



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

Edmond de Rothschild (France)
Rapport annuel 2017

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Message des actionnaires

8 | Chiffres clés

8 Groupe Edmond de Rothschild

10 Edmond de Rothschild (France)

13 | Rapport de gestion

14 Rapport d'activité

40 Procédure de contrôle interne sur
l'information comptable et financière

42 Rapport de développement durable

85 | Rapport du Conseil de
Surveillance

100 | Groupe Edmond de Rothschild
Comptes consolidés et
annexes

100 Bilan consolidé IFRS

101 Compte de résultat consolidé IFRS

102 État du résultat net et des gains et pertes
comptabilisés directement en capitaux
propres

103 Tableau des flux de trésorerie IFRS

104 Tableau de variation des capitaux propres

105 Notes annexes
aux comptes consolidés

156 Renseignements concernant
les filiales et participations

158 Organigramme
des participations consolidées

162 | Edmond de Rothschild (France)
Comptes sociaux et
annexes

162 Bilan et hors bilan de la société mère

163 Compte de résultat de la société mère

164 Notes annexes
aux comptes de la société mère

184 Résultats financiers de la société mère au
cours des cinq derniers exercices

185 | Rapports
des Commissaires aux
Comptes

195 | Résolutions

Message des actionnaires

L'année 2017 a été riche en temps forts pour le Groupe Edmond de Rothschild.

Outre la poursuite du déploiement de notre stratégie visant à faire de notre groupe un acteur majeur et engagé, des synergies nouvelles ont été mises en œuvre grâce au rapprochement des expertises en matière de stratégie d'investissement de la Banque privée et de l'Asset management. Par ailleurs, le lancement du Four Seasons Hôtel de Megève et de la Bodega Macàn ainsi que la mise à l'eau de Gitana 17, premier maxi-trimaran océanique conçu pour voler en haute mer, ont démontré notre capacité renouvelée à être à la pointe de l'excellence mondiale. De tels investissements ont aussi valeur d'exemple pour nos clients et les collaborateurs du Groupe car ils démontrent notre volonté de bâtir l'avenir avec audace dans le respect des valeurs de notre famille. Enfin, nous avons décidé d'affirmer et d'afficher notre stratégie « L'audace de bâtir l'avenir », elle souligne le savoir-faire de notre Groupe en tant que Maison d'investissement de conviction, ancrée dans l'économie réelle et tournée vers l'avenir.

L'environnement économique et financier a été particulièrement porteur. Après une décennie de crise, la croissance a accéléré partout dans le monde sans que l'inflation ni les taux d'intérêt n'augmentent significativement. La zone euro a largement bénéficié d'un phénomène de rattrapage de son économie, ce qui lui a permis d'atteindre une croissance supérieure à celle des Etats-Unis. Mais c'est aux Etats-Unis que les performances boursières ont dépassé les attentes. Les marchés ont été portés par les profits des entreprises, les attentes en matière de baisse d'impôts, mais aussi par l'affaiblissement du dollar.

En 2018, nous devons faire face à un double défi technologique et réglementaire.

Depuis le 1^{er} janvier, la deuxième version de Mifid accroît l'exigence de transparence et la protection des investisseurs. Elle bouleverse aussi le conseil financier et la façon d'investir en Europe. De même, l'application à toute l'Union Européenne du règlement général sur la protection des données, à compter du 25 mai 2018, oblige les acteurs financiers à repenser leurs méthodes de travail. Les collaborateurs de la Banque privée et de l'Asset management sont tous mobilisés pour relever ces défis. Nous les accompagnons en leur donnant les moyens de s'adapter aux évolutions numériques et aux nouveaux besoins des clients.

Notre décision de concentrer nos efforts et nos expertises pour offrir des services innovants et d'excellence prend tout son sens dans ce nouvel environnement réglementaire comme notre volonté de nous mettre au service d'une finance responsable, qui produit des impacts visibles et mesurables dans la durée.

Par ailleurs, l'environnement macro-économique et financier pourrait être plus instable. Certes, la croissance chinoise devrait rester dynamique comme l'a exposé le Président chinois lors de sa réélection l'automne dernier. De plus, l'investissement des entreprises américaines pourrait accélérer grâce aux baisses d'impôts et tirer ainsi le commerce mondial malgré les velléités protectionnistes du Président des Etats-Unis. Mais la zone euro fait face à une appréciation de sa monnaie, ce qui pourrait limiter sa croissance en 2018. Surtout les taux d'intérêt sont encore très faibles malgré leur récente remontée et les Banques centrales européenne et suisse continuent d'appliquer des taux négatifs. Enfin, les banquiers centraux vont continuer d'intervenir et de surveiller très étroitement l'évolution des taux d'intérêt mais aussi celle de l'ensemble des prix des actifs. Ils veulent à tout prix éviter de casser le mouvement de reprise tant attendu. Ces interventions rendent particulièrement difficile l'appréhension de la valeur des actifs. De plus, elles constituent une source potentielle de volatilité. C'est notre conviction et c'est pourquoi nous continuons de l'intégrer dans nos stratégies et dans nos innovations de produits. Le développement de notre offre d'investissement dans l'économie réelle est une réponse particulièrement adaptée à cette incertitude historique. Les fonds d'investissements dans le « *Big data* », les infrastructures et les nouvelles technologies mais aussi l'extension de notre offre immobilière s'inscrivent dans le long terme tout en bâtissant l'avenir.

Vous avez décidé de nous soutenir durant cette période de transformation et sommes heureux de pouvoir partager avec vous année après année les résultats de nos choix financiers, humains et technologiques. Nous sommes persuadés que ces efforts nous permettent de mieux appréhender les changements rapides qui s'opèrent à tous les niveaux dans le monde. L'Asie prend une place de plus en plus importante. Le « Brexit » va avoir des conséquences profondes sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur ses relations avec la Suisse. Les Etats-Unis restent une source d'inquiétude malgré leur bonne santé macro-économique. Les nouvelles technologies modifient

complètement les comportements et les attentes des citoyens, des clients et des collaborateurs. Nos résultats financiers et la confiance que nos clients nous témoignent année après année, génération après génération, nous mettent en capacité de faire de ces bouleversements et de l'incertitude persistante des opportunités et des sources d'innovations.



Ariane de Rothschild
Présidente du Comité Exécutif du groupe Edmond de Rothschild



Benjamin de Rothschild
Président du groupe Edmond de Rothschild

Chiffres clés

8 | Groupe Edmond de Rothschild

10 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2017

Edmond de Rothschild, un groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue. L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants, la banque privée et l'asset management. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity et d'Institutionnal & Fund Services.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Asset management

Private equity
Institutional & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



182 milliards CHF d'actifs (156 milliards d'euros)

20,9% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 600 collaborateurs au 31/12/2017

Présence internationale



Amériques

Uruguay

Europe & Bassin méditerranéen

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Israël

Luxembourg
Monaco
Portugal
Royaume-Uni
Suisse

Asie & Moyen-Orient

Émirats Arabes Unis

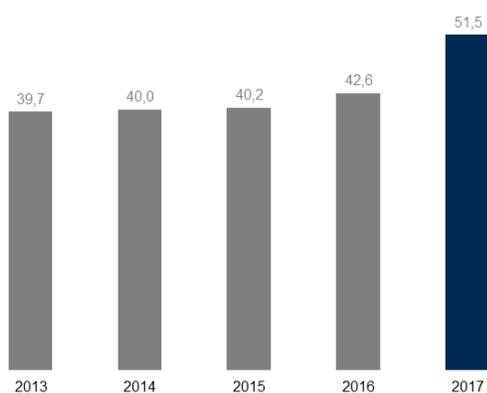
Chiffres clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2017

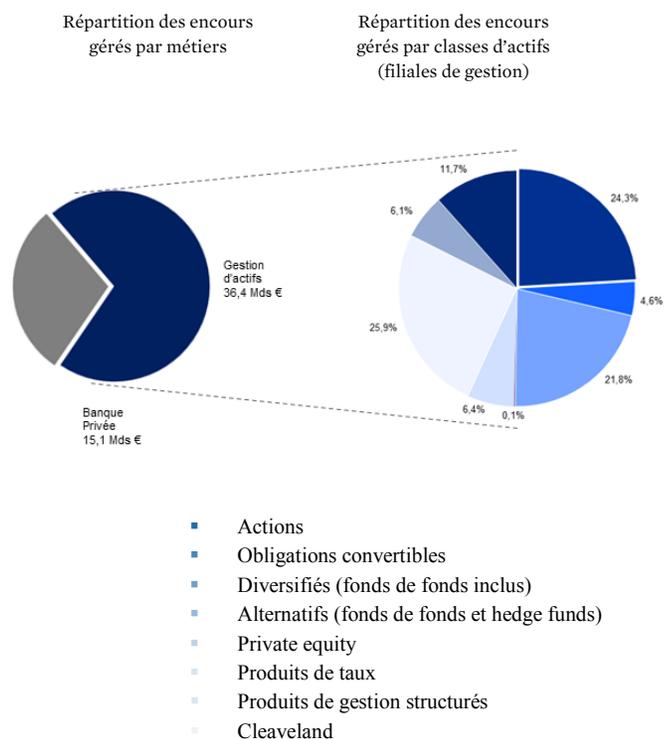
Actionnariat au 31 décembre 2017

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 99,47% par Edmond de Rothschild S.A., holding française du groupe Edmond de Rothschild.

Total des encours gérés En milliards d'euros



Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)



Implantations en France

France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2015	2016	2017
Total de bilan	2.553	2.782	3.443
Capitaux propres (part du groupe) *	344	348	349
Crédits distribués	550	632	673
Dépôts clientèle	1.195	1.170	1.418

La solidité de la situation financière du Groupe de la Banque se reflète par ses ratios de solvabilité**: dont ratio de 14,99% avec un ratio Tier One de 14,54% et Core Tier One de 14,09% à fin 2017 pour une exigence réglementaire de 9,25%.

Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 192,47% pour une exigence réglementaire de 80%.

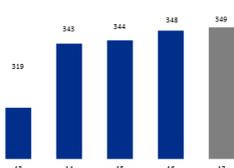
Chiffres du Compte de résultat	2015	2016	2017
Produit net bancaire	315	275	305
Résultat brut d'exploitation	33	7	36
Résultat net	33	17	25
<i>dont part du groupe</i>	31	17	24
Effectif moyen (nombre)	890	841	777

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés d'Edmond de Rothschild S.A., maison mère de la Banque.

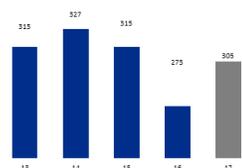
Capitaux propres (part du Groupe)*

En millions d'euros



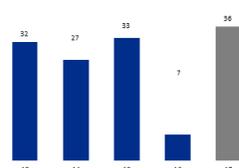
Produit net Bancaire

En millions d'euros



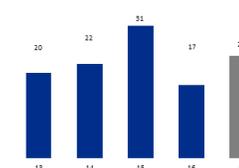
Résultat brut d'exploitation

En millions d'euros



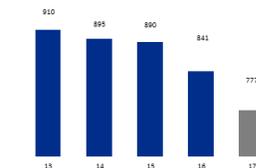
Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros



Effectif moyen (nombre)

En millions d'euros



* Hors résultat de l'exercice

Rapport de Gestion

14 | Rapport d'activité

40 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

42 | Rapport de développement durable

Rapport d'activité

Dans un contexte économique et financier nettement plus favorable en 2017 qu'en 2016, le résultat net part du Groupe publiable de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +45,8% par rapport à 2016.

Les actifs sous gestion¹ de fin de période sont en progression de +13,5% à 51,5 milliards d'euros (45,4 milliards d'euros à périmètre retraité fin 2016).

La dynamique commerciale de 2016 qui avait permis de collecter +1,9 milliard d'euros supplémentaires se poursuit sur tous les métiers pour totaliser +4,8 milliards d'euros d'encours supplémentaires à fin 2017. L'asset management collecte 1,9 milliard tant dans les produits ouverts que dans les mandats dédiés des gammes de gestion financière auxquels s'ajoutent +1,3 milliard supplémentaire collecté via les lancements de plusieurs fonds en gestion immobilière. L'activité commerciale soutenue de la banque privée permet de collecter +1,1 million

d'euros. Enfin, les levées des nouvelles générations de fonds de private equity se poursuivent, la collecte nouvelle s'élève ainsi à +0,5 milliard.

En complément de cette collecte positive, la gestion d'actifs a bénéficié favorablement de l'évolution des marchés augmentant les encours de +1,3 milliard d'euros.

¹ Y compris les encours de la société Edmond de Rothschild Investment Partners mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2015.

En milliers d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	305.117	274.595	11,1%
Frais de gestion	-269.475	-267.996	0,6%
- <i>Frais de personnel</i>	-161.035	-153.830	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-89.876	-94.952	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-18.564	-19.214	
Résultat brut d'exploitation	35.642	6.599	x 5,4
Coût du risque	-62	-242	
Résultat d'exploitation	35.580	6.357	x 5,6
Sociétés mises en équivalence	-1.045	9.345	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	732	9.428	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-720	-807	
Résultat courant avant impôt	34.547	24.323	42,0%
Impôt sur les bénéfices	-9.986	-7.073	
Résultat net	24.561	17.250	42,4%
Intérêts minoritaires	-414	-683	
Résultat net - Part du Groupe	24.147	16.567	45,8%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	24.147	16.567	45,8%
Coefficient d'exploitation*	82,2%	90,6%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 305,1 millions d'euros pour l'exercice 2017, le produit net bancaire (PNB) est en hausse de +11,1% par rapport à 2016. Cette évolution se décompose comme suit :

- des commissions sur encours en hausse de +8,7%, en lien avec l'évolution des encours précisée plus haut ;
- des commissions de surperformance s'élevant à 35,5 millions d'euros, contre 12,2 millions d'euros en 2016, caractérisant l'excellence de la gestion ;
- des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) légèrement supérieures à celles enregistrées en 2016 (55,8 millions d'euros contre 54,7 millions d'euros, reflet du dynamisme de l'activité commerciale et de l'activité sur les marchés ;
- un recul de l'activité de bilan par rapport à 2016 (-4 millions d'euros), résultant de l'absence de résultats sur le portefeuille d'investissement, et ce malgré le dynamisme de l'activité de change et de la bonne tenue des activités de crédit ;
- une baisse de la contribution de l'activité de conseil aux entreprises par rapport à 2016 mais dont le niveau de revenus reste tout à fait remarquable en 2017.

Le taux de marge brute ressort à 63 bps, en baisse de 5 points par rapport à 2016 en raison notamment de la relocalisation à Paris de gammes de gestion moins margées dans la seconde partie de l'année.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 269,5 millions d'euros pour l'exercice 2017, en ligne par rapport à 2016 (+0,6%).

Les charges de personnel s'élèvent à 161,0 millions d'euros, en hausse de +4,7% par rapport à 2016 (au même niveau que 2015 tenant compte des éléments retraités).

Les autres charges d'exploitation à 108,4 millions d'euros sont en baisse de -5,0% par rapport à 2016 sous l'effet d'un strict contrôle des coûts et d'initiatives d'optimisation du modèle opérationnel.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un résultat brut d'exploitation de 35,6 millions d'euros, à comparer à 6,6 millions d'euros en 2016. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation de 82% s'améliore de 9 points comparé à 2016.

Après un solde net du coût du risque maîtrisé à moins de -0,1 million d'euros (-0,2 million d'euros en 2016), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 35,6 millions d'euros, contre 6,4 millions d'euros en 2016.

Résultat net – part du groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est négative (-1,0 M€) pénalisée par des pertes exceptionnelles d'une participation minoritaire dans une société de gestion en Asie (Zhonghai FMC). Les gains et pertes sur actifs s'élèvent à +0,7 millions d'euros quand ils étaient de +9,4 millions d'euros en 2016, qui comprenaient la plus-value associée à la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (+6,2 millions d'euros) ainsi que les résultats de la cession des participations dans Edmond de Rothschild (UK) et dans EdRRIT Ltd (+3,3 millions d'euros).

À 0,4 million d'euros, les intérêts minoritaires sont en baisse suite au rachat des minoritaires de la société Edmond de Rothschild Assurance Conseil en 2017.

Le résultat net part du Groupe ressort à 24,1 millions d'euros, soit une hausse de +45,8% par rapport à l'exercice précédent.

Activités et résultats des pôles d'activité

L'activité soutenue de la banque privée en France qui lui permet de dégager un résultat record (+10,3 millions d'euros de résultat brut d'exploitation contre +3,3 millions d'euros en 2016 et de compenser la faiblesse de l'activité en Italie, dont la contribution au résultat du groupe est encore négative cette année (-3,7 M€ contre -3,8 M€ en 2016).

La dynamique commerciale de l'asset management, dans un contexte de marchés favorable, couplée aux efforts de restructuration consentis en 2016, permet de dégager un résultat largement contributeur aux résultats du groupe, et ainsi de revenir à des niveaux de revenus plus semblables aux années antérieures à 2016, année particulièrement difficile pour cette activité.

Le private equity poursuit sa réorganisation et son développement, induisant des investissements toujours élevés au regard des revenus générés à ce stade.

L'année est également marquée par la poursuite de la bonne performance de l'activité de conseils aux entreprises dont le dynamisme dans l'obtention de nouveaux mandats se confirme cette année. L'équipe a connu cette année encore de nombreux succès et s'impose comme un acteur incontournable sur son segment de marché.

L'activité de gestion immobilière a développé son activité de gestion d'actifs en lançant plusieurs nouveaux fonds cette année, permettant d'asseoir une assiette de revenus récurrents en hausse. Enfin, les autres activités voient leur rentabilité diminuer, toujours impactées par un environnement de taux défavorable et l'absence de résultats marquants sur le portefeuille d'investissement.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produit net bancaire	95.890	86.204	172.077	141.412	4.150	3.172	33.000	43.807	305.117	274.595
Frais de gestion	-89.334	-86.710	-135.054	-137.089	-5.230	-4.732	-39.857	-39.465	-269.475	-267.996
- Frais de personnel	-54.999	-53.929	-73.174	-72.927	-3.765	-3.022	-29.097	-23.952	-161.035	-153.830
- directs	-40.530	-40.934	-52.824	-54.164	-3.321	-2.682	-23.790	-18.246	-120.465	-116.026
- indirects	-14.469	-12.995	-20.350	-18.763	-444	-340	-5.307	-5.706	-40.570	-37.804
- Autres charges d'exploitation	-27.204	-24.787	-53.974	-55.910	-1.358	-1.604	-7.340	-12.651	-89.876	-94.952
- Dotations aux amortissements	-7.131	-7.994	-7.906	-8.252	-107	-106	-3.420	-2.862	-18.564	-19.214
Résultat brut d'exploitation	6.556	-506	37.023	4.323	-1.080	-1.560	-6.857	4.342	35.642	6.599
Coût du risque	2	6	1	-	-	-	-65	-248	-62	-242
Résultat d'exploitation	6.558	-500	37.024	4.323	-1.080	-1.560	-6.922	4.094	35.580	6.357
Sociétés mises en équivalence	8.955	6.626	-11.384	2.170	1.384	549	-	-	-1.045	9.345
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	732	9.428	732	9.428
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-720	-807	-	-	-720	-807
Résultat courant avant impôt	15.513	6.126	25.640	6.493	-416	-1.818	-6.190	13.522	34.547	24.323
Coefficient d'exploitation*	85,7%	91,3%	73,9%	91,1%	123,4%	145,8%	ns	ns	82,2%	90,6%

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

** ns : non significatif

Banque privée

Faits marquants de 2017

- Plus de 15 milliards d'euros sous gestion en banque privée
 - Une collecte nette de 1,1 milliard d'euros, témoignant d'un excellent millésime commercial
 - Une offre qui se renforce, face à des enjeux réglementaires structurants
-

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, Edmond de Rothschild ambitionne de servir les attentes des familles qui vendent leur actif professionnel, qui ont fait fortune ou qui ont hérité.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : planification financière, analyse juridique et fiscale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux, conseil en philanthropie. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client.

2017 : un excellent millésime commercial

Dans un environnement persistant de taux bas et de forte volatilité sur les marchés, la banque privée a enregistré en 2017 une collecte brute de 3 milliards d'euros, attestant du dynamisme des équipes et d'une activité commerciale soutenue. Afin de mieux accompagner encore les banquiers privés dans le développement commercial et d'accroître les synergies avec les activités de corporate finance, le département Client Solutions s'est étoffé et a lancé au cours du second semestre 2017 une activité de Business Development. Cette activité prendra son ampleur tout au long de 2018.

Une offre qui se renforce, face à des enjeux réglementaires structurants

Anticipant la mise en application de la réglementation MIFID 2 en janvier 2018, la banque a mené un chantier de fond sur l'ensemble de ses systèmes. L'objectif : concilier le respect de la réglementation et l'excellence dans la relation client, véritable marque de fabrique de la Maison. Cela passe par l'automatisation des différentes étapes liées aux services d'investissement : passage d'ordre, tests obligatoires, envois d'informations complémentaires. Mais également par l'accompagnement de chacun des clients dans l'évolution des services qui lui sont proposés dans cet environnement réglementaire. Et aussi par la mise à disposition d'un nouvel environnement de banque en ligne lancé en 2017. L'application mobile et le site Internet sont deux compléments digitaux indispensables à une relation personnalisée de qualité.

La banque a précisé son offre de services d'investissement correspondant à trois niveaux d'accompagnement possibles : la gestion sous mandat, le conseil en investissement et la réception transmission d'ordres à valeur ajoutée. Une nouvelle offre de conseil en investissement, Initial Advisory, est désormais proposée aux clients désireux d'être accompagnés avec des recommandations personnalisées tout en continuant à s'impliquer dans toutes les décisions d'investissement. Par ailleurs, l'Active Advisory, a continué à se développer fortement. Cette année encore, la banque privée a poursuivi la diversification et la spécialisation de ses services. Sous la direction de Muriel Tailhades, Directeur des Investissements, la Banque a élargi son offre de gestion, avec le mandat Prudent Multi Expertises, association innovante des expertises de gestion active et de gestion quantitative du Groupe.

Des solutions d'investissement étoffées

L'environnement de taux bas et de forte volatilité a renforcé le besoin de diversification vers des actifs tangibles. L'immobilier fait partie des priorités identifiées par les clients privés. En acquérant en 2016 Cleaveland, société de gestion réputée intervenant dans l'investissement immobilier physique, la banque Edmond de Rothschild s'est ainsi dotée d'une capacité à offrir à ses clients un accès à cette classe d'actifs. Pour cela, elle a lancé en 2017 un OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) : Edmond de Rothschild Immo Premium à destination de ces clients privés. Son objectif : la recherche d'un revenu locatif régulier sur un horizon long terme en sélectionnant principalement des immeubles de bureaux et de commerces haut de gamme. Toujours dans cette optique, la banque a proposé des véhicules de placements non cotés à ses clients souhaitant se tourner vers des actifs réels comme le deuxième millésime de Quadrant, fonds de fonds de private equity exclusivement destiné à sa clientèle privée.

Enfin, Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) a continué à développer de nouveaux investissements, en alternative aux fonds en euros, et garantir au sein des contrats d'assurance-vie des niveaux de performance qui restent attractifs dans un contexte de taux bas. Ce travail permanent sur l'offre client est récompensé cette année encore par le magazine Décideurs qui classe Edmond de Rothschild en France première banque privée dans la catégorie « incontournable »

Un engagement soutenu auprès des entrepreneurs

La collecte en banque privée confirme cette année encore la pertinence de l'offre auprès des entrepreneurs, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, private equity). Pour les clients entrepreneurs, les synergies poursuivies avec l'équipe de Conseil aux entreprises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	95.890	86.204	11,2%
Frais de gestion	-89.334	-86.710	3,0%
- <i>Frais de personnel</i>	-54.999	-53.929	
. <i>directs</i>	-40.530	-40.934	
. <i>indirects</i>	-14.469	-12.995	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-27.204	-24.787	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.131	-7.994	
Résultat brut d'exploitation	6.556	-506	ns
Coût du risque	2	6	
Résultat d'exploitation	6.558	-500	ns
Sociétés mises en équivalence	8.955	6.626	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	15.513	6.126	153,2%
Coefficient d'exploitation*	85,7%	91,3%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Le modèle de la banque privée fondé sur la proximité et l'accompagnement des entrepreneurs a permis cette année encore de confirmer les réussites commerciales constatées ces dernières années et d'enregistrer une collecte brute de près de 3,0 milliards d'euros et une collecte nette de 1,1 milliard d'euros, en France principalement.

Les revenus de la banque privée ressortent à 95,9 millions d'euros en 2017, en hausse de +11,2% par rapport à 2016.

Cette évolution s'explique par des effets divergents :

En France :

- les commissions sur encours augmentent de +8,3% par rapport à 2016 en raison de la progression des encours liées à la collecte ;
- les commissions sur flux progressent de +5,1% par rapport à 2016, tirées par un bon niveau d'activité transactionnelle en lien avec la collecte et le dynamisme des marchés ;
- la progression significative de l'activité de crédit explique principalement la bonne performance de l'activité de bilan qui augmente de +38,6% en 2017 quand elle progressait déjà de +34,5% en 2016.

En Italie, malgré les investissements consentis ces dernières années, l'activité reste en retrait, confrontée à une forte pression concurrentielle.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 31,4% au produit net bancaire consolidé 2017, proportion identique à 2016 et à 2015.

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattaché à la banque privée se monte à 89,3 millions d'euros en 2017, en légère progression par rapport à 2016 (+3%).

A 55,0 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en progression de +2,0% (+1,1 million d'euros) par rapport à 2016.

Les autres charges augmentent de +9,8% par rapport à 2016, sous l'effet des dépenses IT destinées à l'automatisation des processus et à la mise en place de la digitalisation. Les contraintes réglementaires, tant en France qu'en Italie, viennent également peser sur le poids des charges.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à +6,6 millions d'euros quand il était négatif en 2016 (-0,5 millions d'euros), bien que pénalisé par une contribution négative de l'Italie, (-3,7 millions d'euros). La banque privée en France réalise quant à elle une année record en termes de résultat (10,3 millions d'euros).

En conséquence, le coefficient d'exploitation de 86% progresse de 5 points par rapport à 2016.

A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution d'Edmond de Rothschild (Monaco), en hausse par rapport à 2016, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 15,5 millions d'euros en 2017, plus de deux fois supérieur à celui de l'exercice précédent.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2017

- 34,1 milliards d'euros sous gestion
 - De nouveaux millésimes pour la dette d'infrastructure
 - Des succès significatifs sur des stratégies à forte valeur ajoutée
 - Une montée en puissance de Cleaveland
-

L'approche d'Edmond de Rothschild Asset Management est fondée sur une gestion active associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme, sur un horizon de temps compatible avec celui de ses clients.

La gamme de solutions d'investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Fin 2017, Edmond de Rothschild Asset Management a annoncé la nomination de Gad Amar, en tant que Global Head of Business Development, afin de contribuer activement au développement stratégique en Europe. Cette arrivée marque une étape importante en vue d'accroître la présence du gestionnaire d'actifs auprès des différents segments de clientèle – investisseurs institutionnels, partenaires distributeurs et conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

De nouveaux millésimes pour la dette d'infrastructure

Caractérisé par un appétit croissant des investisseurs institutionnels, la dette d'infrastructure fait partie des propositions clés parmi les actifs alternatifs ces dernières années.

Dans ce contexte, deux nouveaux fonds de dette d'infrastructure, déployés selon la même philosophie que la première génération mais en optimisant la stratégie d'investissement, ont été lancés dans le cadre de l'expansion de la plateforme Bridge. BRIDGE 2, fonds de droit luxembourgeois lancé fin 2016, a atteint un closing de près de 310 millions d'euros auprès d'investisseurs français, allemands, italiens, belges et espagnols. Le fonds a pour objectif de détenir un minimum de 80% d'actifs éligibles à une réduction de la consommation de capital au titre de la directive Solvabilité II relative au traitement des actifs d'infrastructure, ce qui en fait une plateforme d'investissement particulièrement adaptée à la demande des compagnies d'assurances et des mutuelles. BRIDGE 3, lancé en 2017, a finalisé son premier closing à 80 millions d'euros au mois de mai et a obtenu des engagements additionnels en décembre, permettant à ce fonds qui co-investit aux côtés des autres véhicules de la plateforme BRIDGE, d'atteindre une taille de 144 millions d'euros.

BRIDGE 2 et 3 ont retenu l'attention des investisseurs institutionnels avec des passifs longs à la recherche permanente de rendement. La plateforme BRIDGE a déjà levé au total 1,3 milliard d'euros au travers de quatre fonds, dont un dédié, et un nouveau millésime BRIDGE 4 est en cours de commercialisation en 2018. BRIDGE a investi plus d'un milliard d'euros en trois ans au travers de vingt-trois actifs. L'expertise de dette infrastructure a été plusieurs fois récompensée cette année. BRIDGE s'est vu décerner deux récompenses dans la catégorie « Deal of the Year » à l'occasion de la cérémonie des IJ Global Awards. Lors des European Pensions Awards, BRIDGE a par ailleurs été récompensé dans la catégorie « Infrastructure Manager of the Year ».

Des fonds qui se distinguent

L'année 2017 a été marquée par plusieurs succès.

Edmond de Rothschild Financial Bonds a atteint plus de 600 millions d'euros de collecte nette en 2017, et devient ainsi le fonds le plus important d'Edmond de Rothschild Asset Management avec près de 2 milliards d'euros sous gestion. Il surperforme par ailleurs son indice de référence de 6,4% en 2017¹.

Fonds flexible sur l'ensemble des marchés obligataires, et capitalisant sur les différents savoir-faire d'Edmond de Rothschild Asset Management sur cette classe d'actifs, Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation affiche une collecte nette de plus de 950 millions d'euros en 2017 et répond parfaitement à l'attente des clients souhaitant déléguer leur allocation d'actifs obligataire dans un environnement complexe où la gestion active est désormais devenue indispensable. Le fonds incarne notre savoir-faire en matière de gestion obligataire et affiche une performance annualisée de +4,4% depuis la mise en place de sa nouvelle stratégie en février 2013².

Le fonds de performance absolue Edmond de Rothschild Start, solution de gestion à très basse volatilité, a également enregistré une solide performance en 2017 avec une collecte en fin d'année de près de 600 millions d'euros, portant les actifs du fonds à près de 900 millions d'euros.

Démontrant sa capacité d'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires et à créer des solutions d'investissement inédites, et fort de son succès auprès de la clientèle institutionnelle, Edmond de Rothschild Asset Management a mis à la disposition de sa clientèle de distribution Edmond de Rothschild Equity Europe Solve. Ce produit vise à répondre à un double objectif : offrir une performance comparable à celle des actions européennes tout en réduisant la volatilité et le risque de perte maximale. Il combine en outre plusieurs expertises phares : la gestion actions européennes, l'expertise d'allocation et de gestion des risques de marché ainsi que les ressources en ingénierie financière.

Deux de nos fonds se sont vu attribuer 5 étoiles par Morningstar. A l'issue de sa 4^{ème} année de gestion, le fonds diversifié Edmond de Rothschild Fund Income Europe a été récompensé entre autre pour sa performance qui s'est élevée en moyenne à 5,2% par an pour la part A depuis sa création³. Le fonds Edmond de Rothschild Fund Emerging Credit a été également salué pour la qualité de sa gestion : il se classe dans le premier décile de la catégorie « Obligations Marchés Emergents Emprunts Privés Dominante EUR » de Morningstar en 2017 et depuis 3 ans.

Plus largement, notre savoir-faire sur les obligations émergentes a également été primé. Edmond de Rothschild Asset Management, en tant que société de gestion, a gagné les Citywire Awards 2017 en France, en Espagne et en Allemagne pour son expertise sur les obligations émergentes en devises fortes.

Enfin, notre gestion convertible s'est distinguée. Le fonds Edmond de Rothschild Fund Convertible Europe All Caps a remporté le Globe de la Gestion 2017 dans la catégorie Obligations Convertibles. Les SCOPE Awards 2017 en partenariat avec le magazine allemand Handelsblatt ont également salué l'expertise obligations convertibles d'Edmond de Rothschild Asset Management.

Des succès significatifs auprès des institutionnels

La forte résonance de l'offre à destination des institutionnels s'est confirmée avec l'obtention par Edmond de Rothschild Asset Management de nouveaux mandats dédiés, mais également par des abondements sur des mandats existants, signe de la confiance renouvelée de ses investisseurs envers la qualité de sa gestion. En France, le mandat d'un important client institutionnel a été de nouveau remporté dans le cadre du mandat dédié Actions Euro avec un biais ISR. L'année a également été marquée par une collecte significative sur des fonds obligataires, et notamment sur celui spécialisé sur la dette financière, mais également sur de la dette d'infrastructure à travers notre plateforme BRIDGE.

¹ Données au 31/12/2017 pour la part C-EUR et pour l'indice BofA Merrill Lynch Euro Financial. Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France). Performance cumulée depuis création (04/04/2011) : +41,76% (+5,31% annualisée).

² Données au 31/12/2017 pour la part A-EUR. Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France). Performance cumulée depuis le changement de stratégie (14/02/2013) : +23,44% (+4,42% annualisée). Performance cumulée depuis création (30/12/2004) : +46,64% (+2,99 annualisée).

³ Données au 31/12/2017 pour la part A-EUR. Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France). Performance cumulée depuis création (31/12/2013) : +22,41% (+5,19% annualisée). Moyenne de performance de la catégorie Morningstar sur la période : +8,06%. Notations Morningstar au 30/12/2016 dans la catégorie « EUR Cautious Allocation » pour le fonds Edmond de Rothschild Fund Income Europe et « Obligations Marchés Emergents Emprunts Privés Dominante EUR » pour le fonds Edmond de Rothschild Fund Emerging Credit (part A en dollar). Les notations Morningstar ne sont pas des classements de marché et ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter, de vendre ou de détenir des parts ou actions des OPC gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France). La référence à un classement ou à un prix de cet OPC ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou du gestionnaire. © Morningstar TM.

2017 : un excellent millésime pour Cleaveland

L'acquisition en 2016 de Cleaveland, asset manager immobilier, a permis à Edmond de Rothschild d'élargir son offre immobilière en Europe. Cleaveland couvre l'ensemble des services immobiliers : investissement, financement et structuration, gestion de sociétés réglementées par l'AMF, rénovation, gestion technique et administrative des immeubles. Cleaveland a eu une activité riche en 2017, avec une forte hausse des encours de 1,5 milliard d'euros, qui s'élèvent désormais à 4,3 milliards à fin décembre. L'année a été marquée par l'extension de l'agrément AMF pour gérer des OPCI grand public au profit des clients de la banque privée du groupe, mais également pour gérer des FIA luxembourgeois. Ce ne sont pas moins de 9 OPCI qui ont ainsi été lancés en 2017, portant le nombre à 28 OPCI gérés.

Par ailleurs, afin de profiter de la bonne tenue du marché immobilier, Cleaveland a procédé à la vente de 22 immeubles pour ses clients investisseurs.

Des projets d'acquisition de biens sont actuellement en cours et devraient se concrétiser en 2018.

Résultats détaillés de l'activité Asset Management

En milliers d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	172.077	141.412	21,7%
Frais de gestion	-135.054	-137.089	-1,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-73.174	-72.927	
. <i>directs</i>	-52.824	-54.164	
. <i>indirects</i>	-20.350	-18.763	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-53.974	-55.910	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.906	-8.252	
Résultat brut d'exploitation	37.023	4.323	x 8,6
Coût du risque	1	-	
Résultat d'exploitation récurrent	37.024	4.323	x 8,6
Sociétés mises en équivalence	-11.384	2.170	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	25.640	6.493	x 3,9
Coefficient d'exploitation*	73,9%	91,1%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 34,1 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont supérieurs au niveau enregistré fin 2016 sur le même périmètre.

Les succès commerciaux rappelés plus haut (Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation, Edmond de Rothschild Start) ; la confiance renouvelée dans des mandats existants (ERAFP), ont largement contribué à cette hausse significative des encours.

Ces derniers ont plus bénéficié d'un effet performance favorable en 2017 qui engendre une progression des encours de +4,5%.

Les résultats de l'activité de gestion immobilière sont réintégrés dans le cadre de cette activité. Nos analyses sont donc commentées dans un périmètre comparable (les résultats 2016 tiennent également compte de cette activité).

Tiré par cette évolution favorable et par la bonne tenue de la performance des fonds, le produit net bancaire est en hausse de +20,0% par rapport à 2016. Cela s'explique principalement par :

- dans l'activité d'asset management au périmètre historique (hors immobilier), ces revenus sont en hausse de près de 21,0%, marqués par l'évolution favorable des commissions sur encours (+8,6%) en lien avec la hausse des encours et le très bon niveau de surperformance dégagé en 2017 (+35,3 millions d'euros contre +12,2 millions d'euros en 2016).
- dans l'activité de gestion immobilière, acquise au courant de l'année 2016, l'évolution résulte d'effets plus divergents : la hausse de l'activité de gestion de fonds permet d'asseoir un bon niveau de commissions sur encours quand le succès significatif dans la cession d'un immeuble en 2016 n'a pas été reproduit cette année.
- l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie s'est également améliorée en 2017, générant un produit net bancaire en hausse de +49,2%.

Frais de gestion

Les frais généraux sont en légère augmentation de +1,6% pour atteindre 141,3 millions d'euros contre 139,0 millions d'euros à périmètre comparable.

Les frais de personnel des collaborateurs de ce pôle s'élèvent à 77,3 millions d'euros, à comparer à 74,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de +3,9% s'explique par la hausse des rémunérations variables en lien avec la croissance des revenus.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (55,0 millions d'euros) baissent de -2,3% entre 2017 et 2016, en raison des efforts de restructuration réalisés en fin d'année dernière.

Résultat d'exploitation

Conséquence des évolutions favorables décrites ci-dessus, le résultat brut d'exploitation augmente en 2017 pour s'établir à 36,5 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2016 à périmètre comparable.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort en nette amélioration à 74% contre 88% en 2016.

Résultat courant avant impôt

Bien que fortement pénalisé par la perte enregistrée sur une participation minoritaire en Asie (dans la société Zhonghai FMC) sur la ligne des entreprises mises en équivalence, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs ressort à 25,1 millions d'euros quand il s'élevait à 11,4 millions d'euros en 2016.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 47 bps en baisse de 7 bps par rapport à 2016 (54 bps).

Private Equity

Faits marquants de 2017

- Fonds de co-investissement : performances et acquisitions exceptionnelles
 - Lancement du fonds ActoMezz III
 - Un niveau d'activité soutenu pour les biotechnologies et la levée de BioDiscovery 5
 - Un flux dynamique d'investissements et de sorties pour le capital-développement
-

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée. Ce pôle déploie une stratégie centrée sur l'accompagnement de l'entrepreneur et le développement des PME. Il se positionne dans une vision de long terme en phase avec la culture et les valeurs de la famille Rothschild.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et près de 2,4 milliards d'euros sous gestion, le private equity est constitué d'expertises pointues : le capital-développement (Mid et Small Caps), la dette mezzanine, les sciences de la vie, et le co-investissement minoritaire.

Fonds de co-investissement : performances et acquisitions exceptionnelles

Après la levée record d'ERES III à 300 millions d'euros mi-2016, la franchise Edmond de Rothschild Equity Strategies (ERES) a connu une année 2017 active, tant sur le plan corporate avec de nouveaux recrutements et avec l'obtention d'une ligne de financement court terme de 45 millions d'euros pour faciliter la gestion des appels de fonds des investisseurs, que sur le plan des investissements, puisqu'avec cinq lignes en portefeuille, ERES III est investi à plus de 30% de ses engagements en seulement 18 mois. En plus des deux transactions réalisées fin 2016 (IHS Holding, le leader indépendant des parcs de tours télécom en Afrique et Prince Minerals Inc., un producteur et distributeur de minéraux de performance, situé aux Etats-Unis), ERES III a investi dans trois nouvelles participations en 2017. Son portefeuille compte désormais une participation de 20 millions d'euros dans Allegro.pl, le leader incontesté de l'e-commerce en Pologne, ainsi qu'un engagement de 10 millions de dollars dans PIB Insurance, un courtier d'assurances qui couvre des marchés de

spécialité à destination des PME britanniques. ERES III a enfin participé au nouveau tour de table d'AmaWaterways, un spécialiste haut de gamme des croisières fluviales en Europe, pour 30 millions de dollars.

Les performances du portefeuille d'ERES II continuent d'être très satisfaisantes. Un réinvestissement de 5 millions de dollars dans IHS Holding au côté d'ERES III a été réalisé. Par ailleurs, le fonds a cédé sur le marché le solde de sa participation dans Baozun, une société qui développe et gère des sites de commerce en ligne en Chine, réalisant au total un multiple de 4,4 fois son prix de revient. ERES II a également vendu à Nippon Life sa participation dans le gérant d'actifs américain The TCW Group pour 4,7 fois son prix de revient. Ces performances s'expliquent en grande partie par la croissance organique importante de ces deux actifs et permettent à ERES II de porter ses distributions à 105% de ses engagements initiaux.

Lancement du fonds ActoMezz III

Un an après avoir intégré l'investissement en mezzanine à son offre, Edmond de Rothschild Investment Partners poursuit le développement de cette activité au travers de ce nouveau fonds, ActoMezz III. Ce dernier a réalisé un closing à 314 millions d'euros, au-delà de son hard cap initial de 300 millions d'euros. Partenaire privilégié des dirigeants souhaitant maximiser leur détention capitalistique, l'équipe d'ActoMezz conforte son positionnement sur le segment des PME françaises dites « mid caps ». Les montants investis iront de 5 à 45 millions d'euros, à l'instar des précédents fonds.

En 2017, la franchise ActoMezz a réalisé plusieurs investissements, dont MS Vacances (hôtellerie de plein air) et Philogeries (EHPAD), les derniers du fonds ActoMezz II, ainsi que G3S Alyzia (services aéroportuaires), TimeOne (marketing services) et Walor International (décolletage de pièces automobiles) pour le nouveau fonds ActoMezz III.

Un niveau d'activité soutenu pour les biotechnologies

La franchise BioDiscovery a rassemblé 345 millions d'euros pour son fonds BioDiscovery 5 qui devient le plus grand fonds européen dédié aux biotechnologies. La levée avait été commencée fin 2016 et le closing formel doit intervenir en janvier 2018. Le déploiement de BioDiscovery 4 s'est poursuivi en 2017 avec 18,1 millions d'euros de réinvestissements dans six sociétés du portefeuille et deux investissements.

Désormais, le total des fonds spécialisés en Sciences de la Vie levés par Edmond de Rothschild Investment Partners, qui s'impose comme une référence en Europe, s'élève à plus de 750 millions d'euros.

Un flux dynamique d'investissements et de sorties pour le capital-développement

L'année 2017 a été active sur deux fronts.

D'une part, le fonds Winch 3 poursuit une dynamique d'investissement forte avec six nouvelles prises de participations en 2017, soit 106 millions d'euros investis en France et en Italie. Parmi ces investissements, on notera la prise de participation, en France, dans Potel & Chabot (organisation de réceptions de prestige) et dans Platinum (éditeur de logiciels de billetterie en ligne).

D'autre part, le fonds Winch 2 a poursuivi sa phase de recherche active de liquidité avec notamment la cession de European Homes. En 2017, 78,4 millions d'euros ont été redistribués aux investisseurs.

L'activité en capital-investissement Small Caps a été soutenue. Le déploiement de Cabestan 2, levé en 2016 avec un closing final à 170 millions d'euros, s'est poursuivi à un rythme soutenu. Cabestan 2 a ainsi réalisé sept investissements en 2017.

Résultats détaillés de l'activité Private Equity

En milliers d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	4.150	3.172	30,8%
Frais de gestion	-5.230	-4.732	10,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-3.765	-3.022	
. <i>directs</i>	-3.321	-2.682	
. <i>indirects</i>	-444	-340	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-1.358	-1.604	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-107	-106	
Résultat brut d'exploitation	-1.080	-1.560	-30,8%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-1.080	-1.560	-30,8%
Sociétés mises en équivalence	1.384	549	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-720	-807	
Résultat courant avant impôt	-416	-1.818	-77,1%
Coefficient d'exploitation*	123,4%	145,8%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

En conséquence des levées de fonds réussies en 2016, et malgré la baisse des commissions de constitution de fonds en 2017, le produit net bancaire ressort en hausse de +1,0 million d'euros.

Frais de gestion

Poursuivant des investissements en vue de la diversification des activités et toujours marqués par des frais imputables à la réorganisation des activités historiques du private equity en France, ce dernier voit ses frais généraux progresser de +0,5 million d'euros en 2017 par rapport à 2016.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -1,1 million d'euros en 2017, conséquence des évolutions décrites plus haut.

Résultat courant avant impôt

La contribution d'Edmond de Rothschild Investment Partners, est en hausse de +0,8 million d'euros par rapport à 2016, en lien notamment avec les lancements réussis des nouvelles générations de ses franchises Bio Discovery (5ème génération) et ActoMezz (3ème génération).

Le résultat courant avant impôt du private equity ressort négatif à -0,4 million d'euros.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2017

- 19 opérations conseillées par le corporate finance
 - Poursuite de la montée en puissance de l'activité immobilière et du conseil en financement
 - Deux nouveaux savoir-faire : le tech & digital et le segment small caps
-

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales et aux investisseurs financiers est une activité historique du Groupe et un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs. Edmond de Rothschild conseille les entrepreneurs et les familles, ainsi que les investisseurs financiers et les groupes industriels, sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux et immobiliers. Cela permet également de proposer à des investisseurs de type Family office des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mids caps (20 à 500 millions d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés familiales pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant d'atouts différenciant.

Dans une volonté d'avoir une équipe de direction plus resserrée, Edmond de Rothschild Corporate Finance a fait évoluer sa gouvernance en un comité de Direction composé de cinq personnes avec à sa tête Philippe Duval, Président. Cette nouvelle gouvernance, plus collégiale, permet un fonctionnement plus efficace de l'équipe et répond aux ambitions de développement du groupe pour ce métier.

Des savoir-faire en synergie étroite avec les autres métiers du groupe

L'activité de corporate finance recouvre les services de conseil sur les opérations de haut de bilan quels que soient les secteurs : ouverture de capital (LBO, MBO, levée de fonds), cession, acquisition, sortie de bourse.

Pour les entreprises familiales, pour les managers actionnaires d'entreprises sous LBO, comme pour les fonds de private

equity, la conjugaison des expertises de conseil en corporate finance et de banque privée/ingénierie patrimoniale permet d'intégrer les dimensions stratégiques, industrielles et patrimoniales en amont des opérations, et de nourrir des relations de long terme.

Pour répondre à une clientèle de plus en plus internationale, l'équipe basée à Paris, à Lyon, et au Royaume-Uni, réalise un grand nombre d'opérations avec une dimension internationale, principalement des cessions ou ouvertures de capital d'entreprises françaises à des investisseurs étrangers, financiers ou industriels.

Une activité dynamique pour le segment des small et mids caps

A l'image du marché large cap, le midmarket est resté très actif en 2017. Très lié aux considérations patrimoniales des chefs d'entreprise, le marché des midcaps a connu une accélération particulièrement forte au second semestre¹. Avec 19 opérations réalisées, les équipes de corporate Finance ont su profiter de cette tendance et poursuivre le développement de leur activité.

Parmi les opérations, on notera la cession du domaine bourguignon Clos de Tart à Artemis, la cession de Hedis au groupe coté anglais Buntzl, l'ouverture du capital du groupe pharmaceutique SERB à CharterHouse, la cession du laboratoire pharmaceutique Théradiol au managagement et aux fonds d'investissement UI Gestion et BPI France, l'entrée au capital de la Maison du Whisky en tant que minoritaire de Raise capital, la cession d'un bloc de contrôle de DL Software à 21 Centrale Partners, l'acquisition d'Unither par Ardian aux côtés du capital, la recombinaison du capital du groupe Cojean.

¹ Source : L'Agefi Hebdo n° 594-595 du 4 janvier 2018 – Classement M&A exclusif – p 24

Développement de deux nouveaux savoir-faire qui connaissent un début prometteurs : le tech & digital et le segment small caps

Depuis mi-octobre 2017, Edmond de Rothschild Corporate Finance s'est doté d'une expertise « tech & digital » afin de renforcer son offre sur un segment porteur en termes de M&A. Avec le développement de cette expertise, l'équipe de corporate finance pourra mieux accompagner les entrepreneurs actionnaires et les entreprises familiales du secteur « tech & digital », notamment dans leurs problématiques de financement de leur croissance (levée de capitaux), M&A, et patrimoniale, mais aussi les investisseurs financiers / fonds détenant des participations et actifs dans le secteur.

De même, l'organisation dédiée au segment small caps permet dorénavant de mieux adresser, en forte synergies avec le mid caps et la banque privée, ce segment qui bénéficie d'un volume annuel de transactions très significatif : sourcing de dossiers mid caps, deal flow croisé entre le corporate finance et la banque privée, opportunité d'investissement direct par le segment des UHNW.

Par ailleurs, l'expertise immobilière tout comme l'expertise conseil en financement ont toute deux poursuivi leur montée en puissance au cours de l'année. L'une et l'autre ont contribué à la réalisation de nouvelles opérations comme la cession d'une participation majoritaire au capital du spécialiste de la rénovation de bâti CIR et Urban Premium à Bridgepoint ou le conseil des actionnaires majoritaires du groupe Accueil dans le financement de l'acquisition du bloc minoritaire.

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2017	2016	Évolution
Produit net bancaire	33.000	43.807	-24,7%
Frais de gestion	-39.857	-39.465	1,0%
- <i>Frais de personnel</i>	-29.097	-23.952	
. <i>directs</i>	-23.790	-18.246	
. <i>indirects</i>	-5.307	-5.706	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-7.340	-12.651	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-3.420	-2.862	
Résultat brut d'exploitation	-6.857	4.342	ns
Coût du risque	-65	-248	
Résultat d'exploitation	-6.922	4.094	ns
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	732	9.428	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	-6.190	13.522	ns
Coefficient d'exploitation*	ns	ns**	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'année 2017 a été marquée par la confirmation de la bonne tenue de l'activité de conseils aux entreprises, dont le niveau en 2016 avait été particulièrement performant.

Le produit net bancaire de cette activité s'établit à 16,2 millions d'euros, en baisse de -3,5 millions par rapport à 2016.

Gestion propre

Pénalisés par un environnement de taux bas, et par l'absence de résultat significatif sur le portefeuille en investissement, le produit net bancaire du compte propre baisse de -6,2 millions d'euros par rapport à 2016, malgré la bonne tenue de l'activité de change.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Bien qu'impactées par l'ajustement des rémunérations variables au regard de l'évolution des revenus, et grâce à une gestion rigoureuse des budgets discrétionnaires et de la masse salariale, les charges d'exploitation sont en baisse par rapport à 2016 (-0,4 million d'euros).

Néanmoins, pénalisé par la baisse des revenus, le résultat brut d'exploitation ressort à l'équilibre quand il était de +3,2 millions d'euros en 2016.

Résultat courant avant impôt

2016 avait été marquée par la cession d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd et la cession de participation dans des entités du groupe (Edmond de Rothschild (UK) Ltd et EdRRIT) qui avaient permis de dégager des plus-values pour un montant de 9,4 millions d'euros. De telles opérations n'ont pas eu lieu en 2017.

En conséquence, le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » ressort négatif à -6,2 millions d'euros quand il était positif de +13,5 millions d'euros en 2016.

Perspectives 2018

Edmond de Rothschild (France) va continuer de décliner la stratégie du Groupe fondées sur le « re-focus », la « typicité » et la recherche de collaboration et de synergies au sein du Groupe.

Après une année de très forte activité marquée de succès commerciaux et financiers, la banque privée confirme ses ambitions fortes en France. Au-delà du projet structurant de mise en conformité de ses processus à MIFID2 mené à bien en 2017, le principal défi de la banque privée est de rester agile afin de maintenir sa rentabilité dans un marché où les acteurs vont progressivement adapter leur offre au nouvel environnement réglementaire. La recherche de synergies avec les autres métiers du Groupe (la gestion d'actifs avec la montée en puissance de la division private banking/investment advisory (PBIA) et de Cleaveland, le private equity et le corporate finance) continuera d'être un axe essentiel de développement.

Recentré sur ses bases européennes, fort d'une gamme remaniée, un des développements stratégiques les plus importants pour le métier de la gestion d'actifs est le déploiement de la division PBIA destinée à servir au mieux les banques privées du groupe. L'innovation reste au cœur de son offre produits afin de proposer aux investisseurs une offre adaptée à des marchés complexes

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2017, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations significatives suivantes :

- Acquisitions

Au cours de l'année 2017, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition d'actions de Edmond de Rothschild Asset Management (France). Sa participation est passée de 99,53% au 31 décembre 2016 à 99,85% au 31 décembre 2017.

- Cessions et dissolution

D'une part, Edmond de Rothschild (France) a cédé la totalité de sa participation dans les sociétés suivantes :

- en mai 2017, cession des parts détenues dans la société BpiFrance Financement
- en décembre 2017, cession des parts détenues dans la société Novespace.

D'autre part, Edmond de Rothschild (France) a procédé à une fusion par absorption de sa filiale italienne Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA., société par actions régie par le droit italien, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Cette fusion par absorption était à caractère transfrontalier.

Le patrimoine entier de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA. a été intégré à l'établissement stable et préexistant de Edmond de Rothschild (France) succursale italienne.

- Restructuration

En janvier 2017, la société ELIVEST, a procédé à une réduction de son capital social par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales. A l'issue de cette opération le capital social d'ELIVEST se compose de 600.000 parts d'une valeur unitaire de 0,0833333 euro soit 49.999,98 euros. La participation de Edmond de Rothschild (France) reste inchangée au 31 décembre 2017 à 16,67%.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2017, le total du bilan consolidé s'élève à 3.442,8 millions d'euros, en augmentation de +23,8% par rapport au 31 décembre 2016 (2.781,7 millions d'euros).

La progression du total bilan s'accompagne d'une évolution de sa structure marquée par l'augmentation significative des avoirs Banque Centrale, contrepartie d'une amélioration de la situation de liquidité globale de la Banque et d'une gestion de trésorerie conservatrice dans un contexte de taux présentant peu d'opportunités. Par ailleurs, la progression des prêts et créances sur la clientèle traduit le dynamisme commercial du Groupe.

Actif

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales, CCP	2.025.603	1.176.124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.777	35.970
Actifs financiers disponibles à la vente	221.482	269.138
Prêts et créances sur les établissements de crédit	127.861	249.595
Prêts et créances sur la clientèle	672.883	631.744
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôt et autres actifs	168.753	190.294
Valeurs immobilisées	217.464	228.861
Total de l'actif	3.442.823	2.781.726

Passif

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.379.627	967.876
Dettes envers les établissements de crédit	28.127	23.683
Dettes envers la clientèle	1.418.286	1.170.160
Passifs d'impôts et autres passifs	204.892	224.613
Provisions	25.331	28.333
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	373.579	364.459
Intérêts minoritaires	12.981	2.602
Total du passif	3.442.823	2.781.726

Engagements du groupe de la banque

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	216.401	189.695
Engagements de garantie	72.192	98.955
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	12.871	50.802

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France. Comme indiqué précédemment, la hausse de ce poste est la conséquence de l'amélioration globale de la situation de liquidité de la Banque et d'une gestion conservatrice de la trésorerie dans un contexte de taux très bas voire négatifs.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse, à 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 36,0 millions d'euros au 31 décembre 2016, en raison d'une part, de l'évolution de juste valeur d'instruments de dérivés de transaction, d'autre part, de l'arrivée à échéance de trois emprunts d'Etat.

Au 31 décembre 2017, cette rubrique intègre essentiellement des emprunts d'Etats de l'Union économique et monétaire acquis dans le cadre de la gestion d'OPCVM de produits structurés (2,6 millions d'euros), des instruments dérivés à terme ferme, évalués à la juste valeur (0,6 million d'euros), couvrant les risques de marché induits par les produits structurés (5,6 millions d'euros).

Les **actifs financiers disponibles à la vente** — nets de dépréciations durables —, qui sont évalués en juste valeur, s'établissent à 221,5 millions d'euros à fin 2017, en diminution de -17,7% par rapport au 31 décembre 2016 (269,1 millions d'euros), sous l'effet de l'arrivée à échéance de deux emprunts d'Etat allemands.

Au 31 décembre 2017, le poste correspond essentiellement à des lignes d'OPCVM du Groupe détenues par la Banque et ses filiales au titre de l'amorçage ou du « sponsoring » de fonds.

Il comprend également des emprunts d'Etat allemands (4,1 millions d'euros) et français (14,5 millions d'euros) qui font l'objet d'une couverture en risque de taux.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en baisse à 127,9 millions d'euros à fin 2017 contre 249,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit -48,8%. Cette diminution s'explique par l'arrivée à échéance d'un prêt au jour le jour d'un montant de 79,2 millions d'euros et par la baisse des comptes ordinaires à vue à hauteur de 42,6 millions d'euros.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +6,5% à 672,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, à comparer à 631,7 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 28,7 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 4,8 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 8,0 millions d'euros à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le poste **actifs d'impôt et autres actifs** est en baisse de -11,3% sous l'effet notamment de l'apurement du stock d'impôts différés lié au report fiscal déficitaire.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 217,5 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 228,9 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette diminution est essentiellement liée à une contribution globale moindre des sociétés mises en équivalence.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 1.379,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de +42,5% par rapport au 31 décembre 2016 (967,9 millions d'euros). Cette évolution est principalement due à une augmentation nette des émissions des dettes auprès des établissements de crédit chez Edmond de Rothschild (France) pour 411,8 millions d'euros.

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours augmente (28,1 millions d'euros à fin 2017, contre 23,7 millions d'euros à fin 2016).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent, d'une part, les comptes ordinaires créditeurs, comptes à terme et comptes d'épargne et, d'autre part, les opérations de pension livrée effectuées avec les OPCVM du Groupe dans le cadre de la gestion de leur trésorerie. Elles augmentent globalement de 248,1 millions d'euros de date à date, soit +21,2%, pour s'établir à 1.418,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette augmentation nette résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 290,6 millions d'euros et, d'autre part, de la baisse des autres dettes diverses pour 50,1 millions d'euros.

Les **provisions** diminuent, passant de 28,3 millions d'euros à fin 2016 à 25,3 millions au 31 décembre 2017.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2017 (24,1 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +2,5%, à 373,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Engagements du groupe de la banque

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de private equity du Groupe, ressortent à 216,4 millions d'euros, contre 189,7 millions d'euros à fin 2016. Cette augmentation est due à la progression des autorisations de découvert pour 31,0 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 4,2 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe diminuent de -27% pour s'établir à 72,0 millions d'euros (contre 99,0 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle (en baisse de 42,7 millions d'euros), les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont baissé par rapport à 2016, ils s'élèvent à 12,9 millions d'euros (contre 50,8 millions d'euros en 2016).

Comptes sociaux

Bilan de la banque

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Banque s'élève à 3,425 milliards d'euros, en augmentation de + 26,2% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 2,713 milliards d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.135.093	1.404.703
Concours à la clientèle	710.338	737.633
Autres comptes financiers	177.598	155.904
Titres et immobilisations	401.833	414.892
Total	3.424.862	2.713.132
Passif		
Opérations interbancaires	995.233	576.300
Dépôts de la clientèle	1.506.860	1.244.840
Dettes représentées par un titre	455.012	472.784
Autres comptes financiers	162.877	119.028
Dettes subordonnées	21.023	21.732
Capitaux propres	283.857	278.448
Total	3.424.862	2.713.132

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 62,3% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2,135 milliards d'euros contre 1,405 milliard d'euros en 2016, soit une hausse de +730 millions d'euros (+52%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2,025 milliards à fin 2017, soit 59% du total du bilan de la Banque (contre 1,176 milliard et 43% à fin 2016), en raison d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux bas. Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en baisse, passant de 229 millions à fin 2016 à 109 millions à fin 2017.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 710 millions d'euros à fin 2017, contre 738 millions d'euros à fin 2016, soit une baisse de 4%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 178 millions d'euros, à comparer à 156 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 14%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 402 millions d'euros au 31 décembre 2017, à comparer à 415 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 3%, pour l'essentiel, d'une part en raison des appels de fonds et des cessions sur les OPCVM de private equity et d'autre part en raison de la fusion de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 995 millions à fin 2017 (576 millions au 31 décembre 2016). Cette augmentation provient des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de 21%, à 1.507 millions d'euros à fin 2017 contre 1.245 millions à fin 2016. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle. Les opérations de pension livrée avec les OPCVM du Groupe restent stables à 7 millions d'euros en 2016 et à 6 millions d'euros à fin 2017, consécutivement à la poursuite de la baisse des taux.

Les dépôts à terme de la clientèle diminue de 48 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 455 millions d'euros contre 473 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des certificats de dépôts.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 163 millions d'euros contre 119 millions d'euros à fin 2016, soit une hausse de 44 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2017 (montant identique au 31 décembre 2016), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2017	(1) 31.12.2016
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	51.558	40.458
Total	265.156	254.056

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **bénéfice de l'exercice** s'affiche à 18,7 millions d'euros, à comparer à 24,4 millions d'euros pour l'exercice 2016, soit une baisse de 23%.

Compte de résultat de la banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2017	2016
Produit net bancaire	170.675	157.130
Frais de personnel	-90.073	-84.166
Autres charges d'exploitation	-53.189	-55.814
Amortissements	-11.296	-13.074
Résultat brut d'exploitation	16.117	4.076
Coût du risque	26	10
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-8.763	4.986
Résultat exceptionnel	-8.437	4.636
Impôt sur les bénéfices	19.758	10.684
Résultat net	18.701	24.392

Produit net bancaire

À 170,7 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2017 est en augmentation de 8,6% par rapport à celui de 2016 (157,1 millions d'euros).

Cette hausse de +14 millions d'euros s'explique par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en progression sensible (+ 12,3% à 78,2 millions d'euros contre 69,7 millions d'euros en 2016). Cette augmentation est due à la hausse des commissions financières, aux autres commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) et à la progression des commissions sur les portefeuilles gérés de la succursale italienne en nette augmentation compte tenu de la fusion de la filiale italienne Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA avec la succursale d'Edmond de Rothschild (France).

Les activités à marge progressent de +1 million d'euros entre 2016 et 2017. Cette progression s'explique par une augmentation des financements octroyés à la clientèle et par la mise en place d'une facturation d'intérêts créditeurs sur les comptes de la clientèle institutionnelle.

Les opérations de marchés, qui continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas, et l'évolution du marché des devises ont contribué à la hausse du produit net bancaire à hauteur de +1,7 million d'euros entre 2017 et 2016.

Le produit net bancaire a été également impacté par la hausse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers.

Ce poste est en augmentation de +2,2 millions par rapport à 2016. Cette évolution est principalement imputable à une baisse des provisions sur titres et une augmentation des produits accessoires.

Frais généraux et amortissements

À 154,6 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en augmentation de 1% par rapport à 2016 (153,1 millions d'euros).

Cette hausse de 1,5 million d'euros est à décomposer en :

- une augmentation du poste **frais de personnel** de 7% (90,1 millions d'euros en 2017 contre 84,2 millions en 2016);
- une baisse de 4,7% des **autres charges d'exploitation** (53,2 millions d'euros en 2017 contre 55,8 millions en 2016) ;
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 11,30 millions d'euros en 2017 contre 13,1 millions en 2016.

Après frais généraux et amortissements, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 16,1 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2016.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2016, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -8,8 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2016, en raison, principalement d'une dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 12,9 millions d'euros concernant notre participation dans Zhonghai Fund Management Co Ltd.

Le solde net du **Résultat exceptionnel** est négatif de -8,4 millions d'euros, en raison de la constatation d'un mali de fusion concernant la filiale Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA.

L'**impôt sur les bénéfices**, qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe, présente un solde positif de 19,8 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros en 2016.

Le **résultat net** s'affiche à 18,7 millions d'euros, à comparer à 24,4 millions d'euros pour l'exercice 2016, soit une baisse de 5,7 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2017, est la suivante :

Edmond de Rothschild S.A.	5.509.180 actions soit	99,46%
	actions soit	
EDRRIT Limited	24.172 actions soit	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	4.976 actions soit	0,09%
Autres actionnaires minoritaires	60 actions soit	0,00%
Total	5.538.388 Actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2017.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 344.359 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 114.786 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement (articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2017, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	11					11	82					82
Montant total des factures concernées HT		113.343				113.343		734.261	138.047	5.891	176.699	1.054.898
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0%	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement												

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) informe :

- avoir recensé, pour l'année 2017, 5 comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 16.321,88 euros ;
- n'avoir recensé, pour l'année 2017, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2017 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2017

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHILI	
Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.	Gestion d'actifs (assets management)
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co Limited	Gestion d'actifs (assets management)
China Investment Partners (Shanghai) Limited	Activité de conseils / ingénierie financière
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners	Gestion d'actifs (assets management)
Financière Boréale	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Cleveland	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Activité de conseils / ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Investors Assistance	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs (assets management)
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune (private banking)
China Investment Partners (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Secondary Opportunities S.A SICAR	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II Sàrl	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune (private banking)

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHILI	43	-84	-	-90	-	-	-
CHINE	7	-21	-	-11.245	-12	-12	-
FRANCE	826.551	302.704	774	39.633	-9.854	-3.154	-6.700
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-18	-	-	-
HONG KONG	539	1.300	2	-817	-50	-47	-4
ISRAEL	1.325	929	1	-757	-	-	-
LUXEMBOURG	5.284	289	-	-1.113	-70	-73	3
MONACO	-	-	-	8.955	-	-	-
TOTAL	833.749	305.117	777	34.547	-9.986	-3.285	-6.701

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Contrôle Interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de la séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). d'Edmond de Rothschild (France) dispose, d'une part, d'un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux Autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne d'Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance : du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- un réseau dense de dix-sept contrôleurs internes métiers et filiales, auxquels s'ajoutent six collaborateurs en charge de la Conformité au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs permanents et dix contrôleurs des risques correspondants localisés dans les métiers (dont deux collaborateurs exerçant principalement d'autres activités),
- une Inspection Générale composée de cinq collaborateurs,
- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - o arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - o règlement général de l'AMF,
 - o directive MIFID II,
 - o recommandations publiées par le Comité de Bâle,

Ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016 et Règlement 2015/847-UE du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, et autres règles afférentes ;

- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise : à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée ;

à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques Groupe (Edmond de Rothschild Holding, à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan de Recouvrement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers. Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et un membre de l'Inspection Générale.

La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion d'Edmond de Rothschild (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.

Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (a minima deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable (www.edmond-de-rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports).

Les mesures déployées spécifiquement au niveau d'Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Informations sociales et environnementales* (« Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la transition énergétique ») du rapport annuel d'Edmond de Rothschild (France)

Rapport de développement durable

Le groupe Edmond de Rothschild articule sa stratégie de développement durable autour de cinq axes sur lesquels le Groupe a décidé de se focaliser jusqu'en 2020 (voir schéma ci-dessous). Les trois premiers piliers, représentant nos enjeux matériels, ont un impact direct sur nos activités et notre performance, tandis que les deux derniers piliers reflètent notre engagement plus large et volontaire dans le domaine du développement durable lié à notre identité et nos valeurs.

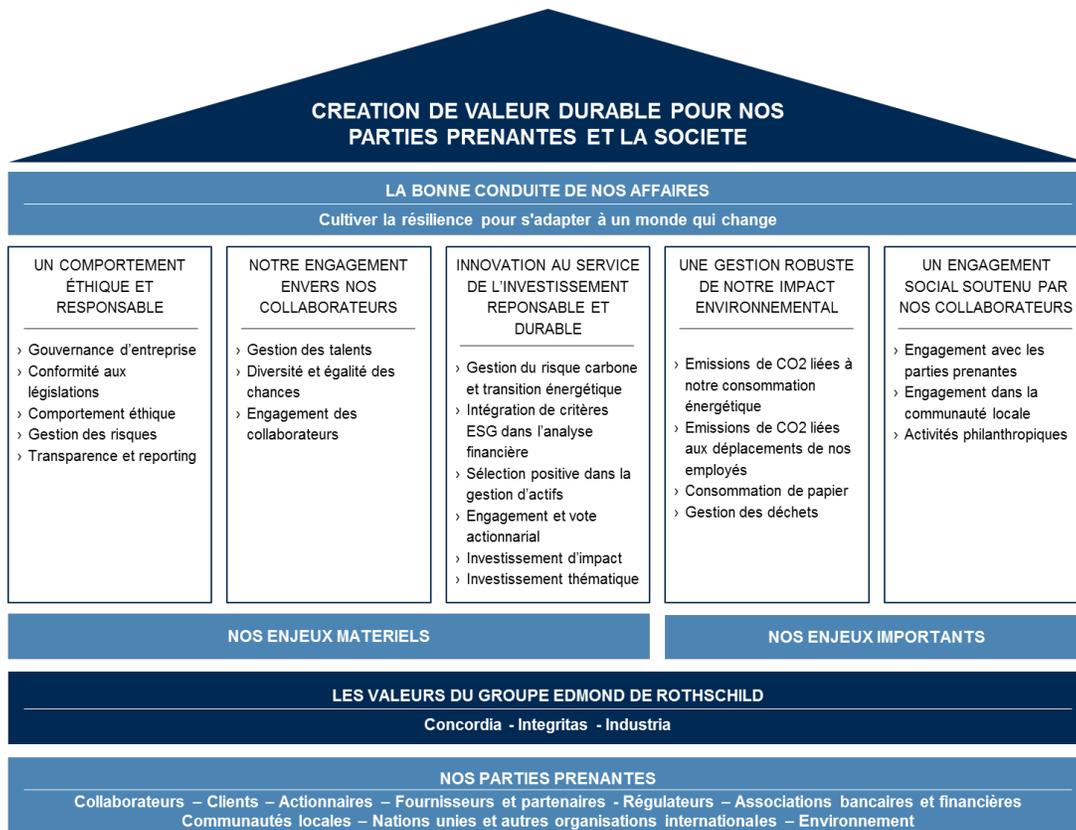
Le Groupe a défini des enjeux matériels et des objectifs ciblés pour chacun des cinq axes afin d'appliquer une gestion active et contrôlée des enjeux identifiés. Ces enjeux et objectifs sont présentés comme cadre général dans chaque section de ce rapport.

Les approches et projets liés au développement durable d'Edmond de Rothschild (France) présentés dans ce chapitre s'intègrent dans cette stratégie globale du Groupe et servent à illustrer notre engagement. Le rapport de développement durable du Groupe fournit plus d'informations sur les enjeux matériels, les objectifs 2020 et nos progrès pour les atteindre¹.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), la plus large initiative mondiale d'engagement volontaire en matière de

responsabilité sociétale avec plus de 12 000 participants, et est également membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI). Cette initiative a pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable à tous les niveaux opérationnels des organismes financiers par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses d'investissements et de risques

Dans le contexte de notre responsabilité sociale, nous soutenons aussi les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et les Principes Directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Investment Private Equity sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), s'engageant ainsi à une intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de leurs activités de gestion d'actifs. Depuis septembre 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également signataire du Montreal Carbon Pledge, s'engageant ainsi à calculer l'empreinte carbone des portefeuilles². Cette démarche formalise notre engagement à réduire l'empreinte de nos portefeuilles.



¹ Voir le Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2016: <http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports>

² Cette empreinte carbone, publiée pour la première fois le 1er décembre 2015, est accessible sur notre site internet à travers le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>

Périmètre de reporting

Suite aux analyses des résultats de reporting des années 2014, 2015 et 2016 de tout le périmètre Edmond de Rothschild (France) pour la Banque et toutes les filiales et succursales à l'étranger ainsi que la réduction de ce même périmètre en 2016 et 2017 (fermeture des sites au Chili, à Beijing et Shanghai et liquidation en cours du site de Hong-Kong), le département de Développement Durable, en accord avec les vérificateurs des informations de développement durable, a décidé de réduire le périmètre de reporting pour les données environnementales et sociales à la France (pays), qui couvre plus de 90% des effectifs. Ce périmètre de reporting n'affecte pas l'analyse des informations ou leur fiabilité. Les processus mis en place restent identiques pour le périmètre considéré dès cette année de reporting, c'est-à-dire Edmond de Rothschild en France.

Un comportement éthique et responsable

En 2017, le Groupe Edmond de Rothschild a poursuivi ses efforts et projets en lien avec sa stratégie de développement durable. Les enjeux considérés comme matériels pour l'axe «un comportement éthique et responsable» sont la gouvernance d'entreprise, la conformité aux législations, le comportement éthique, la gestion des risques et la transparence et reporting. Les objectifs du Groupe à 2020 pour ce pilier de la stratégie servent à guider les actions de ses différentes entités :

- Former 100% des collaborateurs sur le Code d'Éthique du Groupe ;
- Créer une bibliothèque commune de toutes les formations éthique et conformité pour renforcer l'expertise des collaborateurs et leur maîtrise des risques ;
- Faciliter l'accès des collaborateurs aux directives pertinentes à leur activité et au soutien nécessaire pour leur application.

Edmond de Rothschild (France) a contribué en 2017 à les atteindre en partie.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site intranet et classifiées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et les collaborateurs concernés en sont avertis.

Des contrôles sont effectués chaque année afin de vérifier la bonne application des procédures existantes. En fonction des besoins identifiés et des évolutions réglementaires, les départements de Conformité définissent le plan de formation pour l'année à venir.

Le Code de Déontologie d'Edmond de Rothschild (France), en parfait alignement avec le Code d'Éthique du Groupe, est remis à chaque employé lors de son embauche. Il est également disponible sur le site intranet de la Banque. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans le Code de Déontologie est une obligation que la Direction de la conformité et du contrôle permanent a pour mission de faire appliquer.

Le contenu de ce Code rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires et les usages et meilleures pratiques déontologiques habituellement observés en France.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de l'intégrité du marché. Ce Code s'appuie sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client, rappelle les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs sont tenus de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme. En 2017, la préparation intensive à l'entrée en vigueur de la Directive Européenne sur le marché des instruments financiers (MiFID II le 3 janvier 2018) a représenté une forte mobilisation de l'ensemble des départements, y compris ceux de la conformité et du contrôle. La mise en place de groupes de travail dans toutes les sociétés de Edmond de Rothschild (France) a permis de gérer l'entrée en vigueur de cette directive, qui touche et impacte tous les métiers du Groupe.

Gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du groupe de la Banque : les fonctions de direction exécutive sont ainsi clairement scindées des missions de supervisions.

Gestion des risques

En 2017, dans le cadre de l'application de la directive FINMA 2017-01, au titre de la surveillance consolidée de la filiale française, le groupe de travail «concept cadre risques financiers» dirigé par le Directeur des Risques d'Edmond de Rothschild (France) a lancé et conclu en 2017 un chantier de mise en conformité qui est passé par les étapes suivantes :

- Revue et achèvement des risques financiers principaux (avec l'identification du risque immobilier qui n'était pas singularisé jusque-là)
- Définition d'une méthodologie de calcul des risques, risque par risque, et validation avec les métiers (en

particulier sur les risques les plus difficiles à apprécier, comme par exemple le risque de perte VaR 95% en Private Equity)

- Définition d'un abaque d'affectation du capital (fonds propres), mettant en évidence les besoins en capital de chaque type de risque, en fonction de l'importance stratégique ou non du métier qui génère ce risque
- Validation par le Comité Exécutif du Groupe des tolérances risque par risque, et affectation du capital en fonction de l'abaque de risque
- Validation de Key Risk Indicators (KRI) simples pour encadrer le risque de perte sur les activités, et permettre ainsi de forclure le risque maximum de perte en deçà du capital affecté par le Comité Exécutif du Groupe
- Remontée des KRI au niveau Comex Groupe et validation du modèle en fonction des appétences.

Au final, une approche méthodologique cohérente a été mise en place, qui permet de mettre en parallèle des risques divers, et de les relier à la tolérance sur ces risques décidée au plus haut niveau de la Banque. Cette avancée majeure en termes de surveillance des risques et de planification stratégique de l'entreprise à long terme a été faite bien en avance du calendrier réglementaire qui prévoyait une mise en application seulement à partir du troisième trimestre 2018. Avec ce chantier, nous illustrons encore une fois notre volonté d'être en avance du calendrier réglementaire européen et d'anticiper les évolutions réglementaires avant qu'elles ne soient déclinées en droit local.

A titre d'autre exemple notable, citons l'envoi à l'autorité de tutelle française (l'ACPR) du « Plan de Redressement de la Banque », dès mars 2016, avec plus d'un an d'avance sur le calendrier de remises des autres banques. Cette capacité d'anticipation, et le professionnalisme que cela sous-tend, a d'ailleurs été souligné par l'autorité de tutelle en mars 2017 lors de sa rencontre annuelle avec le Directoire. Cette capacité d'anticipation est un gage de notre bonne relation durable avec notre autorité de tutelle, et donc une sécurité pour les clients qui nous confient leurs avoirs pour le long terme.

Conformité avec la législation

Pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) utilise depuis 2015 un outil de formation e-learning développé par l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs. La campagne lancée en mai 2016 est restée ouverte jusqu'à fin juin 2017 et 100% des collaborateurs ciblés ont suivi cette formation.

En janvier 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a organisé une formation présentielle sur le dispositif de prévention des abus de marché pour l'ensemble des gérants de portefeuille notamment suite à l'entrée en

vigueur le 3 juillet 2016 du Règlement européen relatif aux abus de marché (dit « MAR »). Cette formation a été dispensée par l'équipe de Contrôle Interne et Conformité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) et 100% des collaborateurs ciblés ont suivi cette formation.

Par ailleurs, d'autres formations ciblées ont été organisées auprès des équipes commerciales et marketing, principalement sur les règles applicables à la rédaction des documents commerciaux.

D'autre part, le règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) impose aux prestataires de services d'investissement de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions sous leur autorité ou pour leur compte disposent d'un niveau de connaissances minimales sur 12 domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières. Cette vérification peut s'effectuer via des examens organisés en interne par les prestataires ou via des examens externes «certifiés» par l'AMF.

Edmond de Rothschild (France) a choisi de passer par un prestataire externe : Bärchen.

Certains collaborateurs peuvent bénéficier de la clause dite de «Grand-père» et sont dispensés de passer l'examen de certification. En effet, toutes les personnes qui, au 1er juillet 2010, exerçaient les fonctions exigeant cette vérification, détiennent un niveau de connaissances minimales réputé répondre aux exigences de la réglementation, tant qu'elles ne changent pas d'employeur.

Côté banque privée en 2017, la direction de la conformité et du contrôle permanent a créé un e-learning propre à la banque privée relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. 127 personnes ont suivi cette formation en 2017, dispensée aux collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Assurance et Conseil (France).

Transparence et reporting

Pour notre Groupe, l'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées à nos valeurs et au sens aigu de nos responsabilités. Les banques doivent respecter un nombre grandissant de réglementations visant notamment à protéger l'intégrité du système financier et à favoriser la confiance de l'opinion publique à leur égard. Dans ce contexte, notre reporting financier et de développement durable vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de nos clients et de nos parties prenantes sur le long terme.

Le cadre de reporting adopté par la direction du développement durable traduit la responsabilité du Groupe de respecter les objectifs fixés en 2015. Le cadre de reporting constitue une base pour approfondir les échanges avec toutes les parties prenantes, identifier les besoins et améliorer les pratiques.

Le rapport de développement durable est un outil efficace pour communiquer de manière élargie sur la façon dont le Groupe relève les défis auxquels il est confronté en matière de développement durable. Les cinq axes de notre stratégie représentés dans le schéma en introduction permettent de couvrir les enjeux majeurs et les réalités du quotidien.

Le groupe Edmond de Rothschild publie ses résultats conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative, version G4 (GRI-G4) ainsi qu'à son supplément pour le secteur financier¹. Cette démarche a été décidée pour permettre une comparabilité et une clarté dans la lecture des résultats pour l'ensemble des parties prenantes.

C'est aussi pour le Groupe le moyen de garantir la fiabilité et transparence de son approche en termes de reporting développement durable.

Par ailleurs, le Groupe fait appel au cabinet PriceWaterhouseCoopers, membre du réseau international PwC pour la vérification des principales données de développement durable publiées dans ce rapport.

Le cabinet PwC agit en tant que Commissaire aux comptes pour Edmond de Rothschild (France), assurant une vérification indépendante et une évaluation annuelle de la robustesse des processus de collecte et de contrôle des données. Vous trouverez le rapport de l'un des commissaires aux comptes en page 84.

¹ Voir le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild 2016 : <http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapport>

Notre engagement envers nos collaborateurs

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting pour les données sociales d'Edmond de Rothschild (France) a été réduit en 2017 pour s'aligner avec le fait que plus de 90% des collaborateurs de cette entité se trouvent en France. Les filiales et succursales toujours actives à l'étranger et qui sont rattachées à la France (Allemagne, Italie et les activités d'Asset Management en Espagne) ne sont donc plus prises en compte dans les données présentées dans ce rapport. La référence EdR France correspond au périmètre France pays.

Introduction

La qualité et l'engagement de nos collaborateurs ainsi que l'adhésion aux valeurs du Groupe sont des clés indispensables pour notre succès. Les stratégies des Ressources Humaines d'Edmond de Rothschild en France et celle du groupe Edmond de Rothschild sont parfaitement alignées avec cette optique et par conséquent les enjeux prioritaires sont :

- Attirer, développer et retenir les meilleurs talents ;
- Développer une culture de leadership managériale qui soit au service de la performance et qui valorise la reconnaissance et l'engagement des collaborateurs ;
- Respecter et valoriser la diversité.

En gardant toujours à l'esprit ces enjeux ainsi que la volonté de continuer à bâtir une entreprise toujours plus robuste, l'offre de formations sur mesure, à la fois pour les managers et les collaborateurs, a été développée et étoffée dans le but de continuer à accompagner chacun d'eux au mieux vers toujours plus d'excellence dans leurs différents rôles et activités. Cette recherche d'excellence est mise au service des clients de la Banque.

Le pilier d'engagement envers nos collaborateurs est articulé autour de trois enjeux matériels : la gestion des talents, l'engagement des collaborateurs et la diversité et égalité des chances. Tout comme les autres axes de la stratégie développement durable, les activités liées à ce pilier sont guidées par les objectifs à 2020 publiés par le Groupe :

- Soutenir le déploiement de la stratégie et des objectifs du Groupe ;
- Développer une culture de leadership managériale basée sur les valeurs du Groupe ;
- Mettre en place une offre évolutive et diversifiée de leviers de motivation pour les collaborateurs du Groupe ;
- Augmenter progressivement le pourcentage de femmes dans le senior management ;
- Maintenir l'équité homme-femme dans les effectifs et notre diversité culturelle.

La feuille de route existante pour identifier les actions et programmes clés à l'atteinte de ces objectifs est maintenue.

La sensibilisation des collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) aux thèmes de durabilité tels que les enjeux environnementaux, sociétaux ou liés à l'investissement responsable, notamment, a été effective tout au long de l'année 2017 au travers des actualités publiées sur le site intranet du Groupe, la publication d'articles sur des sujets aussi variés que l'impact investing, l'évolution de l'investissement responsable, la diversité, ou nos actions en faveur de divers programmes sociétaux.

Le département Développement Durable a continué à œuvrer pour le développement d'outils de communication variés destinés à des publics ciblés au sein du Groupe, par activité et thèmes spécifiques comme l'investissement responsable, les enjeux climatiques, les achats responsables.

Enfin, la veille sur les législations, initiatives internationales et normes relatives au développement durable et applicables au secteur bancaire, demeure un point d'activité intense. Le département développement durable tient ainsi régulièrement informées les équipes directement concernés par des évolutions effectives ou à venir, les sensibilise aux risques et opportunités qui en découlent et lorsque cela est nécessaire, les supportent dans les actions à mener.

Attraction, recrutement et rétention

L'ensemble des données présentées ci-dessous concernent Edmond de Rothschild en France (voir paragraphe « périmètre de reporting »).

La stratégie du Groupe de recentrer ses activités en Europe s'est poursuivie au cours de 2017 avec les clôtures des succursales à Shanghai, à Beijing et à Hong Kong. Au 31 décembre 2017, la Banque en France comptait 780 collaborateurs avec 25 nationalités représentées. La société Cleaveland SA, dont les activités sont intégrées au Groupe, est prise en compte dans notre reporting, ce qui explique la stabilité du nombre total de nos effectifs en France.

La qualité des collaborateurs, leurs compétences, leur professionnalisme, leur engagement et leur volonté de contribuer à continuellement renforcer nos valeurs font le succès du groupe Edmond de Rothschild. Au-delà des dimensions opérationnelles et business, la dimension humaine est d'une importance primordiale pour le Groupe. En tant qu'entreprise familiale, la capacité de collaborer ensemble de manière efficace et ainsi créer des synergies à travers le Groupe au service de nos clients et de nos stratégies est primordiale pour la solidité de nos activités.

Pour ces raisons, attirer et retenir les personnes avec des profils optimaux partageant la vision et les valeurs du Groupe est crucial. Pour ce faire, les processus et outils de recrutement et de mobilité interne des Ressources Humaines du Groupe ne cessent de se développer sur l'ensemble des axes suivants :

- Identification et recrutements des meilleurs talents
- Intégration et suivi des nouveaux arrivants
- Gestion de la performance
- Ecoute, évaluation et feedback
- Formation et développement
- Mobilité interne favorisée pour la rétention des talents
- Gestion provisionnelle des emplois et des compétences
- Reconnaissance et avantages sociaux

L'effectif en France est toujours marqué par une proportion très élevée de cadres : 86,3%, en légère hausse par rapport à 2016 (85,2%).

Les effectifs sont répartis de façon équilibrée puisque les femmes représentent 49% de l'effectif total.

L'âge moyen de l'effectif en France est de 42,4 ans, identique à 2016. Au 31 décembre 2017, 97,8% des collaborateurs bénéficiaient d'un CDI et 47,8% de ces postes étaient occupés par des femmes.

4% des effectifs, principalement des femmes, ont choisi d'organiser leur temps de travail à temps partiel. Toutes les demandes de passage à temps partiel ont été approuvées en 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
Effectif en France	747	761	793	787	780
Effectif hors de France	143	149	157	74	63
Effectif total	890	910	950	861	843

	Périmètre	2015	2016	2017
Part des cadres dans les effectifs	EdR France	85%	85,2%	86,3%
- dont % de femme	EdR France	45%	44,9%	46,1%
Ancienneté moyenne	EdR France	9,9	9,7	10,2
Age moyen	EdR France	43	42,4	42,4
Part des CDI	EdR France	97,5%	98,3%	97,8%
- dont % de femme	EdR France	48,5%	47,6%	47,9%

¹Depuis 2016, cet indicateur ne tient plus compte de l'embauche des auxiliaires d'été. À définition équivalente, le nombre de recrutements en 2015 était donc de 98

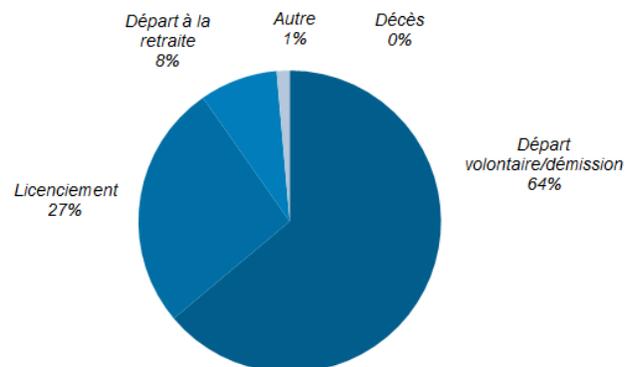
En 2017, 90 personnes ont rejoint la Banque dont 51% de femmes et 60% avec un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats à durée déterminée (CDD) ont représenté 40% de ces recrutements, en forte hausse par rapport à 2016 (20%).

Dans le même temps, 72 collaborateurs ont quitté la Banque, dont 47% de femmes et 38% de départs étaient des personnes âgées de plus de 45 ans. Une augmentation des recrutements de 36% et une hausse des départs de 11% maintiennent le turnover relativement stable, à un taux de 9,3% (8,4% en 2016). Les départs volontaires représentent 64% du total de départs en 2017.

Les départs naturels ne donnent pas toujours lieu à un remplacement au même poste. Cette démarche est motivée par la mise en place d'un processus de réflexion du management pour favoriser les mutations internes et ainsi être au plus proche des besoins d'aujourd'hui tout en anticipant ceux de demain. Par ailleurs, cette démarche crée des opportunités de développement pour les collaborateurs ayant des aspirations d'élargissement de connaissances et d'évolution de carrière. Les recrutements sont réfléchis dans ce cadre et ciblés sur les compétences liées aux besoins

futurs. L'ancienneté moyenne demeure stable à 10,2 ans (contre 9,7 en 2016).

Motifs de départ - périmètre France - 2017



	Périmètre	2014	2015	2016	2017
Nombre de recrutements	EdR France	153	135	66	90
- dont nombre de CDD	EdR France	66	59	13	40
- dont % de femmes	EdR France	48%	43%	42%	51%
Nombre de départ parmi les CDI	EdR France	-	-	68	72
- dont % de femmes	EdR France	-	-	55%	47%
- dont % de plus de 45 ans	EdR France	-	-	43%	38%
Turnover	EdR France	11%	8%	8%	9%

Évaluation annuelle de la performance

L'évaluation annuelle de la performance des collaborateurs représente un indicateur clé dans la stratégie Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild. Ce processus est indispensable pour demeurer à l'écoute des personnes et les accompagner de manière optimale dans leur évolution professionnelle.

Le formulaire d'évaluation annuelle de la performance permet à chaque collaborateur d'alerter son supérieur hiérarchique sur sa charge de travail grâce à une section dédiée à cela. Lors des entretiens individuels, chaque collaborateur a la possibilité de faire part de ses préoccupations et plusieurs garde-fous ont déjà été mis en place au niveau opérationnel pour que le management puisse anticiper les risques et favoriser ainsi l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Cette revue de performance constitue également un des critères d'attribution et de détermination des rémunérations variables

En 2017, les programmes de formation développés pour les managers et collaborateurs, reflètent, entre autres, la portée et les enjeux liés à cet exercice, à la fois pour les équipes et pour le Groupe:

- Identifier et développer les talents
- Reconnaître la performance des collaborateurs
- Mettre en avant les besoins de développement et/ou de formation
- Alimenter et favoriser la mobilité interne

Ils rappellent également combien il est important de définir des objectifs ambitieux et alignés avec les priorités du Groupe afin d'assurer l'efficacité des contributions de tous à son succès.

En 2017, 96,7% des collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) ont participé à toutes les étapes du processus d'évaluation (98,1% en 2016).

Ce processus important permet un dialogue structuré et factuel entre managers et collaborateurs sur leurs performances. L'évaluation de la performance porte aussi bien sur des éléments quantitatifs que qualitatifs à savoir une série de comportements qui traduisent les valeurs et les ambitions du Groupe.

Ces critères sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe et s'organisent autour de 5 grands axes :

- Attitude et état d'esprit
- Relation client
- Orientation résultats
- Gestion d'équipe
- Stratégie

En plus des discussions avec le manager dans le contexte de l'évaluation de performance, un entretien professionnel est organisé tous les deux ans par les Ressources Humaines afin de favoriser le dialogue et la transparence vis-à-vis des activités et du quotidien de chaque collaborateur.

51 collaborateurs d'Edmond de Rothschild en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2017, contre 38 en 2016. Ce fait démontre que ce processus a gagné en efficacité. Un comité dédié à ce sujet avait été créé en 2015 dans le but de faire converger des besoins de gestion des talents d'une part et de développement des collaborateurs de l'autre. Le Groupe investit sur la mobilité interne car il s'agit d'un axe prioritaire de sa stratégie de Ressources Humaines.

Ce sont également 82 collaborateurs qui ont bénéficié d'une promotion (y compris évolution dans la classification) en reconnaissance de leur performance comparé à 54 pour 2016.

	Périmètre	2015	2016	2017
Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance	EdR France	86%	99%	96,7%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	EdR France	58	38	51
- dont % de femmes	EdR France	40%	50%	55%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion	EdR France	62	54	82
- dont % de femmes	EdR France	44%	50%	55%

Politique de rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild est convaincu que renforcer le lien entre la performance (individuelle et collective) et la rétribution, quelles que soient ses composantes (rémunération, promotion, mobilité), de même que disposer de canaux de communication établis sur des bases de confiance réciproque et sincère contribue à augmenter la transparence et l'équité mais aussi à élever la motivation et l'engagement des collaborateurs, conditions essentielles pour la réalisation de tous nos objectifs collectifs.

Les politiques de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management France et d'Edmond de Rothschild France ont été entièrement revues et mises à jour dans le cadre des réglementations AIFMD, UCITS V et CRD IV. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été validées par le Conseil de Surveillance de chacune des entités concernées en mars 2017, sur recommandation du Comité de Rémunération.

Les rémunérations variables des mandataires, des preneurs de risque ainsi que des professionnels des fonctions de conformité, de contrôle interne et de contrôle des risques, sont versées pour partie en différé et de manière échelonnée.

Des règles précises d'application de ce principe de rémunération différée sont fixées chaque année, après analyse de la Direction Financière, de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la Conformité et du Contrôle des Risques, et font l'objet d'une validation du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild France sur proposition de son Comité des Rémunération.

Dans le cadre de CRD IV, un « Long Term Incentive Plan » Groupe, sous forme de droits à recevoir des bons de participation de la Holding Suisse du Groupe Edmond de Rothschild existe depuis mars 2016, en tant qu'instrument de rémunération différée. Dans le cadre d'AIFMD, un nouvel outil a été mis en place en mars 2016 pour le paiement de la partie différée (le cas échéant) de la rémunération variable des preneurs de risques dans l'asset management. Cet instrument permet d'indexer la rémunération différée de ces collaborateurs sur la performance moyenne pondérée d'un panier de fonds Edmond de Rothschild Asset Management représentatif de leurs expertises.

La réglementation OPCVM V pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Immobilières) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD. Le Groupe a anticipé cette directive en appliquant, depuis plusieurs années, un principe de rémunération différée, y compris aux gérants d'OPCVM. L'instrument précité, sous forme de cash indexé sur un panier de fonds, a fait l'objet d'adaptations dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive OPCVM V pour l'exercice 2017.

Ces réglementations visent une qualité de la gestion des risques optimale et une maîtrise des risques pris par les personnes et sociétés concernées en amélioration constante, ainsi qu'un alignement de leurs intérêts avec ceux de leurs clients.

La masse salariale s'établit à plus de 89 millions d'euros contre 85 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 4,7 %.

Aux termes des articles L. 511-71 et L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, l'assemblée générale ordinaire doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective de la société et aux catégories de personnel parmi lesquelles les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se situe dans la même tranche de rémunération que les collaborateurs de ces fonctions (à l'exclusion des fonctions de contrôle) et dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Un avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées ci-dessus sera donc demandé aux actionnaires.

De plus, l'article L. 511-78 du Code Monétaire et Financier plafonne la composante variable à 100% de la composante fixe de la rémunération totale de la population du Groupe régulée par la Directive CRD IV, sauf approbation motivée par l'assemblée générale d'un ratio supérieur, qui ne peut excéder 200%. Afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, nous avons proposé au vote des actionnaires une résolution visant à approuver un ratio maximal de 200% entre les composantes variable et fixes de la rémunération totale de chaque collaborateur appartenant à la population du Groupe régulée du Groupe par la Directive CRD IV pour les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2018. Cette résolution a été acceptée pour l'exercice 2017 lors de l'Assemblée Générale de mai 2017 et sera à nouveau soumise au vote des actionnaires pour l'exercice 2018 lors de l'Assemblée Générale de mai 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017
Masse salariale annuelle brute soumise à charges sociales	83.045	91.352	83.735	85.249	89.288
Pourcentage d'augmentation du salaire fixe	1,3%	4,5%	3,5%	2,2%	2,7%
Part des bonus en pourcentage de la MS fixe au (31/12)/(N-1))	39%	46%	44%	38%	36%

Formation et développement des collaborateurs

Le développement des compétences individuelles et techniques par métier constitue un élément clé de la stratégie des Ressources Humaines afin d'accompagner et de préparer au mieux nos collaborateurs et notre Groupe aux défis d'aujourd'hui et de demain.

La plateforme de formation unique nommée 'Latitude', complète et aboutie, a été développée autour des domaines suivants :

- Expertises managériales
- Expertises métiers
- Langues étrangères
- Digitalisation (informatique et bureautique)
- Qualité/Sécurité

Ces programmes ont été conçus avec une logique d'apprentissage et développement personnel et professionnel continu de chaque collaborateur.

Le catalogue de formations, qu'elles soient en ligne ou présentielle, offre la possibilité à chaque collaborateur d'élargir son champ d'action au sein de ses activités quotidiennes mais également de répondre à ses aspirations personnelles en termes de développement. Ces programmes constituent un levier d'engagement et de rétention tout en favorisant l'innovation, en alignement avec la stratégie du Groupe.

Le programme «Parcours managérial Colombus» se compose de six modules spécifiques : Mission managériale & Leadership, Engagement, Gestion de la performance, Développement des Talents, Guider et accompagner ses équipes dans le changement et Manager dans le cadre du droit du travail.

Le programme «expertise métier» offre une cartographie complète des formations techniques par métier et par géographie. Elle se compose de trois niveaux : intégration (notamment les formations relatives aux réglementations internes et externes, aux valeurs et à la culture du Groupe), spécialisation et expertise.

Enfin, pour les autres formations, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe a été faite afin d'optimiser notre offre, d'assurer un niveau de qualité identique à l'ensemble des collaborateurs et de fournir des solutions adaptées à leurs besoins.

En 2017 un workflow automatique a été mis en place pour accéder aux cours d'anglais en ligne. De ce fait, cela a fait baisser les demandes de cours en présentiel, reflété dans le faible pourcentage des fréquentations aux cours de langues étrangères dans le tableau ci-dessous.

L'optimisation des investissements de formation s'est poursuivie en 2017 et s'est accompagnée en parallèle d'une forte hausse de la part des salariés ayant suivi au moins une formation (+44%). Ces résultats s'expliquent tout d'abord par les formations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBA) et la réglementation MiFID II, qui ont touché pratiquement tous les collaborateurs, mais aussi par la digitalisation de nombreuses formations, de plus en plus efficaces, qui sont délivrées sous formats vidéo et accessibles depuis les postes de travail. La volonté de développer des synergies entre nos programmes de formations afin de mieux répondre aux attentes et besoins de nos collaborateurs reste une priorité pour les équipes de Learning & Development.

Classification des formations par catégorie	2017
Technique/métier	62%
Développement comportemental et managérial	29%
Apprentissage et perfectionnement de langue étrangère	1%
Digitalisation (Informatique et bureautique)	3%
Santé et sécurité	5%

	2013	2014	2015	2016	2017
Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	63%	58%	58%	64%	92%
Part des femmes parmi les stagiaires formation	47%	53%	53%	51%	48%
Nombre total d'heures de formation	7.195	11.417	10.371	9.956	9.923
Budget annuel de formation (en milliers d'€)	1.608	2.076	1.412	1.335	1.567
- dont versement à des fonds d'assurances formation	40%	35%	60%	64%	58%

¹ En 2017, seule la formation Abus de marché a été gérée par le département Conformité et Contrôle Interne de chez EDAM. Cela représente un total de 7 heures, portant ainsi le nombre total d'heures de formation réalisées en 2017 à 9.923.

² Le pourcentage du budget de formation versé à des fonds d'assurance de formation est réglementé et fixe (1% de la masse salariale)

L'ensemble des données de formation sont calculées sur l'effectif excluant les contrats professionnels et d'apprentissage.

Diversité et égalité de traitement

Le groupe Edmond de Rothschild attache beaucoup d'importance à la diversité au sein de l'entreprise et est intimement convaincu qu'elle est nécessaire pour répondre au mieux aux besoins du marché, amener de nouvelles perspectives et être plus innovant.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes constitue ainsi un élément majeur de la philosophie des Ressources Humaines. D'autres axes de travail sont également engagés en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets.

Ainsi, un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016. En 2017, une cinquantaine de managers ont été formés.

Suite à l'application de la nouvelle loi relative aux formations professionnelles, les entretiens d'expérience, mis en place dans le cadre de l'accord sur le contrat de génération, ont été remplacés par les entretiens professionnels.

Les Ressources Humaines profitent de l'opportunité qu'offrent ces entretiens pour approfondir un dialogue sincère et transparent avec chaque collaborateur et construire ainsi une relation de confiance durable.

Par ailleurs, l'équipe des Ressources Humaines accompagne les collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins.

Le Groupe met en place chaque année des partenariats avec des écoles et des formations dans le but de se constituer un vivier de jeunes talents et de participer activement à la formation professionnelle des étudiants. La Banque et ses filiales en France ont participé en 2017 à cinq forums de recrutement au sein des écoles suivantes: HEC Paris, EDHEC, ESCP Europe, EM Lyon et Université Paris-Dauphine.

Le groupe Edmond de Rothschild est activement impliqué dans l'intégration des jeunes en entreprise. Dans ce contexte, la Banque et ses filiales en France ont accueilli 111 stagiaires et 35 alternants (contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation) tout au long de l'année 2017, soit environ 20% des effectifs de base à temps plein, dont une partie a bénéficié d'un recrutement au terme de leur période d'apprentissage.

	Périmètre	2014	2015	2016	2017
Part de femmes dans les effectifs	EdR France	48%	49%	48%	49%
Part des femmes recrutées dans l'année	EdR France	59%	43%	42%	51%
Part des femmes candidates	EdR France	-	41%	45%	65%
Part des femmes parmi les stagiaires en formation	EdR France	53%	53%	51%	48%
Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	EdR France	45%	45%	45%	46%
Part des femmes cadres hors classe en France dans la population des cadres hors classes ¹	EdR France	25%	27%	26%	28%

¹ Il s'agit des cadres hors classification, exerçant des responsabilités hiérarchiques et disposant d'une autonomie de décision dont l'importance justifie leur rattachement direct à un membre du Comité de Direction Générale.

L'accord sur le handicap signé en juin 2015 pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES¹), pour une période de 3 ans sera renégocié en 2018. L'un des engagements de cet accord consistait à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% pour fin 2017. Cet engagement a été rempli puisque ce taux était de 1,39% à fin 2017.

L'engagement pris d'embaucher deux travailleurs handicapés par an a été respecté. Le département des Ressources Humaines souhaite augmenter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 2% d'ici 2020.

Une mission handicap continue de faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les Ressources Humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres), sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

10 collaborateurs en situation de handicap travaillaient au sein de la Banque Edmond de Rothschild en France, signifiant que les objectifs à fin 2017 fixés dans l'Accord ont été atteints. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe Ressources Humaines, qui a ainsi pu sensibiliser les managers notamment dans le cadre de leurs recrutements.

Relations sociales

2017 a été une année riche de sujets stratégiques qui ont fait l'objet d'une présentation au Comité d'entreprise. Ceux-ci étaient principalement stratégiques avec en toile de fonds l'entrée en vigueur de la réglementation MiFiD II. La création de groupes de travail pour anticiper cette entrée en vigueur, avec les changements opérationnels et stratégiques qu'elle implique a favorisé les échanges, qui se sont déroulés dans un climat positif. Le dialogue a été de grande qualité, avec un niveau de transparence élevé et un excellent partage d'information pour tous les sujets abordés.

Les trois grandes consultations prévues par la réglementation (politique sociale / situation économique et financière / orientations stratégiques) ont été menées et ont recueilli un avis favorable du Comité d'Entreprise.

Santé, bien-être au travail et prévention des risques psychosociaux

Le bien-être au travail est évalué par le résultat d'un indicateur clé, celui du taux d'absentéisme¹. En 2017 il a été de 4,3%, en baisse par rapport à 2016 (5,6%).

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'absentéisme	4,6%	4,4%	4,5%	5,6%	4,3%

En ce qui concerne les accidents de travail, en 2017 notre taux de fréquence² est de 3,28 (contre 2,45 en 2016), et notre taux de gravité³ est de 0,07 (contre 0,03 en 2016).

Tous les collaborateurs en France ont l'opportunité d'aborder la question de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au moins une fois par an avec leur manager. Les collaborateurs peuvent signaler à leur manager et aux Ressources Humaines d'éventuelles difficultés liées à leur charge de travail lors de l'évaluation annuelle. Cela facilite le dialogue et l'anticipation de risques liés à cette problématique.

Dans le cadre de la prévention du stress qui peut être inhérent à l'activité professionnelle et aux évolutions de l'environnement de travail, les responsables d'équipe sont sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux lors de formations au management. La gestion des heures de travail, la santé et sécurité des employés ou encore les notions de discrimination et de promotion de la diversité ont été développés dans ces formations. Un module spécifique concerne la santé et la sécurité au travail. Environ 50 managers ont été formés en 2017.

La négociation sur la Qualité de vie au travail a démarré en 2017. Deux réunions de négociations avec nos partenaires sociaux ont eu lieu en 2017 et les discussions se poursuivent. L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est un sujet qui sera traité en 2018 dans la poursuite de cette négociation.

¹ Les Institutions Représentatives du Personnel couvrent le périmètre des sociétés suivantes: Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Investment Partners, Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

² Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie dans l'année / l'effectif CDI et CDD (hors alternants)

³ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁴ Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

L'innovation au service de l'Investissement Responsable

L'Investissement Responsable (IR) est au cœur de la stratégie du groupe Edmond de Rothschild. Depuis de nombreuses années nous le considérons comme un enjeu matériel de premier ordre, étant donné son impact sur l'économie dans sa globalité et sur la performance du Groupe. Nous sommes convaincus que les solutions apportées par le secteur privé aux défis du développement durable représentent une source de croissance économique et de retour sur investissement.

Deux ans après la signature historique de l'Accord de Paris, la Cop 23 à Bonn et le One Planet Summit à Paris n'ont pas caché leur ambition de relancer le processus de mise en application de l'Accord pour le faire entrer dans l'économie réelle, processus quelque peu ralenti par la décision des Etats-Unis de s'en retirer durant l'été 2017. Relancé à l'issue de ces deux rendez-vous avec des mesures phares¹ dont nous pourrions retenir pour les investisseurs les objectifs relatifs à une économie décarbonisée, le fléchage des financements vers des actions en faveur du climat, la mise sous surveillance des 100 entreprises les plus émettrices de CO² via l'Initiative Climat 100+ et, l'incitation au reporting climat selon les recommandations de la Task Force on Climate Disclosure (TCFD).

Dans ce contexte, les différentes entités du Groupe – notamment Edmond de Rothschild Asset Management² et Edmond de Rothschild Private Equity – restent plus que jamais mobilisées pour contribuer proactivement à l'alignement de l'économie avec les aspirations collectives sur le développement durable³. Elles ont ainsi fixé leurs objectifs 2020 et mettent en œuvre leurs feuilles de route pour intégrer les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leurs gestions et accentuer ainsi la contribution positive qu'elles peuvent apporter en matière de développement durable.

En même temps, elles travaillent en étroite collaboration avec les entités de la Banque Privée du Groupe pour rendre ces opportunités d'investissement toujours plus accessibles et attractives pour leurs clients institutionnels, privés et de distribution externe afin de répondre au plus près à leurs besoins en matière de solutions d'investissement doublement performantes sur les plans financiers et ESG.

Le pilier Investissement Responsable de la stratégie de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild fait référence aux enjeux matériels suivants :

- Gestion du risque carbone et transition énergétique ;
- Intégration de critères ESG dans l'analyse financière ;
- Engagement et vote actionnarial ;
- Sélection positive dans la gestion d'actifs ;
- Investissement thématique ;
- Investissement d'impact.

Les objectifs du Groupe pour ce pilier, à horizon 2020, incluent :

Asset Management :

- Adopter une stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 pour l'ensemble des expertises d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management ;
- Définir un plan d'action IR et un plan d'action relatif à la prise en compte du risque climatique pour la période 2017-2020 ;
- Former 100% des équipes de gestion actions et obligations internes à l'IR/ESG
- Mettre en place un processus d'intégration ESG « avancée » pour la gestion actions européennes ;
- Mettre en place des processus d'intégration ESG « avancée » pour nos stratégies de dette d'infrastructure et d'investissement direct dans l'immobilier suisse ;
- Etendre le périmètre d'analyse ESG à l'ensemble des zones d'investissement des stratégies actions, de dettes d'entreprise et souveraine de Edmond de Rothschild Asset Management (2014 : 295 entreprises).

Private Equity :

- Convertir chaque année une nouvelle stratégie aux meilleures pratiques ESG avec 100% des stratégies couvertes en 2020 ;
- Mettre en place une mesure d'impact sur l'ensemble des stratégies d'investissement d'impact et des stratégies traditionnelles qui appliquent des méthodologies d'intégration ESG, dès 2017 ;
- Augmenter de 20% par an les encours dans nos stratégies d'investissement d'impact jusqu'à 2020.

Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Private Equity (France) et Edmond de Rothschild (France) contribuent à ces objectifs du Groupe.

¹ <http://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/les-12-climacts-lances-lors-du-one-planet-summit-145200.html>

² Edmond de Rothschild Asset Management ou «EdRAM» est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

³ Voir les Objectifs de Développement Durable des Nations unies : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Nos approches d'Investissement Responsable

Nous nommons « Investissement Responsable » (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons et qui peuvent être qualifiées comme « socialement responsables » ou « durables », avec les distinctions suivantes selon nos pratiques.

ISR : Acronyme nant du terme Investissement Socialement Responsable	Investissement d'impact	<p>Principe: Stratégie d'investissement qui a vocation à répondre à des besoins liés au développement durable avec l'objectif explicite de créer de la valeur économique/financière, sociale et environnementale positive pour la société et les investisseurs, tout en restant compétitif avec le marché. L'évaluation des impacts et la recherche d'opportunités en matière ESG sont particulièrement poussées et font l'objet d'un reporting dédié.</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement.</p>
	Investissement à thématiques durables	<p>Principe: Stratégie d'investissement qui consiste à investir dans des entreprises ou des catégories de titres qui apportent des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, le changement climatique dont la transition énergétique et écologique, le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant de leurs business models.</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement.</p>
	Stratégie en sélection positive et engagement	<p>Principe : Stratégie d'investissement pratiquant l'intégration ESG avancée associée à l'utilisation de critères ESG soit comme élément discriminant de la composition du portefeuille (ex. stratégie de sélection ESG positive : best in class/best in universe/best effort), soit pour pratiquer « l'engagement » (un dialogue ESG approfondi direct ou collaboratif, formel et traçable auprès des entreprises).</p> <p>Impact sur la gestion: un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille (i.e. renforcement, allègement, sortie).</p>
Intégration ESG avancée		<p>Principe: Pour ce qui concerne l'Asset Management, il s'agit de l'intégration traçable des enjeux ESG dans la valorisation, la notation ou la recommandation financière d'un émetteur. Les équipes de gestion actions, crédit et dette souveraine travaillent avec l'équipe de gestion Investissement Responsable (IR) en mode projet pour identifier concrètement l'impact des enjeux ESG sur leur gestion et in fine, prendre en compte dans leur stratégie d'investissement les risques et opportunités ESG matériels fondés sur un reporting ESG et carbone des portefeuilles par rapport à leur benchmark. Ces analyses et notations sont réalisées principalement en interne avec un complément d'analyses externes pour couvrir certaines géographies et classes d'actifs (notamment le crédit).</p> <p>Un dispositif de dialogue ESG direct peut être envisagé auprès des entreprises, centrés sur des facteurs ESG matériels, et réalisé de manière conjointe et formelle par l'équipe de gestion IR et les gérants de fonds afin d'alimenter ces analyses internes.</p> <p>L'intégration ESG avancée peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de Rothschild, tels que la multigestion/sélection de fonds, le Private Equity, la dette d'infrastructure et la gestion immobilière directe.</p> <p>Impact sur la gestion: Les enjeux ESG les plus matériels sont identifiés et sont susceptibles d'impacter les décisions d'investissement.</p>

Intégration ESG initiale		<p>Principe: Mise à la disposition des équipes de gestion des données d'analyse et notations ESG, afin que ces informations puissent être prises en compte par les gérants, à discrétion, dans leur analyse financière et/ou leur décision d'investissement. Des pratiques d'exclusions normatives définies par Edmond de Rothschild Asset Management liées aux MAP-BASM¹. Concernant les investissements, EdRAM (France) a également mis en place une liste de pays interdits ou placés sous surveillance, établie sur base des sanctions nationales et internationales en vigueur.</p> <p>Les investissements/désinvestissements effectués dans ces pays sont interdits ou soumis à approbation préalable de l'équipe Contrôle Interne et Conformité. Ces restrictions sont paramétrées dans l'outil Dimension et font l'objet d'un blocage pré-trade.</p> <p>Impact sur la gestion: Les impacts ESG sur la composition du portefeuille ne sont pas forcément systématiquement traçables, hormis les exclusions normatives et sectorielles.</p>
--------------------------	--	--

¹ Mines anti-personnel et bombes à sous-munitions.

Edmond de Rothschild Asset Management: un engagement affirmé au service de l'Investissement Responsable

C'est dans cette ligne d'objectifs consécutive de la COP 23 et du One Planet Summit qu'Edmond de Rothschild Asset Management poursuit en 2017 son engagement résolu et mature dans l'Investissement Responsable avec la validation d'une feuille de route Climat 2°C. Cette feuille de route vient compléter son analyse ESG éprouvée et une gestion de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) validée par des investisseurs institutionnels engagés qui lui ont confié des mandats dès 2011.

Conserver la confiance de ces clients pionniers et accompagner de nouveaux institutionnels et une clientèle privée, toujours plus réceptifs à l'intégration de ces nouveaux enjeux extra-financiers dans les produits financiers qu'ils souscrivent, s'inscrit dans le premier principe d'action de sa stratégie d'investissement responsable 2017-2020 : Atténuer les risques et identifier les opportunités en faveur du développement durable pour nos investissements.

Cette section, qui présente les progrès faits dans ce sens en 2017, s'insère dans le contexte de la stratégie d'investissement du groupe Edmond de Rothschild¹.

De l'intégration des critères ESG dans l'analyse financière à l'ISR

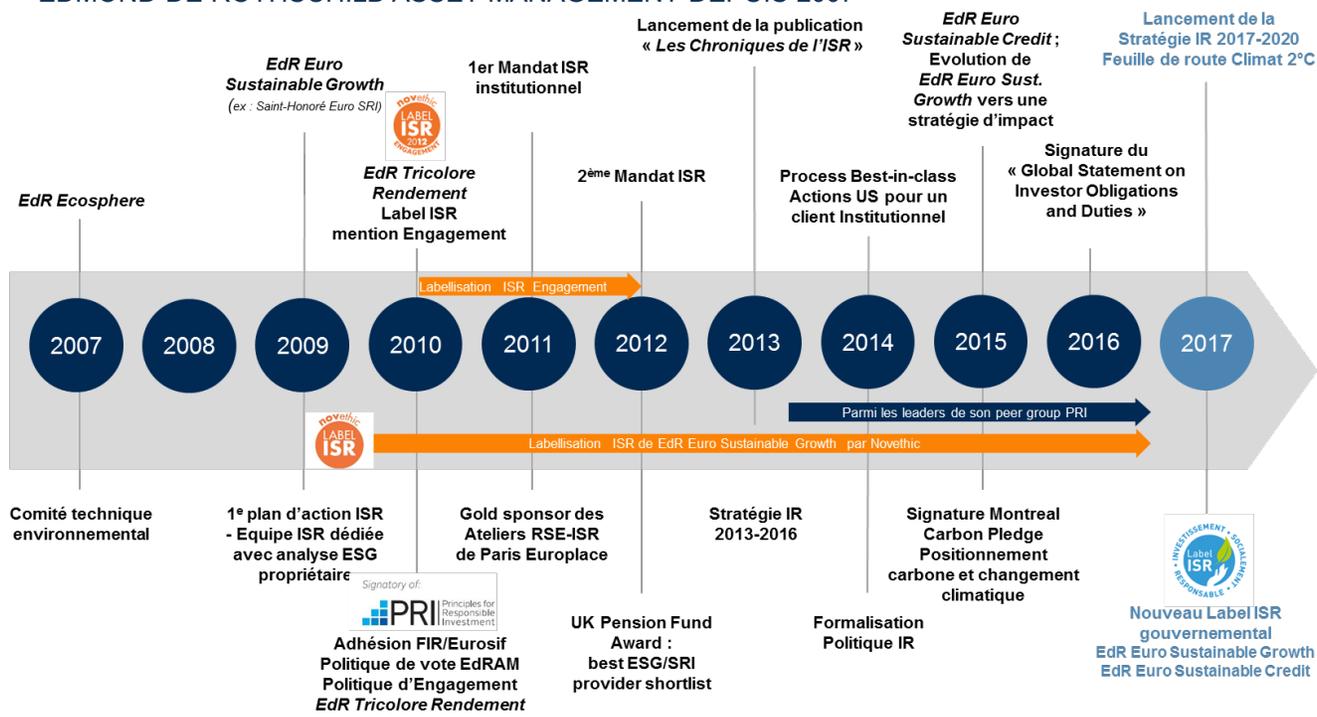
Le socle solide des expertises d'Investissement Responsable (IR) d'Edmond de Rothschild Asset Management s'incarne au sein de quatre approches clés :

- L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit ;
- La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable avancées selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive ;
- Une approche d'engagement actionnarial ESG pionnière depuis 2010 ;
- La capacité à construire des portefeuilles de fonds ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

¹ Voir le Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2016, pp. 37-59 : <http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports>

Stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020

DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT DEPUIS 2007



Financement de la Chaire FDIR de l'Ecole Polytechnique et de la Toulouse School of Economics.
Participation active aux travaux IR de place (AFG, FIR - Eurosif, PRI, EFFAS, WICI Europe,...)

Ambitions et Principes d'action de la Stratégie IR 2017-2020

Forte d'un bilan positif suite à la mise en œuvre de sa stratégie d'Investissement Responsable 2013-2016, matérialisé notamment par des notations de son reporting PRI¹ plaçant sa démarche et ses expertises IR parmi les leaders de son peer group international et l'obtention de mandats ISR auprès d'institutionnels, Edmond de Rothschild Asset Management a

lancé le 13 septembre 2017 sa nouvelle stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 sur l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. L'ambition de cette stratégie : Atténuer les risques et identifier les opportunités en faveur du développement durable pour nos investissements.

Principes d'action

<p>1.</p> <p>ATTENUER LES RISQUES ET IDENTIFIER LES OPPORTUNITES</p> <p>en faveur du développement durable pour nos investissements</p> <ul style="list-style-type: none">Analyse ESG orientée réduction des risques/recherche de solutions durablesGestion ISR & Intégration ESG	<p>2.</p> <p>RENFORCER LE DIALOGUE - ENGAGEMENT ESG</p> <p>auprès des émetteurs</p> <p>Responsabilité actionnariale et fiduciaire</p>	<p>3.</p> <p>GOVERNANCE IR</p> <p>opposable et traçable</p> <ul style="list-style-type: none">OrganisationReportingContrôleDémarche RSE interne	<p>4.</p> <p>COMMERCIALISATION ET VISIBILITE RENFORCEES</p> <p>de nos solutions IR</p> <ul style="list-style-type: none">Solutions innovantesVentesImages de marque
--	---	--	---

Déployée au sein des équipes de gestion avec l'appui de l'ensemble des fonctions support, la stratégie IR 2017-2020 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité

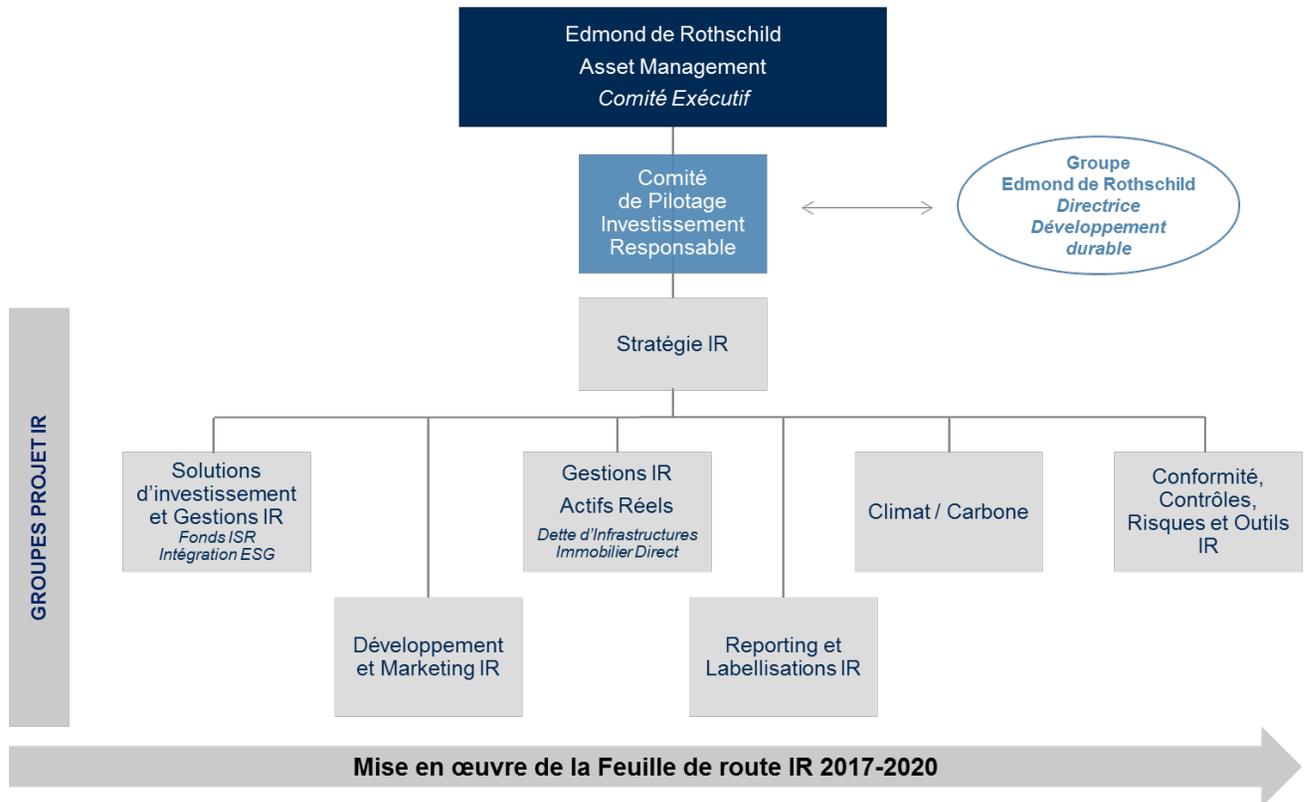
de Pilotage IR composé de 24 correspondants IR issus de l'ensemble des directions opérationnelles. Ces correspondants contribuent activement à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2017-2020, priorisée au sein de leurs directions chaque année.

¹ Reporting et notation PRI sur le périmètre de l'entité juridique signataire Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Gouvernance IR au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management

MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2017-2020 D'EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

Gouvernance et pilotage de la stratégie d'investissement responsable



Les principaux projets de la stratégie IR concrétisés en 2017

La dynamique de projet a permis de renforcer le travail collaboratif entre les différentes équipes internes impliquées dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques liés à notre expertise d'investissement responsable. Cette dernière est incarnée par nos fonds ouverts et mandats ISR mais également par la prise en compte progressive des risques et opportunités ESG au sein de nos fonds *mainstream* via le développement d'approches d'intégration ESG déployées à un niveau initial et avancé. Parmi les projets concrets mis en œuvre en 2017 nous pouvons citer les orientations suivantes :



- Maintenir une qualité forte et reconnue de nos expertises IR, adossée aux meilleurs standards de reporting et au développement d'indicateurs d'impact

Reporting annuel et notation PRI 2017 : Depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) poursuit l'évaluation de la qualité de sa démarche IR par un tiers externe indépendant incarné par l'organisation internationale des PRI dont elle est signataire. Cet engagement qui constitue l'un des référentiels socles de notre Stratégie IR 2017-2020 nous permet d'identifier nos marges de progrès et axes de différenciation sur le marché.

A l'issue de l'évaluation de son reporting 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a confirmé son positionnement parmi les leaders de son peer group pour la troisième année consécutive dans les domaines de la qualité de sa Stratégie et Gouvernance IR, ainsi que ses expertises de gestion représentant plus de 10% de ses actifs à savoir, la gestion actions IR et l'engagement actionnarial associé et, la gestion IR obligatoire.

Sur cette dernière classe d'actifs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a même vu sa notation progresser entre 2016 et 2017, passant d'un rating B à A en raison notamment de sa capacité de dialogue ESG avec les émetteurs crédit et l'amélioration de la communication publique sur son expertise ISR crédit, avec la création d'une sous-rubrique dédiée pour le fonds EdR Euro Sustainable Credit sur son site internet.

L'extrait de cette notation présentée ici est partiel et doit être considéré dans le contexte de la méthodologie des PRI¹. La notation complète peut être fournie sur demande.



Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Summary Scorecard



Source : PRI Assessment Report 2017
Edmond de Rothschild Asset Management (France)

- L'obtention du nouveau Label ISR

Les fonds ouverts *EdR Euro Sustainable Credit* et *EdR Euro Sustainable Growth* se sont vus attribuer en septembre 2017 par EY France, le nouveau label ISR² soutenu par le Ministère des Finances français.

Ce label est décerné aux fonds respectant un ensemble de critères qui concilie performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité.

Par ailleurs, ces deux fonds se réfèrent à des indicateurs dits d'impact afin de mesurer la performance extra-financière des portefeuilles et ainsi mieux appréhender l'impact de notre gestion ISR. Les indicateurs sont calculés par l'équipe ISR via une base de données interne.

Ont été calculés par exemple, à la fois pour l'indice et les deux portefeuilles, les indicateurs suivants: le pourcentage des administrateurs indépendants, le pourcentage de sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore la note d'impact vert³. Ces indicateurs sont détaillés dans le reporting de performance extra-financière du fonds *EdR Euro Sustainable Growth* ainsi que dans les codes de transparence des deux fonds ouverts ISR labellisés⁴.



¹ <https://www.unpri.org/about/pri-teams/reporting-and-assessment>

² <http://www.lelabelisr.fr>

³ Développé par l'équipe IR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), ce critère d'analyse qualitatif prend en compte l'apport d'une entreprise en termes d'innovation verte ainsi que de réduction de l'impact environnemental de ses produits. Il est complémentaire d'indicateurs quantitatifs tels que ceux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.

⁴ Ces documents sont consultables sur le site internet d'EDRAM (France): <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management/nos-expertises/investissement-socialement-responsable>

3. Mise en conformité à l'Article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte

Pour sa première année de mise en application, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est attachée à se mettre scrupuleusement en conformité à cette réglementation française afin de suivre les meilleurs standards de transparence sur la communication de sa démarche IR. Aussi, sa Déclaration article 173¹, mise en ligne à l'été 2017, est un véritable portail pour faciliter la recherche d'informations sur ce sujet.

Groupe Projet
Solutions
d'investissement et
Gestions IR

4. L'intégration de l'ESG au sein de nos gestions fondamentales : un processus pragmatique recherchant l'efficacité

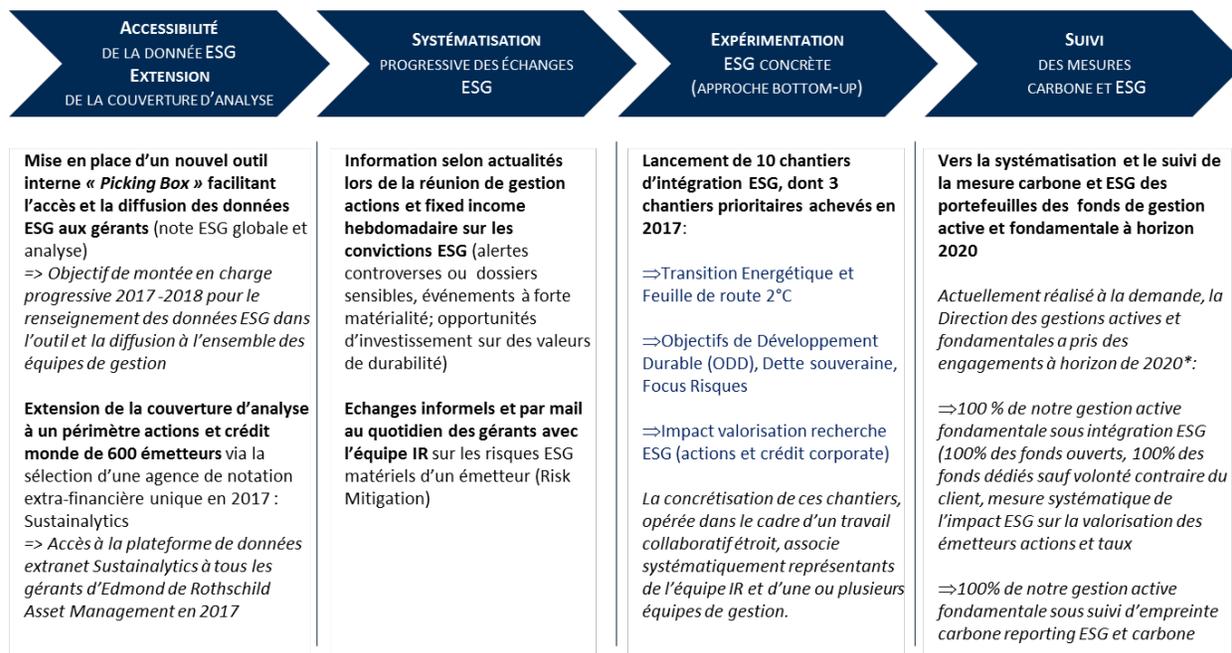
Premier principe d'action de notre stratégie IR 2017-2020 face aux défis de notre industrie relatifs à la réussite de l'intégration ESG au sein des équipes de gestion, Edmond de Rothschild Asset Management a cherché depuis 2 ans à développer le meilleur mode opératoire dans le cadre de sa réflexion stratégique.

Après une phase de test en 2015 et 2016 avec l'équipe de Gestion Actions européennes, et les leçons tirées de ce premier retour d'expérience, la Direction des Gestions fondamentales a décidé de privilégier une première étape pour 2017-2018 selon une approche pragmatique, concrète et flexible afin d'attirer les gérants actions, mais aussi crédit et dette souveraine, vers l'ESG pour que cette matière soit perçue comme un input à valeur ajoutée contributif à leur gestion plutôt que comme une contrainte, l'ESG étant trop souvent associé à des obligations de reporting réglementaire et normatif.

L'objectif : une démonstration par la preuve de l'utilité de la donnée pour susciter l'intérêt et aboutir à une appropriation des gérants afin de passer à une deuxième étape de déploiement plus avancée au sein des gestions pour 2019-2020. Notre préoccupation est de répondre aux plus près aux besoins des gérants en leur proposant des moyens d'action efficace et sur-mesure. Aussi, le mode opératoire privilégie l'interactivité avec les équipes de gestion et l'attention sur les risques et opportunités ESG matériels pour développer la compréhension, l'adhésion et l'appropriation des facteurs ESG. Il s'articule autour de 4 niveaux d'actions :

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT - GESTIONS ACTIVES ET FONDAMENTALES

Articulation des étapes d'intégration ESG



* Ces engagements ont été validés par le Comité Exécutif d'Edmond de Rothschild Asset Management et présentés aux membres du Comité de Pilotage Investissement Responsable le 13/09/2017

¹ <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-Declaration-art-173.pdf>

Focus sur le résultat des 3 chantiers d'intégration ESG prioritaires en 2017:

L'ensemble des équipes de gestion actions et obligations contribue et coopère à 10 chantiers d'intégration ESG sur la période 2017-2020. Ces chantiers innovants, voulus par les équipes de gestion, débouchent sur des résultats concrets et traçables et portent sur des sujets précis identifiés comme à forte matérialité financière.

1. Chantier «Impact valorisation recherche ESG (actions et crédit corporate)» :

Les impacts des notes ESG sur la valorisation tant des actions que des obligations ont été évalués selon une méthodologie interne et validés par les équipes de gestion actions et crédit corporate impliquées dans le projet. L'impact, positif ou négatif, se traduit par un pourcentage de hausse ou baisse du prix de l'action ou d'amélioration ou de dégradation des ratings financiers (nombre de crans) dans le cas des obligations. Cet impact est désormais systématiquement précisé dans toutes les nouvelles analyses d'émetteurs et leur mise à jour : ces résultats d'analyse sont mis à disposition de l'ensemble des gérants actions et obligations.

2. Chantier «Objectifs de Développement Durable (ODD) – Dette souveraine-Focus Risques» :

Dans le cadre de notre gestion obligataire, l'analyse des émetteurs souverains tient désormais compte de l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies¹ suite à la dernière mise à jour de notre méthodologie d'analyse ESG. La sélection de la trentaine d'indicateurs ESG suivis couvrait déjà 15 Objectifs en 2016. Avec l'intégration de 3 nouveaux indicateurs cela permet désormais de couvrir la totalité des 17 objectifs.

3. Chantier «Transition Energétique et Feuille de route 2°C»² :

Conduit grâce à l'implication des équipes IR et de Gestion Actions Matières Premières / Infrastructure, ce chantier contribue à répondre à l'un des objectifs d'Edmond de Rothschild Asset Management sur la définition d'une feuille de route Climat. Achevé fin 2017 avec la validation par le Comité Exécutif d'Edmond de Rothschild Asset Management de cette Feuille de Route à horizon 2020, 2030 et 2040 ces travaux s'inscrivent dans le cadre des recommandations de reporting de la TCFD³ et du dernier Scénario 450 de l'Agence Internationale de l'Energie (AEI)⁴. Les informations plus précises sur la Feuille de route 2°C de la Direction des Gestions Fondamentales figurent en page 68 du rapport.

Groupe Projet
Solutions
d'investissement et
Gestions IR

¹ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

² Chantier conduit par le Groupe Projet Climat/Carbone.

³ <https://www.fsb-tcfid.org/publications/final-recommendations-report/>

⁴ <https://www.iea.org/publications/scenariosandprojections/>

⁵ Pour plus d'information sur le Mandat ISR de la Banque Privée du Groupe Edmond de Rothschild, rendez-vous en page 70

4. Expertise de Multigestion/Sélection de fonds: processus d'intégration ESG avancée et de sélection durable

Après avoir lancé en 2016 son premier questionnaire d'information ESG et ISR auprès de 257 fonds gérés par 117 sociétés de gestion d'actifs, l'équipe Sélection de fonds a formalisé en 2017 un processus d'intégration ESG avancé fondé sur le renouvellement du questionnaire tous les deux ans et l'organisation d'un dialogue ESG actif et constructif avec les sociétés de gestion à partir de l'analyse des données remontées du questionnaire.

Cette stratégie d'influence vise à inciter les sociétés de gestion dont les fonds sont référencés par notre équipe à s'engager dans la voie de l'investissement responsable, en signant par exemple les PRI. Par ce dialogue qualitatif, nous cherchons en 2018 à encourager l'adoption de bonnes pratiques IR, en particulier en matière de la transparence sur des informations devenues clés telle que la mesure d'impact carbone des fonds référencés.

2017 a également été l'aboutissement pour l'équipe de la mise au point de son expertise de sélection de fonds durables, matérialisée par le lancement à l'hiver 2016 d'un mandat ISR⁵ à destination de la clientèle privée du groupe Edmond de Rothschild.

Groupe Projet
Gestions IR
non cotée
Dette d'Infrastructure

5. Expertise de dette d'infrastructure : processus d'intégration ESG avancée et investissements à thématique «Transition Energétique»

Notre expertise de dette d'infrastructure en pleine croissance depuis trois ans avec un encours sous gestion passé de 400 millions d'euros lors du premier closing de son premier fonds BRIDGE en 2014 à 1,2 milliard d'euros au 31/12/2017¹ avec 4 fonds BRIDGE dont un compartiment dédié, nous inscrit naturellement parmi les acteurs de poids sur ce marché, tant auprès des porteurs de projet que des clients institutionnels européens, y compris français, qui constituent le cœur de clientèle de ces fonds.

2017 a été une année particulièrement riche de développements IR au sein de cette expertise, le financement des infrastructures étant un élément clé du développement durable, tant sur l'aspect social que sur l'aspect environnemental, qui sont deux éléments importants de cette stratégie d'investissement.

La feuille de route IR pour BRIDGE nous a ainsi amené à définir une grille d'analyse ESG de nos investissements afin d'améliorer notre reporting et le suivi des risques sociaux et environnementaux au niveau de chaque projet et du portefeuille dans sa globalité.

Ce travail permettra aux investisseurs d'accéder aux informations démontrant l'alignement prioritaire de nos investissements avec les réglementations environnementales et les pratiques de bonne gouvernance, tout en portant une attention particulière aux impacts sociaux.

En parallèle, nous poursuivons les principales transactions qui contribuent au développement durable et ont un impact positif sur la communauté, notamment dans le financement de projets d'énergies renouvelables, telle que la biomasse, les éoliennes et installations solaires mais aussi de projets ayant un impact social positif tels que des maisons de retraite.

Ce travail de mise en place d'un processus avancé d'intégration ESG pour la plateforme BRIDGE se fera en deux étapes clés :

I. Mise en place de ce processus d'intégration ESG au cœur d'un nouveau fonds dans la plateforme BRIDGE dédié au financement de la Transition Énergétique pour la croissance Verte. Ce fonds à thématique environnementale sera lancé en 2018.

II. Extension progressive, à partir de 2018, du processus d'intégration ESG à l'ensemble de la plateforme BRIDGE et à tous les nouveaux investissements, ainsi qu'un reporting ESG rétroactif sur certains des projets déjà investis selon l'accès que nous réussissons à obtenir aux données pertinentes. Au-delà de l'analyse ESG de nos investissements, cette approche intègre une stratégie d'influence visant à développer le dialogue ESG constructif et collaboratif auprès de porteurs de projets emprunteurs mais également les arrangeurs et les sponsors/actionnaires afin d'améliorer la transparence en matière d'informations ESG.

Nous commencerons à comptabiliser les encours de la plateforme BRIDGE dans notre catégorie d'Investissement Responsable pour l'année 2018 selon le périmètre de la plateforme qui aura appliqué ce processus avancé d'intégration ESG.

Groupe Projet
Développement et
Marketing IR

6. Pédagogie et promotion de nos expertises IR

Attentifs à répondre précisément aux besoins de nos clients en développant constamment notre savoir-faire en matière d'IR, nous sommes également très attachés à ce que la communication soit accessible et lisible.

A cette fin, nous avons entamé fin 2017 un travail d'harmonisation de la rubrique IR des sites internet d'Edmond de Rothschild Asset Management en Europe qui devrait s'achever dans le courant du premier semestre 2018. Un cours d'e-learning sur l'Investissement Responsable a également été développé en 2017 par le groupe Edmond de Rothschild en collaboration avec Swiss Sustainable Finance et servira à sensibiliser les acteurs clés sur les tendances majeures et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans leur travail quotidien. Par la suite, cet outil d'enseignement sera accessible au travers du site Internet de Swiss Sustainable Finance pour sensibiliser une population toujours plus large dans le secteur de la Finance.

La promotion et l'explication pédagogique continues des spécificités de notre expertise IR auprès de nos clients sont également essentielles.

En 2017, nous avons pour cela agi via différents canaux en France et en Europe : la presse avec 8 interviews, la participation à 11 conférences et tables rondes en tant que speaker, l'animation de 2 séminaires organisés par le Groupe Edmond de Rothschild auprès de clients, et 2 participations en tant que membre du jury dans le cadre de la remise de prix ESG.

¹ Etant une double structure de FCT de droit français et de SICAV-SIF Luxembourgeoise et gérée, en qualité de conseil ou de gestionnaire délégué depuis EDRAM (UK), les encours de la plateforme BRIDGE ne sont pas comptabilisés dans ce rapport annuel de Edmond de Rothschild (France) mais sont inclus dans les encours IR publiés dans le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild: <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/International/en/Sustainable-development/reports>. Les informations publiées ici sont considérées pertinentes dans la mesure où BRIDGE répond aux opportunités d'investissement avec un impact positif social et environnemental, y compris dans le contexte de l'Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique et Ecologique pour la Croissance Verte.

L'évolution de principaux fonds et mandats ISR

Les fonds ISR ouverts d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Gamme de fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (en millions d'euros)			
Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France)			
Fonds	Stratégie ISR	Encours au 31/12/2017 (% d'évolution / 2016)	Performance (source : Morningstar - 31/12/2017)
Edmond de Rothschild Tricolore Rendement	Engagement ESG	1 559,52 millions € (+6%)	★★★★ ¹
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth	Sélection positive ESG / Best-in-universe	94,4 millions € (+ 162%)	★★★ ²
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit	Sélection positive ESG/ Best-in-universe	102,6 millions € (+36%)	★★★ ³

Avec près de 11% de croissance sur un an, les fonds ouverts ISR ont vu une progression importante de leurs encours en 2017, liée à une collecte positive en provenance de la clientèle privée, notamment dans le cadre des mandats IR gérés par la Banque Privée du Groupe, et à un effet marché. En effet, les performances des fonds ISR s'inscrivent dans une tendance favorable, illustrée par le fait que EdR Euro Sustainable Growth se classe dans le premier décile / 10ème percentile de sa catégorie Morningstar en 2017 et EdR Euro Sustainable Credit se classe dans le deuxième décile / 11ème percentile de sa catégorie Morningstar en 2017.

La gestion des fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESG propriétaire réalisée tout au long de l'année. En 2017, les critères de notation ESG ont été revus, les piliers d'analyse passant de 4 à 3 et les critères correspondant mis à jour (certains ayant été ajoutés et d'autres considérés comme moins ou insuffisamment pertinents ont été retirés).

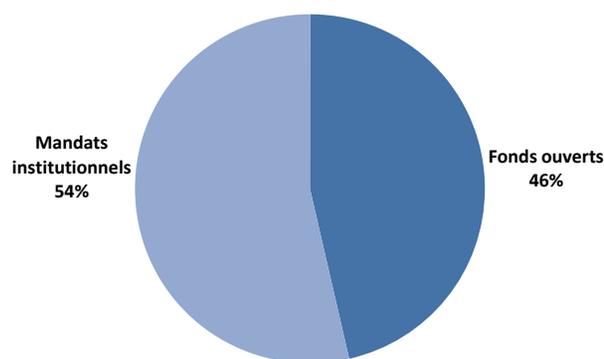
En 2017, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 144 entreprises (contre 111 en 2016) et a rencontré 115 sociétés (contre 81 en 2016) sur des thématiques ESG. Par ailleurs, en 2017, Edmond de Rothschild Asset Management a élargi sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants de ses gérants actions et crédit : avec le recours à une agence de notation extra-financière de renommée mondiale, Sustainalytics, la couverture d'analyse ESG est aujourd'hui de 6 000 émetteurs (contre 1089 en 2016).

Une évolution positive des encours ISR

Les encours ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) représentent 3 786 millions d'euros au 31/12/2017. En progression de +13% sur un an, nos encours ISR sont répartis entre nos trois fonds ouverts ISR et des fonds dédiés à des institutionnels : ces fonds démontrent leur attractivité tant par la qualité de l'approche d'analyse ESG interne que par la capacité à proposer à ses clients une gestion ISR performante.

Fonds et mandats ISR actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) - Encours gérés selon des stratégies ESG⁴ en 2017

3786 M€



Soit 14,2% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France), chiffres arrêtés au 31/12/2017. La base d'encours gérés totale dans ce périmètre exclut des activités d'Asset Management Servicing, d'Overlay, de EMTN et de gestion du FSP, non compatibles avec une forme de l'Investissement Responsable.

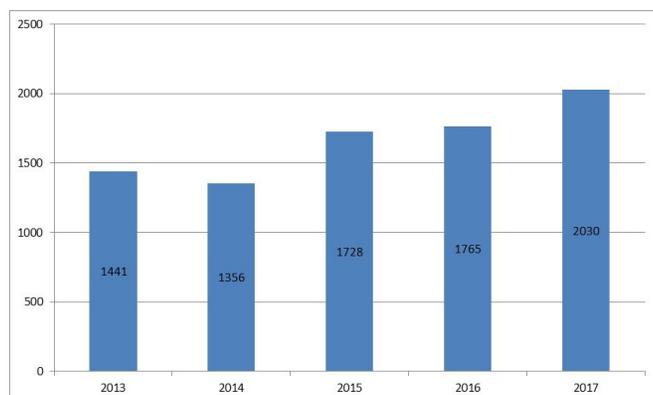
¹ Notation MORNINGSTAR au 31.12.2017 dans la catégorie Actions France Grandes Cap.

² Notation MORNINGSTAR au 31.12.2017 dans la catégorie Actions Zone Euro Grandes Cap

³ Notation MORNINGSTAR au 31.12.2017 dans la catégorie Obligations EUR Emprunts Privés

⁴ Fonds ouverts et mandats de gestion. L'investissement socialement responsable par sélection positive s'appuie sur l'identification des entreprises les plus performantes en matière d'ESG ; l'engagement repose sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Évolution sur 5 ans des encours des mandats ISR (en millions d'euros) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)



Alors que les fonds dédiés ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) enregistraient une croissance de 22% entre 2013 et 2016, l'année 2017 enregistre une progression à nouveau importante avec une augmentation de plus de 15% sur un an.

Le renouvellement d'un mandat institutionnel en 2017 est l'un des facteurs de réussite de cette année, ainsi que la bonne collecte des fonds ouverts; cela démontre la confiance dans la qualité de son expertise de gestion ISR ainsi que sa capacité à s'adapter aux demandes toujours plus diversifiées et complexes de ses clients institutionnels, telles que l'application de leur référentiel ESG et de leur politique de vote propriétaires.

En léger recul par rapport à 2016 en raison d'une progression significative de nos encours globaux, la part de notre gestion catégorisée ISR atteint 14,2%, répartis de manière équilibrée entre ses fonds dédiés et ses fonds ouverts ISR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) démontre la place significative que représente cette expertise dans son offre de solutions d'investissement.

Engagement d'entreprise et politique de vote

Début 2018, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa politique de vote pour la saison des votes 2018. En voici quelques éléments marquants :

-Voter CONTRE le président du conseil des nominations, si pas de politique de féminisation en place.

-L'activité des votes en 2017 a été une nouvelle fois dense avec la participation à 505 Assemblées générales d'actionnaires.

A noter qu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice et disponible sur le site internet :

<http://www.edmond-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/assetmanagement/isr/EDRAM-FR-Rapport-annuel-sur-exercice-des-droits-de-vote.pdf>

Statistiques de votes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'Assemblées Générales auxquelles EdRAM France a participé	759	679	717	654	505
Taux de vote de l'univers investi en actions	85%	75%	84%	75%	88%
Nombre de résolutions votées	9.071	8.559	9.135	8.268	6.385
Taux de vote "contre" (inclus les abstentions)	21%	20%	20%	25%	25%

Périmètre de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) : émetteurs pour lesquels les fonds détiennent plus de 0.01% du capital des sociétés.

Des appels d'offres qui démontrent l'intérêt des investisseurs pour l'Investissement Responsable

Parmi les indicateurs clé qui nous aident à évaluer et apprécier l'évolution du marché de l'investissement responsable se trouvent les appels d'offres provenant d'investisseurs institutionnels ou « distribution » qui intègrent des critères ESG/IR et aussi les processus de Due Diligence «corporate» (sur la société de gestion) conduits par les investisseurs et qui contiennent des questions ESG/IR. Ces acteurs sont les précurseurs sur ce marché et leur rôle est crucial pour son évolution.

Le graphique ci-dessous indique que 29% des appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2017 incluaient des critères relatifs à l'IR et/ou au développement durable en général, contre 15% en 2016.

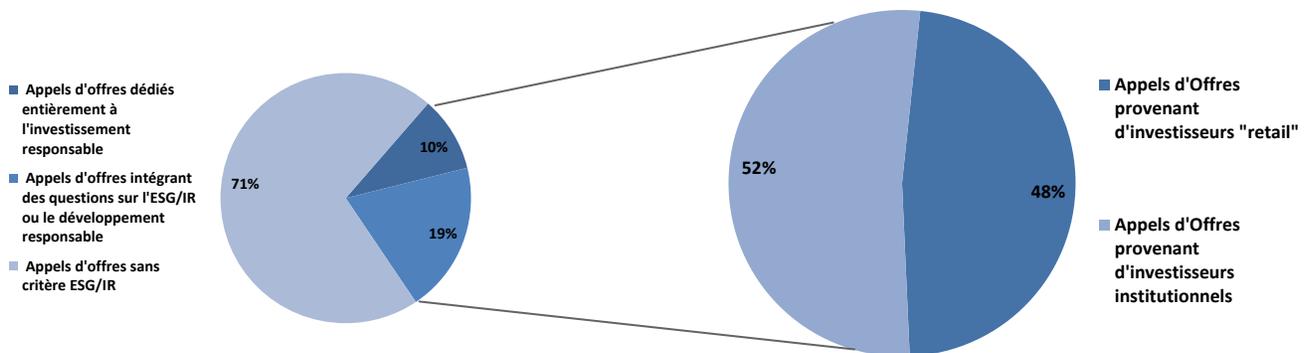
Cette proportion en nette hausse reflète l'intérêt de plus en plus marqué des institutionnels français pour le marché de l'IR. De plus, nous avons remarqué que les questions relatives aux aspects ESG dans les questionnaires deviennent toujours plus pointues.

Nous avons également noté l'émergence des tendances suivantes :

- Des questions liées à l'IR dans les questionnaires standards de Due Diligence chez les grands distributeurs, en France mais aussi en Espagne par exemple ;
- La dimension IR continue à susciter de l'intérêt chez les institutionnels en Italie.

Notre indicateur sur l'intégration des questions ESG/IR dans les processus de due diligence démontre une baisse en 2017. Cette tendance est explicable par la nature cyclique des appels d'offres et processus de Due Diligence émis par les investisseurs institutionnels. Toutefois, la trajectoire qui émerge de ces deux indicateurs reflète l'évolution positive du marché de l'IR, qui pourrait être liée à l'entrée en vigueur de l'Article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2017



Processus de Due diligence auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	2017	2016
Pourcentage des processus de due diligence auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé incluant des questions ESG/ISR ou développement durable	35%	35%

La poursuite et le renforcement des engagements IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Dans la continuité de sa démarche de progrès, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part à divers degrés aux réflexions de place pour l'avancée des enjeux liés aux critères ESG, et participe ainsi à la promotion et à la diffusion de l'IR via son engagement et sa contribution au sein de différents groupes de travail. En 2017, sa contribution active s'est traduite par exemple :

Dans le cadre de sa Présidence de la Commission Recherche du Forum de l'Investissement Responsable (FIR) nous avons participé au 12^{ème} Prix FIR PRI pour la recherche européenne Finance et Développement durable¹ – cofondé par notre Directeur IR Jean-Philippe Desmartin en 2011, qui s'est tenu le 26 septembre 2017 à Berlin. Le jury composé d'académiques et praticiens a récompensé plusieurs chercheurs : deux allemandes, une bulgare, trois espagnols et deux français pour des sujets aussi variés que les prêts socialement responsables, le lien entre performance financière des entreprises et leur investissement dans la Responsabilité Social d'Entreprise, l'intégration du développement durable dans les décisions d'investissement des investisseurs institutionnels, la finance sociale et les "communs", l'impact du réchauffement climatique sur la productivité des entreprises ou encore l'impact investing expliqué à travers un MOOC²

Toujours dans le cadre de cette Commission Recherche du FIR, nous avons intégré en tant que co-animateur un nouveau groupe de travail exploratoire du FIR sur le thème « ALM / Allocation d'actifs stratégiques et Investissement Responsable » dont la première réunion s'est tenue en novembre 2017. Le groupe adressera les questions relatives aux liens entre l'ISR et l'allocation d'actifs et les conséquences en termes de risque, classes d'actifs, contraintes de gestion. Quatre livrables sont prévus courant 2018.

Enfin, à noter qu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été élue Administrateur du FIR pour le Collège Société de gestion d'actifs³, et a sponsorisé le Colloque annuel « Stratégies ESG pour investisseurs responsables » de Novethic⁴ qui a réuni les grands asset owners européens : cette 10ème édition a été marquée par la volonté renforcée des 300 investisseurs réunis à cette occasion, d'ancrer les enjeux climat, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de leurs stratégies d'investissement et de gestion.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) continue de soutenir les recherches de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable codirigée par l'École Polytechnique et de la Toulouse School of Economics sous l'égide de l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

Elle a également maintenu de façon régulière la publication initiée en 2013 des « Chroniques de l'ISR » qui met à l'honneur les thématiques propres à l'IR et met en avant au sein de chaque numéro « le point de vue académique », avec la contribution d'un chercheur sur les thématiques d'actualité. Parmi elles, on peut citer dans ses 3 numéros publiés en 2017 nos analyses sur les facteurs ESG et la performance des petites et moyennes capitalisations, la création de valeur financière par la gestion ESG ou encore les facteurs de bonne gouvernance pour accroître la longévité d'une société. Egalement très présent dans nos publications, les focus actualités liés au Climat qui ont été des sujets de veille active et attentive pour le compte de nos clients et nos gérants.

Gestion des risques liés au changement climatique et à la transition énergétique : notre feuille de route Climat 2°C 2017-2020



Edmond de Rothschild Asset Management a souhaité formaliser en 2017 une stratégie climat qui inclut une feuille de route 2°C. Cette étape est à remettre dans le contexte de sa signature du « Montreal Carbon Pledge » des Nations Unies en 2015, l'engageant à mesurer progressivement et à rendre public annuellement l'empreinte carbone de ses investissements⁵. En 2017, Edmond de Rothschild Asset Management a mesuré l'empreinte carbone de quatorze de ses fonds.

Cette feuille de route a été élaborée en s'appuyant sur les expertises internes, en particulier celles des équipes IR et de Gestion Actions Matières Premières / Infrastructure, et sur les recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et sur le dernier Scénario 450 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).

¹ <http://www.fir-pri-awards.org>

² Massive Open Online Course.

³ <http://www.frenchsif.org/isr-esg/fir/la-gouvernance/#conseil-d-administration>

⁴ <http://www.novethic.fr/colloque-novethic2017.html>

⁵ Cette empreinte carbone, publiée pour la première fois le 1er décembre 2015, est accessible sur notre site internet à travers le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>

La feuille de route 2°C s'applique en priorité aux deux classes d'actifs Actions et Obligations. Parmi les travaux d'analyse que nous avons développés, nous pouvons citer :

- un modèle interne propriétaire de notation pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, notre feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.
- le passage en revue de 4 axes - Régulation, Technologie, Marchés et Réputation - nous a conduits à identifier 10 risques élevés dont 5 sur la période 2017-2020, à commencer par le charbon.
- le passage en revue de cinq axes, Gestion des ressources, Sources d'énergie, Produits et services, Marchés et Capacité de résilience, nous a conduit à identifier 20 opportunités élevées dont 11 dès aujourd'hui, en premier lieu desquelles les nombreux débouchés autour de l'efficacité énergétique.

Cette feuille de route vise à esquisser avec pragmatisme un chemin rendant la stratégie d'investissement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) compatible avec le scénario 2°C. Elle s'inscrit dans une durée longue, qui peut aller jusqu'en 2040, et qui peut contraster avec certaines habitudes actuelles des marchés financiers. Elle s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue qui s'impose pour adresser la complexité présente et à venir liée à la compréhension, l'identification et la mesure des défis climatiques.

Elle fera l'objet de mises à jour, tous les 12 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO2 évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer nos actions.

En s'inscrivant dans cette démarche, Edmond de Rothschild Asset Management s'engage pour contribuer à la transition énergétique et écologique d'une économie européenne et mondiale dominée par les énergies fossiles vers une économie à empreinte carbone modérée.

Notre application de la feuille de route 2°C dans nos gestions actions et crédits

Cette démarche passe par une décarbonisation progressive des portefeuilles d'ici 2040. Cet engagement, cohérent par rapport à notre responsabilité fiduciaire, a été défini en concertation avec nos clients, en particulier les investisseurs institutionnels. Elle se traduit également par :

- le développement d'une expertise de gestion bas carbone à travers un fonds virtuel global actions low carbon depuis 2016 qui a démontré notre capacité à générer une très bonne performance financière avec une position dans le meilleur quartile en 2017 et sur 2 ans dans la catégorie des fonds low carbon, calculée par MSCI pour AM League¹. Aussi, sa performance globale ESG est supérieure au benchmark et dans la moyenne des 25 fonds virtuels globaux low carbon en concurrence.
- une première application dans notre approche produit avec le lancement du fonds « EDR Energy Evolution » le 21 décembre 2017 afin d'orienter progressivement sa stratégie d'investissement vers une mise en ligne avec la feuille de route 2°C. Le travail a consisté à examiner le portefeuille d'un fonds d'investissement sur la thématique de Matières Premières en profondeur selon les critères et conclusions de notre feuille de route 2-degrés pour identifier les valeurs plus à risque et celles représentant une opportunité pour l'avenir, permettant un repositionnement de ce fonds existant, EdR Géosphere, qui est devenu « EdR Energy Evolution ». Le travail profond effectué par l'équipe de gestion Investissement Responsable avec l'équipe de gestion en Matières Premières, a permis aux gérants de ce fonds de s'approprier du sujet du changement climatique et les risques et opportunités qu'il comporte pour leur portefeuille.

¹ <https://www.am-league.com/fr/news/amleague-creation-d-un-mandat-global-equities-low-carbon-370.html>

En 2017, à partir des listes des émetteurs qui concentrent les risques climatiques (environ 180 au niveau mondial en scope 1+2+3¹), nous avons effectué un screening des actifs d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

L'enjeu climatique – Notre démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



L'Investissement Responsable dans nos activités de Banque Privée

Depuis 2015 Edmond de Rothschild (France) travaille, en collaboration avec le département Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild et la ligne métier de la gestion d'actifs, sur l'intégration de l'Investissement Responsable dans son offre de produits et services pour ses clients privés.

En 2016 ce travail de fonds avait abouti à la formalisation et commercialisation d'un nouveau produit, le Mandat ISR, qui permet aux clients d'investir selon des stratégies IR combinant performance financière et impact positif social et environnemental. En 2017, nous avons continué à observer un intérêt croissant pour l'investissement responsable parmi nos clients de Banque Privée.

Le défi dans ce domaine reste celui de diffuser les concepts complexes de l'IR utilisés pour les investisseurs institutionnels afin de proposer des opportunités d'investissement claires et concrètes avec un focus sur l'impact environnemental et social des entreprises.

Dans un premier temps, ce sont les banquiers privés eux-mêmes qui doivent s'approprier le sujet pour se sentir à l'aise lors des discussions avec leurs clients. Une boîte à outils comprenant une formation sur l'IR a été développée et utilisée en 2016 et 2017 afin de soutenir les Relationship Manager dans cet apprentissage. En 2017, cette formation a été transformée en e-learning par le groupe Edmond de Rothschild, en collaboration avec Swiss Sustainable Finance et sera mis à disposition des équipes d'Asset Management et de la Banque Privée en 2018 pour les aider à affiner leur connaissance de ce sujet

¹Le GHG Protocol (<http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools-faq#directindirect>) divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité (ou organisation) comme suit : Scope 1 : émissions directes induites par la combustion d'énergie fossile. Scope 2 : émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité. Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes.

L'investissement Responsable dans nos activités de Private Equity

Acteur de référence du capital-investissement, le groupe Edmond de Rothschild s'appuie sur son expérience familiale pour accompagner les entreprises grâce à des partenariats avec des équipes dédiées. Plus que de simples investisseurs financiers, nos équipes sont des partenaires de la croissance des entreprises en accompagnant les dirigeants dans la création de valeur.

Notre structure flexible privilégie une approche opportuniste et réactive, permettant d'identifier les thèmes d'investissement de demain et de constituer des équipes disposant de la meilleure expertise afin d'assurer le succès de nos projets.

Nous disposons d'une large expérience dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement, l'intégration des principes ESG et des règles de bonne gouvernance. Pour chacune de nos stratégies, nous garantissons un alignement d'intérêts parfait entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le Groupe.

Depuis 2014, toutes nos activités de Private Equity sont consolidées au sein d'une seule et même plateforme, Edmond de Rothschild Private Equity, représentée dans différents pays, dont la France. Cette consolidation a permis l'amélioration des synergies sur les sujets liés à l'Investissement Responsable et ainsi d'atteindre notre objectif visant à étendre la part de nos encours gérés selon des méthodologies ESG. La plateforme entière est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2016, rejoignant la démarche déjà entreprise par sa filiale Edmond de Rothschild Investment Partners.

Notre expertise se répartit sous 3 thématiques :



CAPITAL DÉVELOPPEMENT

- Investissements minoritaires diversifiés —● Monde
- Capital-développement mid caps —● Europe
- Capital-développement small caps —● France
- Sciences de la vie —● Europe / USA



ECONOMIES ÉMERGENTES

- Croissance Afrique sub-saharienne —● Afrique



ACTIFS RÉELS

- Infrastructures —● Europe
- Réhabilitation de sites pollués —● Europe
- Hôtels de luxe —● Europe
- Agroforesterie —● Afrique / Amérique latine



A noter que le Groupe a initié en 2017 une nouvelle stratégie, PEARL, spécialisée dans les infrastructures environnementales, le traitement de l'eau et des déchets. Ce nouveau fonds - dont le fund raising a débuté - viendra compléter les expertises déjà présentes en matière de dépollution des sols et de financement des infrastructures sociales et de transport.

L'intégration de l'Investissement Responsable dans nos activités de Private Equity se répartit en deux catégories principales :

1. Une approche thématique suivant une stratégie d'investissement d'impact. Cette dernière attire un nombre croissant d'investisseurs institutionnels, notamment des institutions financières de développement ainsi que d'autres propriétaires d'actifs, des family offices et des clients privés

souhaitant avoir un impact social et/ou environnemental positif, en plus de retours sur investissement comparables au marché ;

2. Une approche traditionnelle portant ou non sur une thématique spécifique (par exemple les sciences de la vie, le développement économique en Afrique) et intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse financière, les décisions d'investissement et, dans certains cas, les accords contractuels.

Réhabilitation de friches industrielles en France à travers Ginkgo¹

En mai 2017 a eu lieu le lancement de Ginkgo 2, le fonds de la plateforme de Private Equity du groupe Edmond de Rothschild dédié à la réhabilitation durable de friches industrielles fortement polluées en milieu urbain.

A cette occasion, Ariane de Rothschild a accueilli à Lyon, l'un des sites emblématiques du premier fonds lancé en 2010, les directeurs des principaux partenaires publics et privés du fonds - dont la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des dépôts et consignations, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, et Lyon Métropole-pour une cérémonie officielle.

La levée de capitaux de EUR 160 millions d'engagements permettra la revalorisation durable de sites significativement pollués tout en répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la reconversion des friches industrielles en milieu urbain. Ginkgo 2 devrait permettre de créer 400.000 m² de nouveaux droits à construire, soit environ 5.000 logements et 8.500 emplois équivalent temps plein induits.

Parmi les nouveaux projets de Ginkgo 2, trois dossiers se situent en région parisienne (Saint-Denis, Suresnes et Fontainebleau). Les trois autres projets sont situés en région lyonnaise, à Marseille et à Bruxelles. Un septième projet a été initié fin 2017 à Malaga en Espagne.

Le fonds de première génération Ginkgo 1, qui avait levé EUR 81 millions en 2010, termine actuellement la réhabilitation de 7 friches industrielles contaminées en France et en Belgique. Ces projets engagés sont en passe de créer plus de 200.000 m² de droits à bâtir au cœur d'agglomérations majeures, dont Lyon, et plus de 3.000 logements et de 5.000 emplois induits.

Comme son prédécesseur, Ginkgo 2 va continuer à déployer son activité sur les territoires français et belges principalement, en apportant sa valeur ajoutée à l'ensemble des parties prenantes des projets de réhabilitation de friches contaminées : propriétaires de fonciers pollués, collectivités territoriales, développeurs-constructeurs ou utilisateurs finaux. En complément de cette forte valeur sociétale et environnementale au service de la collectivité, Ginkgo offre une solution d'investissement innovante au service de nos clients et des grands investisseurs institutionnels. C'est cet aspect « gagnant-gagnant » qui rend Ginkgo particulièrement attractif à un nombre croissant d'investisseurs en France et en Europe.

Ginkgo intervient en support d'acteurs qui se portent acquéreurs des fonciers en l'état puis définit, finance, exécute et pilote les opérations de dépollution préalables au réaménagement du site. L'intervention de Ginkgo garantit aux parties prenantes de chaque projet de revalorisation l'adéquation des mesures prises au regard de l'usage futur et le traitement exhaustif et durable des contaminants en présence. Ginkgo porte également une attention particulière aux projets d'aménagement ainsi qu'à la performance énergétique des futurs bâtiments.

Le Private Equity opéré par Edmond de Rothschild en France

Les activités de Private Equity du Groupe reposent en France sur 2 structures : Edmond de Rothschild Private Equity (France) et sa filiale à 51% Edmond de Rothschild Investment Partners (« EdRIP »).

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée et de fournir aux grands investisseurs institutionnels des solutions fortement différenciantes. Ce pôle déploie une stratégie centrée sur l'accompagnement de l'entrepreneur et le développement des PME. Il se positionne dans une vision de long terme en phase avec la culture et les valeurs de la famille Rothschild.

L'année 2017 a poursuivi le mouvement d'accélération après les importantes levées de capitaux réalisées en 2016 (ERES III, stratégie de co-investissement minoritaire, ayant réalisé un closing final à 300M€ atteignant son hard cap ; Cabestan Capital 2 intervenant en capital-développement sur les *small caps* françaises, ayant atteint son hard cap à 170 M€).

Un an après avoir intégré l'investissement en mezzanine à son offre, Edmond de Rothschild Investment Partners a poursuivi le développement de cette activité au travers d'un nouveau fonds, ActoMezz III. Ce dernier a réalisé un closing à 314 M€, au-delà de son hard cap initial de 300 M€. Partenaire privilégié des dirigeants souhaitant maximiser leur détention capitalistique, l'équipe d'ActoMezz conforte son positionnement sur le segment des PME françaises dites «smid caps».

¹ Etant géré en Suisse, les encours de Ginkgo ne sont pas comptabilisés dans ce rapport annuel de Edmond de Rothschild (France) mais sont inclus dans les encours publiés dans le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild: <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/International/en/Sustainable-development/reports> . Les informations publiées ici sont considérées pertinentes dans la mesure où Ginkgo répond aux opportunités d'investissement avec un impact positif social et environnemental, y compris dans le contexte de la transition énergétique.

De son côté, la franchise BioDiscovery a rassemblé 345 M€ pour son nouveau fonds BioDiscovery 5 qui devient ainsi le plus grand fonds européen dédié aux biotechnologies. La levée avait été commencée fin 2016 et le closing final est intervenu en janvier 2018. Ce nouveau fonds a d'ores et déjà commencé à déployer ses capitaux à travers trois premiers investissements (Complexa, LogicBio et Erytech, dans le domaine thérapeutique).

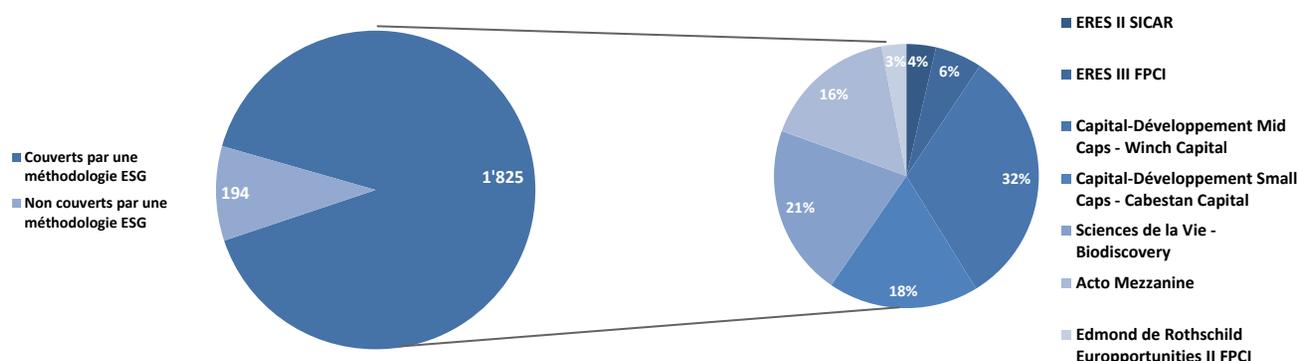
Désormais, le total des fonds spécialisés en Sciences de la Vie s'élève à plus de 750 M€, ce qui fait de cette franchise une référence en Europe.

Le groupe Edmond de Rothschild à travers ses activités de Private Equity a construit une offre diversifiée de produits répondant aux différents enjeux de développement des entrepreneurs, permettant d'irriguer l'économie réelle et offrant aux investisseurs institutionnels et privés des produits d'investissement stables et performants. Le groupe promeut l'adoption des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) allant de la gestion du risque à la recherche des opportunités ou la maximisation des impacts.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds, Edmond de Rothschild Private Equity (France) applique une politique d'exclusion qui est reprise dans la documentation juridique de ses fonds. Dans ce cadre, les fonds s'interdisent de prendre des participations dans des sociétés dont le siège est situé dans un certain nombre de pays considérés à risque (liste évolutive au cours de la période d'investissement).

En outre, sont exclus les investissements dans des sociétés qui recourent ou promeuvent : le recours au travail forcé, au travail d'enfants, à la pornographie ou à la prostitution ; la vente de produits illégaux ou consécutifs à des activités illégales au regard des législations internationales (règlementations, conventions et/ou accords internationaux, etc.) ou soumis à interdiction ou suppression progressive ; la production ou le commerce de matériaux radioactifs (ou réputés dangereux au sens des lois internationales), d'armes et/ou de munitions ; la production ou participation à des medias racistes, anti-démocratiques ou prônant la discrimination d'une partie de la population.

Encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) à fin 2017 (en M€)



La gestion de notre impact environnemental

Edmond de Rothschild (France) est rigoureusement engagée pour la gestion de son impact environnemental depuis 2011. Elle évalue tous les ans son empreinte carbone en produisant un Bilan Carbone® (ADEME). Cette démarche est intégrée dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild.

Lors de la revue des enjeux environnementaux matériels pour le groupe Edmond de Rothschild, le département Développement durable, en accord avec les vérificateurs des informations de développement durable, a décidé de réduire également le périmètre de reporting environnemental. Cette réduction concerne les indicateurs liés aux autres émissions indirectes (scope 3):

- Les équipements IT acquis pendant l'année de reporting (hors cartouches d'encre et toners)
- Les achats de biens et services
- Les déplacements domicile/travail
- Les déplacements professionnels en train, voiture, taxi et voitures de location

Les trois priorités environnementales définies par le Groupe suite à l'exercice de matérialité effectué en 2014 ayant permis d'identifier les enjeux significatifs sont :

1. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement au travers des:
 - a. Consommations directes d'énergie
 - b. Déplacements professionnels (avion, hélicoptère et jet privé)
2. La consommation de papier
3. La gestion des déchets

C'est en partant de ces trois priorités que le Groupe a publié, en 2016, ses objectifs à 2020 (les données pour les années de référence concernent le groupe Edmond de Rothschild):

- Réduire de 15% l'empreinte carbone par collaborateur (année de référence 2015: 9.2 tonnes équivalent carbone/collaborateur) ;
- Réduire de 10% la consommation énergétique par collaborateur (année de référence 2014: 6.8 MWh/collaborateur) ;
- Compenser nos émissions de CO2 des scopes 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol ;
- Réduire de 25% la consommation de papier par collaborateur (année de référence 2014: 87kg/collaborateur) ;
- Avoir 100% de papier recyclé ou certifié FSC/PEFC (année de référence 2014: 85%).

Un outil de reporting, déployé au niveau du Groupe, permet depuis 2014 d'obtenir une représentation précise des contributions environnementales d'Edmond de Rothschild (France) et de fournir un reporting environnemental encore plus précis dans le cadre des obligations liées au Bilan Carbone® et à l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite «Grenelle II».

Nous avons décidé en 2016 d'aligner les méthodologies de reporting entre la France et le reste du Groupe en ne tenant compte que des effectifs CDD, CDI, alternants et stagiaires (excluant donc prestataires externes et intérimaires). Afin de conserver un historique avec lequel comparer nos résultats, les Bilan Carbone des années 2013, 2014 et 2015 avaient été recalculés, ainsi que les ratios des indicateurs environnementaux.

Pour rappel, le périmètre de reporting dès 2017 concerne la France sans les sites et succursales à l'étranger qui lui sont rattachées et qui sont toujours en activité (Italie, Allemagne et les activités d'Asset Management en Espagne) mais également sans la filiale Edmond de Rothschild Investment Partners (EdRIP) en France. Les ratios présentés ont été recalculés pour aligner les données précédentes au nouveau périmètre France pays.

Les variations 2016-2017 indiquées dans les paragraphes suivants ont toutes été calculées à périmètre équivalent c'est-à-dire territoire France (sans les filiales à l'étranger)

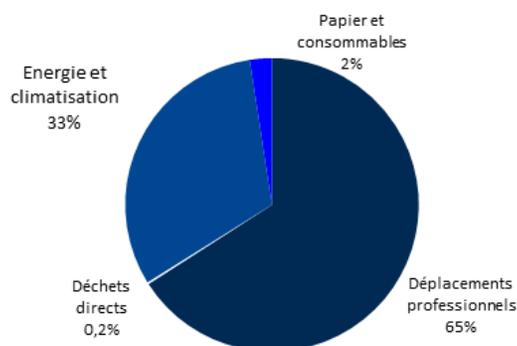
Bilan carbone

Les résultats indiqués ci-dessous pour Edmond de Rothschild France en 2017 montrent une baisse de notre empreinte carbone en valeur absolue de 15% ainsi que par employé (-9%).

Cette baisse effective est due principalement à la diminution des déplacements professionnels longs courriers en classe affaires (-36.1%). Cette diminution représente 90% de l'amélioration du bilan carbone entre 2016 et 2017.

Émissions de gaz à effet de serre en 2017

2.063 t. éq.CO₂



	2014	2015	2016	2017
Emissions de CO ₂ pour EdR France et ses filiales à l'étranger (tonnes d'équivalent CO ₂)	8.046	7.469	6.100	-
Emissions de CO ₂ par employé (t. eq. CO ₂) ^a	10,2	9,1	7,8	-
Emissions de CO ₂ pour EdR France pays (tonnes d'équivalent CO ₂)			2.417,0	2.063
Emissions de CO ₂ par employé (t. eq. CO ₂) ^a			3,09	2,83

^a Les émissions de CO₂ pour Edmond de Rothschild (France) et par employé ont été recalculés pour les années 2013, 2014 et 2015 afin d'aligner les résultats avec la nouvelle méthodologie de calcul qui exclut les prestataires externes et intérimaires. Ce changement impactait les données relatives aux déplacements domicile-travail ainsi que les ratios « par employé ».

^b La différence significative avec le bilan carbone publié l'an dernier pour l'année 2015 (7.469 tonnes eq. CO₂) est due pour partie au changement méthodologique (exclusion des intérimaires et prestataires externes du périmètre de calcul) mais aussi à une erreur détectée en 2016 dans le calcul des émissions carbonées liées aux déplacements domicile/travail en bus.

Consommation énergétique

En 2017 la consommation énergétique a baissé de 11% et la principale raison est la baisse de notre consommation d'électricité (-5.7%), mais pas uniquement puisque la consommation de gaz a également baissé (-4.6%). La consommation énergétique par employé est, elle aussi, en baisse de 4.8%.

D'autre part, les besoins en climatisation ont aussi baissé, puisque la consommation de froid a baissé de 42% en 2017. Des rénovations d'installations ont été négociées par les moyens généraux en 2017, ce qui a permis de réduire nos coûts.

Pour les deux bâtiments parisiens qui utilisent de la vapeur, l'achat de cette source d'énergie a également baissé de 14%.

La part d'énergie renouvelable est de 5,53% pour 2017 (7,5% en 2016).

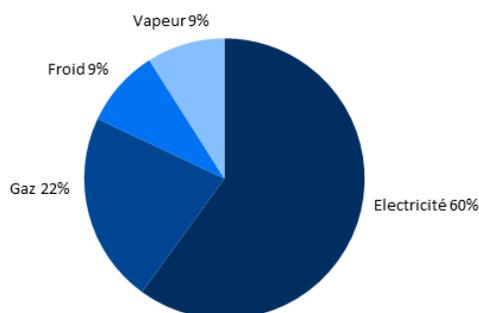
Nous poursuivons nos efforts dans l'optique d'une amélioration constante de notre impact environnemental par l'analyse de nos consommations et l'anticipation des changements à effectuer au sein de nos bâtiments et de nos activités. Ces réflexions poussent le développement de projets et nous aident à optimiser nos coûts mais également à réduire notre empreinte carbone.

	2014	2015	2016	2017
Consommation d'énergie pour EdR (France) (en MWh)	5.986	5.945	5.736	5.099
dont électricité	3.458	3.562	3.246	3.062
Consommation d'énergie par employé (en MWh) ^a	7,5	7,2	7,3	7,0

^a En 2016 les ratios « consommation d'énergie par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

Consommation d'énergie en 2017

5.099 MWh



Utilisation durable des ressources

La consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) a baissé de 1.76% par rapport à 2016. La consommation totale est de 52,97 tonnes et la consommation de papier par employé est stable. Les efforts constants du département Communication de réduire les impressions, internes et externes se poursuivent.

L'implantation des machines multifonction ainsi que la récupération des imprimantes individuelles étaient toujours en cours en 2017 sous la direction des Systèmes d'Information

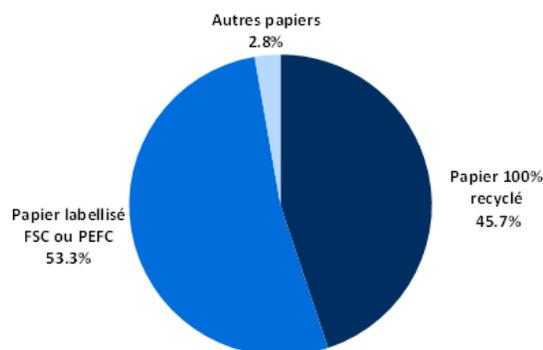
Pour la France, la part du papier recyclé et labellisé FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification) représente la quasi-totalité du papier utilisé (99%).

Notre consommation d'eau globale indique une augmentation de 25,7%.

En 2016, Edmond de Rothschild (France), avait déployé, en tant qu'entité pilote, la Politique d'Achat Responsable du Groupe. Cette Politique vise non seulement à veiller aux pratiques des fournisseurs et sous-traitants en termes de développement durable, mais également à sensibiliser les employés impliqués dans les processus achat à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux, positifs et négatifs, des produits et services sélectionnés. Un guide pratique avait été créé afin de donner les connaissances nécessaires à ces personnes, pour les accompagner dans la mise en pratique de la Politique d'Achat Responsable.

Consommation de papier en 2017

52,97 tonnes



	2014	2015	2016	2017
Consommation de papier pour EdR (France) (en tonnes)	57,0	56,4	53,9	52,97
Consommation de papier par employé (en kg) ^a	71,9	68,7	69,0	72,6

^a Les ratios « consommation de papier par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

	2015	2016	2017
Consommation d'eau pour EdR France (en m ³)	8.782	7.371	9.265
Consommation d'eau par employé (en m ³) ^b	10,7	9,4	12,7

^a La consommation d'eau pour l'année 2015 a été corrigée pour tenir compte des revues d'estimations faites pour la publication du rapport 2015 du groupe Edmond de Rothschild.

^b Les ratios « consommation d'eau par employé » ont tous été recalculés pour s'aligner avec la nouvelle méthodologie de reporting (voir introduction de la section « Informations environnementales »).

Gestion des déchets

Une entreprise spécialisée récupère notre matériel informatique obsolète, certifie l'effacement des données puis effectue un tri entre ce qui peut être revendu, valorisé ou recyclé.

Des poubelles de tri sont en place sur l'ensemble des sites à Paris afin que les collaborateurs procèdent à un tri responsable.

Courant 2017, des poubelles de récupération de capsules à café ont été placées à côté des machines. 83 kilos ont été recyclés grâce à cette initiative.

Notre part de recyclage d'aluminium a augmenté de 91%. En 2017, 153 kilos d'aluminium ont été recyclés, contre 80 en 2016. Nous avons également recyclé 443 cartouches de toner.

En ce qui concerne le recyclage du papier, tout document à jeter est récupéré dans les corbeilles individuelles des collaborateurs puis transféré dans des bacs sécurisés. Ceux-ci sont pris en charge par une société spécialisée. En 2017, 112,2 tonnes de papier ont été traitées, soit 1795 arbres sauvegardés et 20 000 litres d'eau par tonne économisés.

	2014	2015	2016	2017
Déchets papier recyclés (tonnes)	113,2	96,3	102,5	112,2
Déchets plastique recyclés (tonnes)	6,60	6,60	7,09	5,75
Déchets aluminium recyclés (tonnes)	0,70	0,1	0,08	0,15
Cartouches recyclées (unités)	579	566	368	443

¹ La baisse importante du poids de nos déchets aluminium recyclés entre 2014 et 2015 était due à un changement de méthodologie de notre fournisseur pour réaliser ses estimations.

Biodiversité

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, organisé en pleine crise environnementale, la préservation de la biodiversité est considérée comme un enjeu essentiel du développement durable. Protéger et restaurer la diversité du vivant est une mission essentielle pour les sociétés humaines, qui en sont entièrement dépendantes à travers les écosystèmes.

La disparition des espèces est très souvent le signe le plus visible de cette érosion de la biodiversité. L'une des espèces les plus menacées, parmi tant d'autres, et qui a un impact majeur et direct sur l'Homme est celle des abeilles car elles ont un rôle indispensable dans la pollinisation nécessaire à la reproduction des plantes.

80% des plantes à fleurs du monde dépendent de la pollinisation, contribuant ainsi à la survie de nombreuses espèces végétales. Les abeilles sont les sentinelles de l'environnement car tout ce qui peut l'agresser peut également poser de graves problèmes à d'autres pollinisateurs.

De nombreux facteurs sont la cause de la disparition des colonies, phénomène de plus en plus inquiétant depuis quelques années. L'usage irraisonné des pesticides, la destruction des zones boisées, les floraisons de plus en plus précoces ou les hivers trop longs et trop froids, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, les maladies ou parasites sont quelques-uns des facteurs responsables de leur disparition.

Bien que la disparition des abeilles ne mène pas nécessairement l'Humanité à sa perte, elle serait pourtant une véritable catastrophe. Avec la menace de disparition de 80% des espèces végétales, un tiers de nos sources d'alimentation disparaîtrait.

L'équilibre végétal de notre planète à travers la protection des abeilles est un des premiers projets, lancé en 2012, dans l'approche de développement durable d'Edmond de Rothschild (France).

4 ruches ont été placées aux abords immédiats d'un de nos bâtiments parisiens. Environ 140.000 abeilles bénéficient aujourd'hui de la diversité florale et végétale parisienne tout au long de l'année.

Depuis 2016, Edmond de Rothschild (France) poursuit son engagement en faveur de la biodiversité avec la mise en place de deux hôtels à insectes. En collaboration avec une société de conseil en environnement, ces abris ont été fabriqués avec des caisses en bois de vin de la famille Rothschild avant d'être installés dans les jardins de la banque.

Ces hôtels attirent les insectes et arachnides, utiles à la survie hivernale des abeilles (pollinisation, prédateurs de parasites et ravageurs). En été, ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes.

De plus, toujours dans le cadre de ce projet et afin d'étendre les actions pour le maintien d'une biodiversité variée et un équilibre écologique en milieu urbain, de nombreux nichoirs et de garde-mangers ont été installés afin de nourrir et abriter la faune utile aux jardins. Ces auxiliaires trouvent de moins en moins de lieux propices à leur reproduction et par conséquent leur présence dans les villes, pourtant indispensable, tend à s'atténuer.

Notre engagement social pour une société durable

Engagement avec nos parties prenantes

Dans un monde interconnecté qui fait face à des problématiques sociétales et environnementales de grande ampleur, les solutions efficaces demandent des efforts individuels et collectifs. La famille Rothschild a toujours été animée par la passion d'entreprendre, d'innover et de servir le progrès.

Dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild, les enjeux importants qui figurent dans ce pilier sociétal incluent :

- L'engagement dans la communauté locale ;
- Les activités philanthropiques ; et
- L'engagement avec les parties prenantes.

Ce dernier est ressorti comme un de nos enjeux majeurs suite à l'exercice de matérialité qui a été conduit en 2014. C'est un sujet transversal de notre stratégie que nous abordons dans différentes sections de ce chapitre du rapport d'Edmond de Rothschild (France) et du rapport de développement durable du Groupe, notamment les sections sur l'Investissement Responsable.

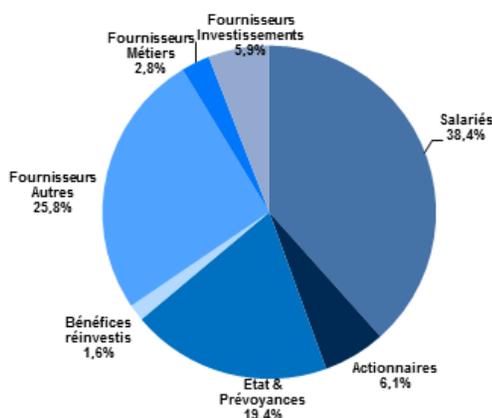
Nos objectifs à horizon 2020 pour ce pilier sont :

- Implémenter un processus d'évaluation et d'engagement avec les fournisseurs lié à notre Politique d'Achat Responsable ;
- Déployer une Charte d'Engagement Sociétal et encourager les entités du Groupe à mettre en place des programmes philanthropiques.

Edmond de Rothschild France entretient des échanges réguliers et approfondis avec ses parties prenantes, que ce soit les clients, les collaborateurs ou leurs représentants, les fournisseurs et les sous-traitants, les autorités nationales et celles spécifiques au secteur financier, ainsi que divers autres acteurs économiques.

Répartition des revenus bancaires par postes de dépenses ou affectations

292 M€



Depuis 2015, le groupe Edmond de Rothschild publie annuellement un rapport de développement durable, consolidé au niveau de toutes ses entités. En se conformant aux meilleurs standards de reporting (alignement avec les lignes directrices du GRI4 et vérification des données quantitatives par une tierce partie), le Groupe souhaite démontrer sa volonté de transparence auprès de ses parties prenantes. Le rapport est largement communiqué dans sa version en ligne et il est mis à disposition des clients et partenaires dans les salons de la banque.

Ayant une forte incidence sur notre constante réflexion liée à la progression de notre gestion des thématiques en lien avec le développement durable dans nos principales activités, la plupart de nos interactions avec les parties prenantes ont lieu sur le sujet de l'Investissement Responsable. Pour une vue sur ces activités, voir la page . En parallèle, le département de Développement durable est également en contact tout au long de l'année avec des acteurs clés dans ce domaine, tels que Swiss Sustainable Finance (SSF), UNEP Finance Initiative (UNEP FI), Responsible Investor (RI), etc.

Collaboration avec nos fournisseurs

Les fournisseurs représentent également une catégorie importante de parties prenantes pour Edmond de Rothschild France. Le groupe de travail mis en place en 2016 pour développer la Politique Achat Responsable du Groupe sur la France, en tant qu'entité pilote, a atteint son objectif dans les temps impartis. La Politique a été validée par le Comité Exécutif et publiée en juin 2017.

Cette Politique a été retranscrite dans une «Charte d'Achat Responsable», signée par Madame de Rothschild, avec la vocation d'être co-signée par les fournisseurs du Groupe, comme gage de leur engagement sur les points relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement et à l'éthique. La campagne d'envoi s'est déroulée en juin 2017 et la Charte a été envoyée à 525 fournisseurs.

33% des fournisseurs ayant reçu la Charte l'ont renvoyée signée. Une seconde campagne d'envoi de la Charte sera organisée en 2018 pour les fournisseurs n'ayant pas répondu.

Cette campagne a été un bon exercice pour la Banque, permettant une mise à jour de la base de données des fournisseurs et un travail de réflexion sur les prochaines étapes de ce projet.

Parmi ces étapes figurera le déploiement du guide pratique défini en 2016 pour accompagner la Politique d'Achat Responsable ainsi que l'envoi de la Charte aux fournisseurs des autres entités principales du Groupe.

¹ Voir le rapport de développement durable du groupe Edmond de Rothschild 2016, pp. 37-59 : <http://www.edmond-de-Rothschild.com/site/International/fr/developpement-durable/rapports>.

Politique active de collaboration avec des entreprises sociales

Comme les années précédentes, Edmond de Rothschild (France) a continué de solliciter des entreprises adaptées ou à fort impact positif social et environnemental pour la réalisation de certains travaux.

À titre d'exemple en 2017, dans le cadre de notre accord sur le handicap (voir page X), l'équipe de Ressources Humaines a organisé une séance de sensibilisation au handicap, sous la forme de cours de cuisine, avec l'entreprise Kialatok, lauréate du programme Scale Up en 2016. Douze personnes du département de Ressources Humaines ont participé à cet événement. Toujours dans ce cadre, en 2017 nous avons signé un partenariat avec TIH Business, plateforme de mise en relation avec des travailleurs handicapés indépendants, auxquels nous avons pu sous-traiter des tâches telles que la traduction.

Nous avons également poursuivi notre collaboration avec Handiprint pour des travaux d'impression et avons fait appel à l'ESAT¹ Les Ateliers du Comminges pour des travaux de mise sous pli. L'ESAT Berthier a pris en charge à plusieurs reprises la commande des plateaux repas. Nous avons par ailleurs maintenu notre collaboration avec ATF Gaia, lauréate Scale Up 2012, dont la mission porte sur le recyclage de matériel électronique en respectant l'environnement et qui emploie durablement 80% de travailleurs handicapés dans ses effectifs de production

Mécénat de compétences et missions pro bono : une collaboration étroite avec les Fondations Edmond de Rothschild

Agir pour la diversité avec PasserElles

Pour la septième année consécutive, Edmond de Rothschild (France) a soutenu le programme d'insertion professionnelle PasserElles du cabinet de recrutement à but non-lucratif Mozaik RH. Ce programme, initialement soutenu par les Fondations Edmond de Rothschild et destiné à des femmes diplômées issues de la diversité en recherche d'emploi, mêle des ateliers collectifs, du coaching individuel par des professionnels du recrutement, et un suivi personnalisé par un parrain ou une marraine issu(e) de l'entreprise. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) a proposé à ses collaborateurs d'accompagner l'une de ces candidates.

Pour la session démarrée en octobre 2016, ce sont donc 17 participants en France qui se sont portés volontaires pour être mentor. Le programme reste ouvert tout au long de l'année pour accueillir de nouveaux mentors.

Comment mettre en valeur ses points forts, savoir gérer son réseau, préparer un entretien ou sa prise de poste, sont autant de sujets très concrets sur lesquels mentors et filleules travaillent

lors de leurs rencontres. La plupart des parrains et marraines mettent à disposition leur propre réseau pour faciliter la recherche de poste.

Un guide pratique existe pour les mentors, notamment pour rappeler en quoi consiste leur rôle et quelles sont les différentes étapes du programme.

Les retours des filleules sur la campagne 2016-2017 du programme de parrainage, mettaient en avant les points suivants : plus grande confiance en soi, meilleure connaissance du marché du travail, meilleure connaissance du métier et du secteur recherchés, conseils utiles pour la recherche d'emploi et les entretiens d'embauche, initiation à la démarche de réseau, et aide à la prise de poste et à l'évolution de carrière. Au total, depuis le début de ce programme il y a 6 ans, 104 mentors ont accompagné 116 jeunes femmes. 85 sont aujourd'hui encore en poste.

Aux côtés des entrepreneurs à impact avec Scale up

Edmond de Rothschild (France) poursuit également son engagement auprès du programme Scale Up, co-créé en 2010 par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School pour accompagner le changement d'échelle d'entreprises à fort impact social et/ou environnemental. Leur point commun : proposer de nouveaux modèles économiques au service d'une croissance inclusive qui allie performance économique, impact et innovation technologique. Les entreprises candidates sont ainsi analysées sous plusieurs angles :

- Viabilité et profitabilité du modèle économique
- Preuve de concept déjà réalisée
- Entreprise socialement innovante, avec fort impact social et/ou environnemental et volonté de mesurer cet impact
- Potentiel de croissance et volonté d'ouvrir le capital à des investisseurs et de renforcer la gouvernance
- Équipe entrepreneuriale solide et francophone

Les lauréats bénéficient pendant un an d'un bénévolat de compétences apporté par certains collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) sur les questions de stratégie, de finance, de levée de fonds et de communication. Cette expertise professionnelle complète le contenu pédagogique du programme, lequel propose également un accès à un panel d'experts métiers et à un large réseau d'investisseurs classiques et solidaires. L'objectif est de fournir aux équipes dirigeantes les outils nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et au financement de leur développement. Ainsi Scale Up se positionne aujourd'hui comme le premier programme d'accompagnement aux entrepreneurs combinant une expertise académique et une expertise financière et stratégique

Dans sa septième édition, le programme SCALE UP, au carrefour entre performance économique et impact sociétal, connaît une notoriété unique en France.

¹ Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) est un établissement de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

Pour renforcer davantage ce positionnement, depuis 2015 le programme est ouvert seulement aux entreprises (SA, SAS, SARL) en phase de croissance, et dans une optique de levée de fonds pour un montant supérieur à 200.000 €. Les 7 entreprises lauréates de ce programme en 2017-2018 – JEM (Jewellery Ethically Minded), Hopen Family, Les Talents d'Alphonse, Citizen Farm, Poiscaille, Le Potager Extraordinaire et Pop School – sont accompagnées par 9 experts du Groupe issus de divers métiers: conseil aux entreprises, asset management, private equity, gestion de fortune mais également marketing & communication. En 2017, le groupe Humanis devient partenaire du programme afin de renforcer l'accompagnement proposé aux structures travaillant dans la « silver economy », le marché des seniors, le tout dans une démarche de valeur partagée et d'open innovation.

Le programme intègre trois séminaires organisés par l'ESSEC et se termine par un Demo Day. Ce sera l'occasion pour les entreprises lauréates de présenter leurs projets de changement d'échelle à de potentiels investisseurs. Des levées de fonds sont déjà en cours pour plusieurs d'entre elles. En plus de favoriser le changement d'échelle, l'un des objectifs du programme est de développer l'écosystème en faisant converger les différents acteurs et milieux professionnels:

- Grandes entreprises engagées dans des démarches de RSE et/ou de valeur partagée
- Investisseurs classiques et solidaires
- Institutions académiques
- Incubateurs et entrepreneurs.

En septembre 2016, une étude a été menée auprès de 14 anciens lauréats. Depuis la fin de leur accompagnement, les lauréats du programme ont eu un taux de croissance moyen de leur chiffre d'affaires de 100%, créé 135 emplois, et levé près de 10 millions d'euros.

Un manuel pratique, «Changer d'Échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales», a été publié par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School. Il est disponible en téléchargement gratuit sur www.programmescaleup.org. Enfin une évaluation globale du programme depuis sa création en 2010 est en cours de réalisation. Les résultats seront présentés courant 2018.

OPEJ : Des actions de solidarité en faveur de la jeunesse

La Fondation OPEJ Baron Edmond de Rothschild trouve ses origines dans la résistance clandestine juive : elle est née en 1945 sous le nom d'Œuvre de protection des enfants juifs (OPEJ), association loi 1901 pour accueillir et protéger des enfants de la déportation.

Reconnue d'utilité publique depuis 1957 et devenue Fondation OPEJ Baron de Rothschild en 2012, elle poursuit son action au travers de ses structures de prévention, de protection et d'accompagnement de l'enfance, la jeunesse et la famille. La diversité de ses dispositifs témoigne de sa compétence d'intervention auprès de publics vulnérables et de son engagement historique sur trois territoires d'Ile-de-France, Paris, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise.

Les équipes sont investies d'un projet inscrit dans une vision citoyenne en développant la capacité à vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel des identités. Aujourd'hui l'OPEJ accueille 27 cultures différentes et l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille est au cœur de ses actions.

Voici quelques chiffres concernant les activités de l'OPEJ :

- 175 professionnels au service de la Protection de l'enfance
- 135 enfants et adolescents accueillis dans les Maisons d'enfants/ 2.900 personnes accompagnées
- 10 établissements et services / 3 implantations en Ile-de-France.

À l'occasion des 70 ans de l'OPEJ en 2015, Edmond de Rothschild (France) avait renforcé ses liens avec la Fondation en proposant aux collaborateurs de s'associer à son action. En 2015 et 2016 les collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) étaient invités à parrainer un jeune de l'OPEJ pour une durée d'un an.

Ce parrainage a été un moyen de compléter l'action des éducateurs en proposant au jeune parrainé un référent extérieur qui se préoccupe de son avenir avec bienveillance, en dehors de l'univers éducatif de l'OPEJ. Afin de préserver la relation et l'action terrain, le parrain a toujours été accompagné et soutenu par l'éducateur référent du jeune et par des responsables de l'OPEJ.

En 2017 Edmond de Rothschild (France) a focalisé ses efforts de soutien à l'OPEJ sur des activités de vente ou de collecte au bénéfice de la Fondation. Dans ce contexte le Groupe s'est impliqué dans :

- La vente de mobilier, qui a abouti à une contribution de 1810 euros;
- Des dons de mobilier, qui ont contribué à équiper la Maison des familles et des cultures, centre de médiation familiale installée dans de nouveaux locaux en septembre, ainsi que dons de matériels informatique (pc, claviers, imprimantes etc.)

Grâce aux collaborateurs :

- Une collecte de 10 cartons de livres, de jouets destinés aux bénéficiaires des Services de jour a été menée pendant l'été
- Une autre collecte de jeux et de jouets neufs pour les enfants de l'OPEJ a permis de faire un don de l'équivalent de 2 cartons en décembre.

Méthodologie de reporting et validation des données

1. Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance de la démarche de Développement Durable engagée depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs les plus pertinents au regard de ses activités et de ses leviers d'action, en référence au décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle 2, aux principes du Pacte Mondial des Nations unies et à différents référentiels RSE reconnus. Cette identification d'indicateurs se fait dans le contexte de la revue de matérialité des enjeux de développement durable.

Certains indicateurs clés ont été mis en avant pour leur capacité à faciliter la compréhension par tous de nos enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux et le pilotage de nos actions:

- Volet social: les effectifs et mouvements, l'évolution de la masse salariale; la part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance, les formations pour les employés; la part des femmes dans l'encadrement.
- Volet environnemental : le Bilan Carbone® de l'ensemble de ses activités, comme mesure globale des émissions de gaz à effet de serre; les consommations directes d'énergie; la consommation de papier.
- Volet sociétal: les encours ISR, l'empreinte carbone des fonds d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), les formations éthique et conformité.
- Certains indicateurs demandés dans le décret sont exclus du rapport dans la mesure où les activités de service de la Banque ne sont pas concernées par ces thématiques : ceux-ci sont notés dans la table de concordance en-dessous.

2. Périmètre du reporting

Suite aux analyses des résultats de reporting des années 2014, 2015 et 2016 pour Edmond de Rothschild (France) et toutes ses filiales et succursales à l'étranger ainsi que la réduction de ce même périmètre en 2016 et 2017 (fermeture des sites au Chili, à Beijing et Shanghai et liquidation en cours du site de Hong-Kong), le département Développement Durable, en accord avec les vérificateurs des informations de développement durable, a décidé de réduire également le périmètre de reporting environnemental et social à la France (pays), qui couvre plus de 90% des effectifs. Ce périmètre de reporting n'affecte pas l'analyse des informations ou leur fiabilité. Les processus mis en place restent identiques pour le périmètre considéré dès cette année de reporting, c'est-à-dire Edmond de Rothschild en France.

Cette réduction concerne les indicateurs liés aux autres émissions indirectes (scope 3) :

- Les équipements IT acquis pendant l'année de reporting (hors cartouches d'encre et toners)
- Les achats de biens et services
- Les déplacements domicile/travail
- Les déplacements professionnels en train, voiture, taxi et voitures de location

Les trois priorités environnementales définies par le Groupe suite à l'exercice de matérialité effectué en 2014, restent les suivantes:

1. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement au travers des:
 - a. Consommations directes d'énergie
 - b. Déplacements professionnels (avion, hélicoptère et jet privé)
2. La consommation de papier
3. La gestion des déchets

Depuis 2016, les effectifs pris en compte pour les calculs des ratios environnementaux excluent les apprentis, stagiaires, intérimaires, et les prestataires de service. Afin d'homogénéiser les pratiques de reporting au sein de tout le groupe Edmond de Rothschild, il a été décidé de ne tenir compte que des effectifs qui sont publiés dans les données sociales

3. Organisation, ressources et contrôles

Le département de Développement Durable, rattaché à la fonction Ressources Humaines, assure la coordination des indicateurs RSE, en liaison avec les correspondants désignés dans les filiales et départements concernés.

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La collecte des indicateurs sociaux via les départements Ressources Humaines. Ces indicateurs sont ensuite consolidés en prenant soin de tenir compte des spécificités propres à la réglementation du travail dans chaque pays.
- La gestion des indicateurs environnementaux s'appuie sur l'outil en ligne FigBytes dont les fonctionnalités couvrent la collecte, la consolidation et la conservation des données.
- Le bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Banque est réalisé selon la méthodologie de l'Association Bilan Carbone, en tenant compte des émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3), hors émissions liées aux investissements réalisés.
- Les données relatives aux engagements sociétaux de la Banque sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées selon trois catégories : mécénat de compétences, Investissements Responsables et stratégies d'achat responsable.

Le contrôle et la validation des indicateurs RSE sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par l'équipe développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

4. Index et présence des informations

Présence des informations environnementales, sociales et sociétales publiées au regard de la loi Grenelle 2

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :	Ce tableau renvoie à la page dans laquelle figurent les informations ou explicite la raison pour laquelle les informations ne sont pas présentes.
--	---

Informations sociales	
a) Emploi	
- L'effectif total et la répartition des salariés par sexes, par âges et par zones géographiques	p. 47
- Les embauches et les licenciements	p. 47
- Les rémunérations et leur évolution	p. 49
b) Organisation du travail	
- L'organisation du temps de travail	p. 47
- L'absentéisme	p. 52
c) Relations sociales	
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 52
- Le bilan des accords collectifs	p. 52
d) Santé et Sécurité	
- Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 52
- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p. 52 En 2017 aucun accord collectif en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 52

e) Formation	
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p. 50
- Le nombre total d'heures de formation	p. 50
f) Égalité de traitement	
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 51
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 52
- La politique de lutte contre les discriminations	p. 51-52
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :	
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p. 42 et p. 52
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	

Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 72
- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	p. 46
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux et de pollution
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux
b) Pollution et gestion des déchets	
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'a pas de rejets dans l'air, l'eau et le sol significatifs
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	L'activité du groupe EdR n'est pas de nature à générer des nuisances sonores ou toute forme de pollution spécifique à son activité
c) Economie circulaire	
i) prévention des déchets	
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	p. 75
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	L'activité du groupe EdR n'est pas de nature à générer des déchets alimentaires. Les éventuels restes de repas fiables du restaurant club sont mangés par les équipes du club.
ii) utilisation durable des ressources	
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement les consommations d'eau, qui est limitée aux consommations quotidiennes des salariés. p. 74
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	p. 73
- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	p. 72-73
- L'utilisation des sols	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement l'utilisation des sols ; les locaux ne se situent pas dans des zones sensibles

d) Changement climatique	
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	p. 72 S'agissant de l'usage du service de gestion d'actifs, une estimation du scope 3 correspondant aux émissions entreprises dont les actions figurent dans les fonds EdRAM est disponible (cf p. 59)
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique	De par son activité, le groupe EdR n'est pas confronté à des conséquences directes du changement climatique. Pour la prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique (cf p. 66)
e) Protection de la biodiversité	
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p. 75
Informations sociétales	
a) Impact territorial économique et social de l'activité de la société	
- en matière d'emploi et de développement régional	p. 46
- sur les populations riveraines ou locales	p. 68 et 77
b) Relations avec les parties prenantes	
- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	p. 76
- Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 77-78
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	p. 76
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 76
d) Loyauté des pratiques	
- Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 43-44
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 53-71
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	p. 53-71

Information non disponible

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060⁵, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Président du Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la Procédure de reporting social et à la Procédure de reporting environnemental et sociétal du Groupe Edmond de Rothschild (ci-après les « Référentiels ») utilisés par la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès du département développement durable du Groupe Edmond de Rothschild.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 7 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁶.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Méthodologie de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

⁵ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁶ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁷ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% de la consommation d'énergie considérée comme grandeur caractéristique du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable

⁷ Les Informations RSE les plus importantes sont identifiées en annexe du présent rapport.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Informations sociales

- Effectif global au 31 décembre 2017
 - répartition par sexe
 - répartition géographique
 - part des effectifs en CDI
- Entrées et départs par motifs
- Égalité hommes-femmes – part des femmes dans les cadres et cadres hors classe en France, part des femmes recrutées dans l'année
- Masse salariale annuelle, pourcentage d'augmentation du salaire fixe, part des bonus en pourcentage de la masse salariale fixe
- Nombre d'heures de formation
 - part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année
 - part des femmes parmi les stagiaires
- Pourcentage de l'effectif ayant complété le processus d'évaluation annuelle
- Rémunérations et leurs évolutions
- Organisation du temps de travail
- Bilan des accords collectifs
- Politiques mises en œuvre en matière de formation
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Informations environnementales

- Consommation d'énergie par source
- Déplacements professionnels (avion, hélicoptère, voiture de fonction)
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société (Émissions de CO2 des scopes I, II et III)
- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets
- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Informations sociétales

- Nombre d'heures de formation et nombre d'employés ayant suivi au moins une formation liée à l'éthique et à la conformité
- Encours gérés selon des stratégies ESG (millions d'euros)
- Empreinte carbone mesurée en tonnes équivalent CO2/M€ investi des fonds
- Nombre d'employés ayant participé à des projets ou initiatives d'engagement dans la communauté
- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- Actions engagées pour prévenir la corruption

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 14 mars 2018.

REFERENCEMENT A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier. Toutefois, sa gouvernance rejoint les principes contenus dans le code de gouvernance des entreprises moyennes cotées, émis par Middle-Next, à l'exception des points suivants :

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE D'EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

Ariane de Rothschild (depuis le 19.05.2017)

René de La Serre (jusqu'au 19.05.2017)

Membres

Véronique Morali

Louis-Roch Burgard

Jean Dumoulin (jusqu'au 30.06.2017)

Jacques Ehrmann (depuis le 19.05.2017)

Jean Laurent-Bellue

Daniel Trèves

Christian Varin

Censeur

François Boudreault (jusqu'au 30.06.2017)

Secrétaire

Patricia Salomon

DIRECTOIRE

Président

Vincent Taupin

Membres

Jean-Hervé Lorenzi (jusqu'au 30.05.2017)

Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaires suppléants

Dominique Mahias (jusqu'au 19.05.2017)

Boris Etienne (jusqu'au 19.05.2017)

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2017, le Directoire, après la démission de Jean-Hervé Lorenzi en date du 30 mai 2017, est composé de deux membres qui assurent collégalement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance, et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition du pouvoir entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 18 mars 2014 et le 27 novembre 2014.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, et a minima de façon hebdomadaire.

En novembre 2015, le Président du Directoire a redéfini l'organisation des comités assurant la direction de la Banque :

- Le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire ;
- Le Comité Commercial, qui assure la coordination commerciale entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon hebdomadaire ;
- Le Comité opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,
- Le Comité de direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau d'Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la Société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du Groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président ;
- nommer les membres du Directoire de la Société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible ;
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale ;
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé ;
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles ;
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la Société et du groupe composé de la Société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel ;
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ;
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe ;
- s'assurer que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2017, le Conseil de Surveillance est composé de huit membres, dont 25% de femmes. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. La Vice-Présidente du Conseil de Surveillance est La Baronne Ariane de Rothschild. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, dont quatre d'entre elles ont la qualité de membre indépendant au regard des critères édictés par le Code de Gouvernement d'Entreprise Middle-Next, critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses filiales sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCIT V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur délégation de l'ACPR a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite Directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière version date du 24 novembre 2017), formellement remis à ses membres. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débat sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation lors de sa séance du 24 novembre 2017, et a modifié son règlement intérieur en conséquence. La première auto-évaluation aura lieu en mars 2018. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération sous forme de jetons de présence, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, septembre et novembre. Des réunions supplémentaires seraient organisées si des événements particuliers l'exigeaient.

En 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 15 mars,
- le 19 mai,
- le 13 septembre,
- le 24 novembre.

Au titre de l'année 2017, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 88,25%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum quinze jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent environ 10 jours à l'avance, par courriel, le contenu complet du dossier de travail dont une copie papier leur est remise avant le Conseil.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres du Comité d'Entreprise, sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance ; une présentation de l'activité et des résultats d'Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière, et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en septembre comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2017

Conseil de Surveillance :

Benjamin de Rothschild

Président de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A.
The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)

Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)
Société Française des Hôtels de Montagne

Administrateur de :

La Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Viticole Baron Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
EBR Ventures

Membre du Conseil de surveillance des Domaines Barons de Rothschild (*Lafite*)

René de La Serre :

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (*France*) (jusqu'au 19.05.2017)

Administrateur de :

iDealwine S.A.

Représentant de Belgafond, Administrateur, au Conseil d'Aluthéa S.A.S.

Ariane de Rothschild :

Présidente de :

Edmond de Rothschild Communications S.A. (*Suisse*) (jusqu'au 30.06.2017)
Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (*France*)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de :

Edmond de Rothschild S.A.
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A.

Vice-Présidente du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*) (depuis le 19.05.2017, préalablement membre du Conseil de Surveillance)
Société Française des Hôtels de Montagne

Administrateur de :

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)
Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)

Vice-Présidente Honoraire de RIT Capital Partners (*Royaume-Uni*)

Secrétaire générale du Collège des Fondateurs de l'OPEJ

Louis-Roch Burgard :

Président de :

Saur (depuis le 01.01.2017, préalablement Directeur Général)
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement (Hime) (depuis le 01.01.2017, préalablement Directeur Général)
Collectes Valorisation Energie Déchets (COVED) (du 01.01.2017 au 05.04.2017)
Blue Green European Holdings
CISE TP
CISE TP REUNION (depuis le 12.10.2017)
CISE REUNION (depuis le 12.10.2017)
Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (depuis le 12.10.2017)
Saur International
Société Martiniquaise de Distribution et de Services (depuis le 12.10.2017)
Stereau
Sudeau (depuis le 12.10.2017)
Terre des Trois Frères (depuis le 12.10.2017)

Président du Conseil de surveillance de Saur Polska (*Pologne*)

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)
CNIM

Consejero de Gestion y Técnicas del Agua (Gestagua) (*Espagne*)

Administrateur de :

Marafiq Saur Operation & Maintenance Co. (MASA) (*Arabie Saoudite*) (jusqu'au 31.12.2017)
Macquarie Autoroutes de France (jusqu'au 23.06.2017)
Eiffarie (jusqu'au 23.06.2017)
APRR (jusqu'au 23.06.2017)
AREA (jusqu'au 23.06.2017)
ADELAC (jusqu'au 23.06.2017)

Gérant de Saur Loisirs

Représentant de Holding d'Infrastructure des Métiers de l'Environnement pour la présidence de :

Finasaur
Novasaur

Jean Dumoulin :

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (*France*)
Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (*France*)
Membre du Comité d'Examen Indépendant (C.E.I.) des Fonds de Placement de la Corporation de Services du Barreau du Québec (*Canada*)

Jacques Ehrmann :

Président-Directeur Général de Carmila (ex. Cardety) (depuis le 12.06.2017, préalablement administrateur)

Président-Directeur Général de Carmila (jusqu'au 12.06.2017)

Président de Tamlet (SAS)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A. (depuis le 19.05.2017)

Atacadao SA (Brésil)

Carrefour SA (Brésil) (depuis le 11.12.2017)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (depuis le 19.05.2017)

Co-gérant de :

Jakerevo

Testa

Jean Laurent-Bellue :

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

KPMG S.A.

KPMG Associés

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Membre du Comité de Surveillance de :

Sisaho International

Siaci Saint-Honoré

Non-executive Director de RIT Capital Partners plc (Royaume-Uni)

Véronique Morali :

Présidente du Directoire de Webedia

Président-Directeur Général de Ringmedia

Présidente du Conseil d'Administration de Viaeuropa

Présidente de :

Fimalac Développement (Luxembourg)

Clover SAS

Directeur Général de Webco

Administrateur et Vice-chairman de Fitch Group, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

CCEP (Etats-Unis)

SNCF Mobilités (jusqu'au 30.03.2017)

Melberries

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membre du Conseil de surveillance de :

Publicis Groupe

Edmond de Rothschild (France)

Edit Place

Tradematic

Gérante de Webedia International Sarl (Luxembourg)

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Représentante de Multi Market Services France Holding au sein du Comité des actionnaires de Wefcos SAS (France)

Association Le Siècle

Daniel Trèves :

Président du Conseil de EDRRIT Limited (Royaume-Uni)

Président de Huniel Conseil (Suisse)

Administrateur de :

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (Suisse)

Associated Investors (British Virgin Islands)

Rolex Holding (Suisse)

Rolex S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Christian Varin :

Administrateur de :

Aminter (Belgique)

Edmond de Rothschild S.A.

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Helse

Time for Growth

Yareal (Pays-Bas)

Yamed NV Investors (Pays-Bas)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Gérant de Maya Sarl

Co-gérant de Eminter Sarl

Directoire :

Vincent Taupin :

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'administration de :
Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA (jusqu'au 25.01.2017)
Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) (depuis le 10.01.2017)
Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) (depuis le 10.02.2017)

Président du Conseil de surveillance de :
Edmond de Rothschild Corporate Finance
Cleaveland

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Administrateur de :
Financière Boréale (jusqu'au 24.05.2017)
Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (depuis le 10.11.2017)
Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)
Edmond de Rothschild (Israël) Limited (jusqu'au 11.07.2016)
China Investment Partners (Hong Kong) Limited (jusqu'au 10.07.2017)
Groupement Immobilière et Financière (jusqu'au 27.06.2017)
Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël
EDRRIT Limited (depuis le 15.02.2017)

Membre du Comité de surveillance de :
Sisaho International (jusqu'au 27.04.2017)
Siaci Saint-Honoré (jusqu'au 27.04.2017)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de surveillance de :
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Cogifrance

Censeur de Edmond de Rothschild Investment Partners

Philippe Cieutat :

Président du Conseil d'Administration de :
Financière Boréale
Edmond de Rothschild Immo Premium (depuis le 21.07.2017)
Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA (du 25.01.2017 au 30.09.2017, préalablement Administrateur)

Membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général Délégué de Edmond de Rothschild S.A.

Membre du Conseil de surveillance de :
Cleaveland (depuis le 18.10.2016)
Edmond de Rothschild Investment Partners (depuis le 07.06.2017)

Membre du Comité de surveillance de :
Sisaho International (depuis le 28.04.2017)
Siaci Saint-Honoré (depuis le 28.04.2017)

Gérant de CFSH Luxembourg Sarl

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Financière Eurafrique (depuis le 23.06.2017)

Jean-Hervé Lorenzi :

Vice-Président du Conseil d'Administration de UBS Holding France SA (depuis septembre 2017)

Administrateur de BNP Paribas Cardif

Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 31.05.2017)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :
Edmond de Rothschild Private Equity (France) (jusqu'au 31.05.2017)
Edmond de Rothschild Investment Partners (France) (jusqu'au 31.05.2017)

Membre du Conseil de Surveillance de Euler Hermès (jusqu'au 25.05.2016)

Représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil d'administration du Fonds Stratégiques de Participations

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (depuis le 13.10.2016, préalablement Vice-Président du Conseil de surveillance) (jusqu'au 31.05.2017)

Gérant de Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.a.r.l. (jusqu'au 31.05.2017)

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques, qui a été créé sur décision du Conseil de Surveillance lors de sa séance du 15 mars 2017, et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Au 31 décembre 2017, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétence porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les commissaires aux comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les commissaires aux comptes de la Société
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière ;
- de piloter la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et de leur objectivité s'agissant des commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil, d'examiner les procédures de contrôle et les difficultés des commissaires aux comptes de la Société, ainsi que les mesures adoptées pour les résoudre, et surveiller, de la même manière, le fonctionnement de l'audit interne ; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers ;
- de fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière;

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent, et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de surveillance. En 2017, il s'est réuni :

- le 14 mars,
- le 18 mai,
- le 12 septembre,
- le 23 novembre.

Le Président du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la

Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et septembre sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence du Président du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des commissaires aux comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Au 31 décembre 2017, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, membres.

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétence porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du Groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'inspection générale avant son approbation par le Conseil ;
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique ;
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques ;

- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Président du Directoire, le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Le Baron Benjamin de Rothschild (Président), La Baronne Ariane de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective des pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunérations sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi Sapin II et afin de se conformer aux articles L.225-82-2 et L.225-100 II. du Code de Commerce, l'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, doit :

- approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat (vote ex ante) ;
- statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur par des résolutions distinctes pour le président du conseil de surveillance et les membres du Directoire si une assemblée générale a statué sur des principes et critères dans les conditions prévues à l'article L225-100 II. du Code de Commerce (vote ex post).

Ne sont donc pas concernées ici les rémunérations perçues au titre des contrats de travail.

Par suite, les mandataires sociaux de Edmond de Rothschild (France) concernés sont le Président du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, les autres membres du Directoire étant rémunérés exclusivement en qualité de salarié de la Banque et ne percevant par la suite aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux à raison de leur mandat

Principes et critères retenus pour la rémunération attribuable au Président du Directoire

La rémunération attribuable au Président du Directoire est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable, pouvant aller jusqu'à 200% de la rémunération fixe, répartie à raison d'une part (soit 40%) réglable immédiatement à l'attribution, et d'une part (soit 60%) réglable en différé sur 3 ans par tiers à compter de l'année suivant celle de l'attribution (dont une partie en instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou sous forme de droits à des Bons de Participation d'Edmond de Rothschild Holding en Suisse (*Employee Share Plan*) sous réserve que son mandat soit toujours en vigueur aux échéances respectives, calculée selon les critères suivants :

- Critères quantitatifs (50%) : objectifs budgétaires sur le périmètre consolidé d'Edmond de Rothschild (France) qui incluent notamment les KPIs « Net new money », Résultat Brut d'Exploitation et Résultat Net
- Critères qualitatifs (50%)
 - Respect des règles et réglementations en termes de conformité et de gestion des risques (30%)
 - Respect et promotion de la culture et des valeurs du Groupe (10%)
 - Gestion et renforcement des équipes, déploiement/exécution des projets France et Groupe (10%)

Le Président du Directoire bénéficie également d'une Garantie Sociale des Chefs d'Entreprises, dite assurance perte d'emploi, conclue auprès de Groupama, de la mise à disposition d'un téléphone portable, et de l'attribution de tickets restaurants, qui représentent des avantages en nature.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation de l'assemblée générale de la société statuant à titre ordinaire.

Principes et critères retenus pour la rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance quant à eux perçoivent des jetons de présence, dans la limite de l'enveloppe globale annuelle de 700.000 € allouée par l'assemblée générale.

Chaque membre du Conseil perçoit un jeton composé d'une part fixe pour 40 % du jeton, et d'une part variable pour 60 % calculée en fonction des présences aux séances du Conseil.

Des jetons supplémentaires sont alloués aux membres du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations, à raison :

- d'un jeton pour le Président du Comité d'Audit et un demi-jeton pour les autres membres de ce Comité (*). Ces jetons seront composés d'une part fixe pour 40 % et d'une part variable pour 60 % à compter des montants à verser au titre de l'exercice 2018,
- d'un demi-jeton pour le Président du Comité des Rémunérations et d'un quart de jeton pour les autres membres de ce Comité.

() La création du Comité des Risques résultant d'une scission du Comité d'Audit, et les membres de ces deux comités étant identiques, le montant du jeton alloué au titre des fonctions au sein du Comité d'Audit reste inchangé, incluant ainsi la rémunération au titre des fonctions au sein du Comité des Risques.*

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat.

Projets de résolutions proposées au vote des actionnaires (vote ex ante)

a) Résolution sur la rémunération attribuable au Président du Directoire : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire de la société au titre de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

b) Résolution sur la rémunération attribuable aux membres du Conseil de Surveillance : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le

Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale attribuable aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017

Rémunération des Dirigeants

Nous vous rendons compte ci-après des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribués et versés aux membres du Directoire, c'est-à-dire à Messieurs Vincent Taupin, Philippe Cieutat et Jean-Hervé Lorenzi durant l'exercice 2017, ainsi que des engagements pris par la société à leur bénéfice, tels que décrits à l'article L225-37-3 du Code de Commerce.

La rémunération des Dirigeants est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et approuvées par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire est lié à la société par un contrat de mandataire social. Il est rémunéré selon les principes et critères décidés par le Conseil de Surveillance et approuvés par l'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article L255-82-2 du Code de Commerce.

Les autres membres du Directoire sont rémunérés au titre d'un contrat de travail. Le contrat de travail de M. Lorenzi a pris fin le 19 août 2017.

Les montants indiqués ci-dessous sont bruts de toutes charges sociales et impôts.

Rémunération attribuée aux dirigeants au titre de l'exercice 2017 :

a) Rémunération attribuée à Monsieur Vincent Taupin

Conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017 en vertu des dispositions de l'article L225-82-2 du Code de Commerce, la rémunération attribuée à Monsieur Vincent Taupin au titre de l'exercice 2017 est la suivante :

En euros	31.12.2017
Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice	2.200.009,00
Avantages en nature (*)	32.377,54
TOTAL	2.232.386,54

() Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel, de tickets restaurant et de la prime 2017 de 31 245,10 euros versée par Edmond de Rothschild (France) au titre de l'« assurance perte d'emploi » Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise souscrite auprès de Groupama.*

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou à devoir à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, n'a été pris par la société au bénéfice de Monsieur Vincent Taupin.

b) Rémunération attribuée à Messieurs Philippe Cieutat et Jean-Hervé Lorenzi

Leur rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable, conformément à la réglementation en vigueur (CRD IV pour la Banque), est soumise à 40% de différé pour les mandataires sociaux (ainsi que tout autre preneur de risque) dont le variable atteint ou excède 100.000 €, et à 60% de différé pour ceux dont le variable atteint ou excède 300 000 €.

Cette portion différée peut être délivrée sous forme de cash différé, d'instrument différé et/ou de LTIP (Long Term Incentive Plan) du Groupe, qui correspond à des droits à recevoir des bons de participation de la Holding suisse du groupe Edmond de Rothschild.

L'attribution de LTIP est discrétionnaire et non systématique.

Ce plan de LTIP Groupe a été validé par le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Holding en Suisse le 22 mars 2016, puis approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de cette entité le 16 juin 2016.

En vertu des critères ci-dessus mentionnés, la rémunération attribuée au titre de 2017 a été la suivante :

Philippe CIEUTAT

En euros	31.12.2017
Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice	350.009,00
Valorisation des Bons de Participation attribués au cours de l'exercice	30.000,00
Avantages en nature (*)	5.980,44
TOTAL	385.989,44

* Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel, de tickets restaurant et d'un véhicule de fonction.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants :

Vincent TAUPIN (rémunération au titre du mandat social) (en euros)	Montants dus ou attribués au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	750.009,00	750.009,00
Rémunération variable annuelle	1.450.000,00	480.667,00
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2017	580.000,00	—
dont: rémunération en cash différé au titre de 2017	145.000,00	—
dont: rémunération en instrument différé (*) au titre de 2017	725.000,00	—
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2016	—	224.000,00
dont: rémunération variable différée au titre de 2015	—	116.667,00
dont: rémunération variable différée au titre de 2014	—	140.000,00
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00
Avantages en nature (**)	32.377,54	32.377,54
Dont : - Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise	31.245,10	31.245,10
Autres	1.132,44	1.132,44
TOTAL	2.232.386,54	1.263.053,54

* En instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou sous forme de droits à des Bons de Participation d'EdR Holding en Suisse (Plan de Long Term Incentive du Groupe)

** Les autres avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et de tickets restaurant

Jean-Hervé LORENZI

En euros	31.12.2017
Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice	220.012,00
Avantages en nature (*)	2.508,72
TOTAL	

* Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et d'un véhicule de fonction.

Il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ces deux dirigeants correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci.

Régimes de retraite : Les membres du Directoire bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs de la Banque en matière d'affiliation aux caisses de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC (KLESIA). Ils bénéficient également du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés Cadres de la Banque (régime CGIS Mornay souscrit auprès de KLESIA).

Philippe CIEUTAT (rémunération au titre d'un contrat de travail) (en euros)	Montants dus ou attribués au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	230.009,00	230.009,00
Rémunération variable annuelle	150.000,00	101.177,31
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2017	90.000,00	–
droits à bons de participation au titre de 2017	30.000,00	–
rémunération en instrument différé (*) au titre de 2017	30.000,00	–
rémunération variable immédiate au titre de 2016	–	75.000,00
bons de participation au titre de 2016	–	6.177,31
rémunération variable différée au titre de 2015	–	6.667,00
rémunération variable différée au titre de 2014	–	13.333,00
Rémunération exceptionnelle	0,00	0,00
Avantages en nature (**)	5.980,44	5.980,
TOTAL	385.989,44	337.116,75

* En instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou de cash différé

** Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel, de tickets restaurant et d'un véhicule de fonction

Jean-Hervé LORENZI (rémunération au titre du d'un contrat de travail) (en euros)	Montants dus ou attribués au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	220.012,00	146.157,00
Rémunération variable annuelle	0,00	174.400,00
dont: rémunération variable immédiate au titre de 2017	–	–
rémunération variable immédiate au titre de 2016	–	110.400,00
rémunération variable différée au titre de 2015	–	30.667,00
rémunération variable différée au titre de 2014	–	33.333,00
Rémunération exceptionnelle	0	0
Avantages en nature (*)	2.508,72	2.508,72
TOTAL	261.574,44	435.974,44

* Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et d'un véhicule de fonction

Rémunération versée aux membres du conseil de surveillance

L'Assemblée Générale a alloué une enveloppe globale annuelle de 700.000 € pour le versement de jetons de présence en rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance du 15 mars 2018 a décidé de répartir cette enveloppe conformément aux principes et critères retenus en vertu de l'article L225-82-2.

Edmond de Rothschild S.A., qui contrôle Edmond de Rothschild (France) à 99,47 % versent également des jetons de

présence à certains membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au titre du mandat qu'ils détiennent dans Edmond de Rothschild S.A. et des fonctions exercés au sein de son Comité d'Audit

Aucune autre rémunération que les jetons de présence n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Tableau des jetons de présence versés en 2017 par la société et sa société-mère aux mandataires sociaux (les montants indiqués sont bruts de tout prélèvement ou retenue à la source) :

Membre	Jetons versés en 2017 au titre de l'exercice 2016
Benjamin de Rothschild	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	52.500
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	11.250
Ariane de Rothschild	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	62.500
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	15.000
René Barbier de La Serre (fin de mandat le 19 mai 2017)	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	50.000
Louis-Roch Burgard	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	75.000
Jean Dumoulin (fin de mandat le 30 juin 2017) (1)	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	232.500
Jacques Ehrmann (mandat depuis le 19 mai 2017)	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	0
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	
Jean Laurent-Bellue (2)	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	0
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	
Véronique Morali	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	87.500
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	18.750
Daniel Trèves	
- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	50.000
Christian Varin	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	62.500
- jetons versés par Edmond de Rothschild S.A.	15.000
François Boudreault (fin de mandat le 30 juin 2017) (1)	
- jetons versés par Edmond de Rothschild (France)	60.000

(1) Compte-tenu de la cessation du mandat en cours d'exercice, un acompte sur les jetons de présence à devoir au titre de l'exercice 2017 a été versé au cours de l'exercice

(2) Aucun jeton de présence n'est versé aux membres du Conseil ayant la qualité de salarié d'une société du Groupe Edmond de Rothschild

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de notre Société au cours de l'exercice 2017.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2017.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.225-37-5 du code de commerce

Les actions EdR (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une offre publique d'achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L225-37-5 du Code de Commerce ne peuvent être appliquées à EdR (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2017 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice 2017 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de surveillance

Comptes consolidés et annexes

100	Bilan consolidé IFRS
101	Compte de résultat consolidé IFRS
102	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
103	Tableau des flux de trésorerie IFRS
104	Tableau de variation des capitaux propres
105	Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.025.603	1.176.124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	8.777	35.970
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	221.482	269.138
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	127.861	249.595
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	672.883	631.744
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	-	-
Actifs d'impôts courants		683	5.009
Actifs d'impôts différés		171	9.602
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	167.899	175.683
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	67.664	73.916
Immobilisations corporelles	3.10	41.205	43.854
Immobilisations incorporelles	3.11	26.125	22.329
Ecart d'acquisition	3.12	82.470	88.762
Total de l'actif		3.442.823	2.781.726

		31.12.2017	31.12.2016
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	1.379.627	967.876
Instruments dérivés de couverture	3.14	493	1.303
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	27.634	22.380
Dettes envers la clientèle	3.16	1.418.286	1.170.160
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		1.415	2.110
Passifs d'impôts différés		178	3
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	203.299	222.500
Provisions	3.17	25.331	28.333
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		386.560	367.061
Capitaux propres part du Groupe		373.579	364.459
<i>Capital et réserves liées</i>		<i>201.195</i>	<i>201.195</i>
<i>Réserves consolidées</i>		<i>94.495</i>	<i>92.685</i>
<i>Gains et pertes latents ou différés</i>		<i>53.742</i>	<i>54.012</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>24.147</i>	<i>16.567</i>
Intérêts minoritaires		12.981	2.602
Total du passif		3.442.823	2.781.726

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	18.870	30.956
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-25.826	-32.135
+ Commissions (produits)	4.3	390.828	349.373
- Commissions (charges)	4.3	-102.112	-94.950
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	20.733	12.391
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.5	797	7.465
+ Produits des autres activités	4.6	13.948	14.579
- Charges des autres activités	4.6	-12.121	-13.084
Produit net bancaire		305.117	274.595
- Charges générales d'exploitation	4.7	-250.911	-248.782
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-18.564	-19.214
Résultat brut d'exploitation		35.642	6.599
+/- Coût du risque	4.8	-62	-242
Résultat d'exploitation		35.580	6.357
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	-1.045	9.345
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	732	9.428
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-720	-807
Résultat courant avant impôt		34.547	24.323
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-9.986	-7.073
Résultat net		24.561	17.250
- Intérêts minoritaires		-414	-683
Résultat net – Part du Groupe		24.147	16.567
Résultat par action en euro		4,17	2,83
Résultat dilué par action en euro		4,17	2,83

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	24.561	17.250
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-1.885	144
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	475	-24
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (*)	9.947	6.906
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	1.276	-955
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9.813	6.071
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	34.374	23.321
<i>dont part du Groupe</i>	<i>34.094</i>	<i>22.710</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>280</i>	<i>611</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	31.12.2017	31.12.2016
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	24.561	17.250
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente	-1.785	-10.172
Plus et moins-values de cession	-732	-9.428
Dotations nettes aux amortissements et provisions	17.877	23.403
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1.045	-9.345
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-20.733	-12.391
Autres produits et charges calculés	1.239	1.245
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	9.986	7.073
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	31.457	7.634
Impôt versé	686	-7.067
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-7.022	243.913
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	199.285	-106.540
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	517.989	345.512
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	9.518	-36.080
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	751.914	447.373
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-15.909	-17.900
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-3.662	-39.983
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4.126	4.627
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	698	43.953
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-14.746	-9.303
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-15.242	-26.757
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-15.242	-26.757
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-18	-54
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	721.908	411.259
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.176.124	914.318
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	7.673	101
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	227.212	85.331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1.411.009	999.750
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.025.603	1.176.124
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	7.086	7.673
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	100.228	227.212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.132.918	1.411.009
Variation de la trésorerie nette	721.908	411.260

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2016	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2017
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-15.060	-	-	-1.039	-16.099
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	107.745	-	3.275	-425	110.594
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	54.012	-	-	-270	53.742
– Résultat 2016	16.567	-	-16.567	-	-
Sous-Total	364.459	-	-13.292	-1.734	349.432
– Résultat 2017	-	-	-	24.147	24.147
Total des Capitaux Propres part du Groupe	364.459	-	-13.292	22.413	373.579
Part des minoritaires					
– Réserves	1.919	-	683	9.965	12.567
– Résultat 2016	683	-	-683	-	-
– Résultat 2017	-	-	-	414	414
Total des intérêts minoritaires	2.602	-	-	10.379	12.981

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes d'Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.
Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 6 mars 2018 et examinés par le comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 13 et 14 mars 2018.

1.2. Conformité aux normes comptables

Normes comptables applicables

L'entrée en vigueur des amendements et améliorations aux normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2017.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2017 n'est qu'optionnelle.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

IFRS 9

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- le modèle de collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
- le modèle collecte et vente dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité, et
- le modèle autre dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,

- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI,
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 va conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Les prêts et créances respectent le test SPPI et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel. Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Cette présomption sera retenue par le Groupe pour les dossiers sans garantie.

L'application du volet « Dépréciation » d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

Déploiement du projet :

- le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.
- les travaux ont porté sur :
 - l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
 - l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers impacts de la norme.
- après une étape d'analyse et de diagnostic, conduite depuis l'automne 2016, les travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Comptabilité de couverture

Le Groupe a fait le choix d'appliquer l'option permettant le maintien des dispositions prévues par IAS 39.

Transition

Les volets « Classement et évaluation » et « Risque de crédit » d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 mais les dispositions transitoires de la norme offrent la possibilité, retenue par le Groupe, de ne pas retraiter les exercices comparatifs.

IFRS 15

La norme IFRS 15 “Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients” sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Aucun impact significatif ne devrait attendu suite à l'entrée en vigueur de cette norme.

IFRS 16

La norme IFRS 16 “Contrats de location” remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilisation des contrats de location chez les preneurs. En effet, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par la norme actuelle IAS 17 est supprimée. IFRS 16 prévoit un principe de comptabilisation de (presque) tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers). Les impacts financiers de cette nouvelle norme sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés en « Actifs disponibles à la vente »,
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels d'Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif d'Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts

minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Deux entités répondant à ces critères ont été consolidées, il s'agit du « Groupement Immobilière Financière » et de « Edmond de Rothschild Investors Assistance ».

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'année 2017, le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

- la société ERES Participations III S.à.r.l a été liquidée,
- par Transmission Universelle de Patrimoine, la société Edmond de Rothschild Corporate Finance a absorbé la société Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions,
- la société Edmond de Rothschild (Italia) SGR. SpA a fusionné dans la succursale italienne d'Edmond de Rothschild (France), avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2017.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part,

l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise. Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur

diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

En dehors des engagements de rachat consentis aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, le Groupe peut consentir à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie contractuellement lors de l'acquisition des entités.

Pour les engagements de rachat conclus jusqu'au 31 décembre 2009, conformément aux normes IAS 32, IFRS 3 et IAS 27, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente cédées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour le prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en augmentation des écarts d'acquisition.

Les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées par ajustement du montant de l'écart d'acquisition (méthode du goodwill en cours).

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils peuvent faire l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension,
- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat,
- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :
 1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
 2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
 3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier qui serait classé dans les actifs financiers disponibles à la vente et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et intègrent les primes et décotes, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres, ainsi que les frais d'acquisition. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes ; il s'agit des actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés ». Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». C'est également dans cette rubrique que sont enregistrés les revenus des titres à revenu variable classés en actifs financiers disponibles à la vente. Les revenus des titres à revenu fixe de cette catégorie sont, quant à eux, classés en « Intérêts sur instruments financiers ».

Reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Les reclassements d'actifs prévus par la norme sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - . vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs ayant fait l'objet du reclassement respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dans les mêmes conditions que celles définies précédemment pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - . vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour les actifs présentant une échéance ».

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque arrêté, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier analysé individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »), dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat. S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée (supérieure à 12 mois) de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dette, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Instruments dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger. Le Groupe possède uniquement des instruments financiers

dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ;
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans ;
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2017, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Les plans de paiements fondés sur des actions émises par le Groupe sont des plans éligibles à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 (date de parution de l'exposé sondage) et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006 pour le groupe de Edmond de Rothschild (France)).

Divers plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été attribués par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales. Les options et attributions gratuites d'actions sont comptabilisées en charge dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration. A titre exceptionnel, la charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. Les options octroyées sont évaluées lors de leur attribution, à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée au sein du Groupe.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission ».

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.1. Caisse, banques centrales, CCP		
Caisse	592	574
Banques centrales	2.025.011	1.175.540
CCP	-	10
Sous-total	2.025.603	1.176.124
Créances rattachées	-	-
Total	2.025.603	1.176.124

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	28	28
Sous-total	28	28
Portefeuille trading créances rattachées	-	-
Sous-total	28	28
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	595	1.380
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	60	14.019
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	5.446	7.475
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	68	702
Sous-total	6.169	23.576
Sous-total portefeuille de transaction	6.197	23.604
Juste valeur créances sur les établissements de crédit	-	-
Juste valeur prêts et créances sur la clientèle	-	-
Sous-total	-	-
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Juste valeur effets publics et valeurs assimilées	2.287	10.064
Juste valeur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total	2.287	10.064
Juste valeur titres créances rattachées	293	2.302
Sous-total titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	2.580	12.366
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total	-	-
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable créances rattachées	-	-
Sous-total titres à revenu variable à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.580	12.366
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.777	35.970

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 4,915 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 5,528 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.3. Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	18.552	69.476
Cotés	18.552	69.476
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	19.974	20.174
Cotés	-	-
Non cotés	20.004	20.172
Créances rattachées	-30	2
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	135.510	127.272
Cotés	47	41
Non cotés	135.463	127.231
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-9.789	-7.878
Actions détenues à long terme	47.446	52.216
Cotées	7.436	10.369
Non cotées	40.009	41.847
Créances rattachées	1	-
<i>Dont dépréciations</i>	-2.040	-2.963
Autres actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	221.482	269.138
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Des compléments de dépréciations durables ont été enregistrés au cours de l'année pour un montant net de 1,0 million d'euros sur des lignes de titres de private equity.

Les effets publics recouvrent des lignes d'emprunts d'état de l'U.E.M. acquises par la société Financière Boréale, faisant l'objet d'une couverture de juste valeur relative au risque de taux.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.4. Prêts et créances sur établissements de crédit		
Créances sur les établissements de crédit		
- <i>A vue</i>	127.861	249.595
- <i>A terme (*)</i>	-	-
Sous-total	127.861	249.595
Créances rattachées	-	-
Total Brut	127.861	249.595
Dépréciations	-	-
Total Net	127.861	249.595

(*) Le Groupe ne possède plus de créance relative à la réalisation d'opérations de pension.

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

3.5. Prêts et créances sur la clientèle		31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs		476.530	440.215
Autres concours à la clientèle			
- Crédits		196.352	191.529
- Titres reçus en pension livrée		1	-
- Créances commerciales		-	-
Sous-total		672.883	631.744
Créances douteuses		339	1.220
Dépréciations créances douteuses		-339	-1.220
Total Net		672.883	631.744
<i>Dont créances rattachées</i>		449	405
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle		672.883	621.926

3.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe ne possède pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

3.7. Actifs grevés

A-Actifs

En milliers d'euros	31.12.2017			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	32.395		3.410.428	
Instruments de capitaux			250.648	250.648
Titres de créances	6.656	6.656	18.186	18.186
Autres actifs	25.739		3.141.594	

B-Garanties reçues

En milliers d'euros	31.12.2017	
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
Instruments de capitaux		
Titres de créances	-	-
Autres garanties reçues		
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

En milliers d'euros	31.12.2017	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	6.369	20.499

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont La Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont

livrés par Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 reprend à hauteur de 85% les encours Banque de France et les prêts à la Clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3,5% de ce montant, les dérivés 1,1% et les autres immobilisations 1,3%.

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	265	-	499	-
Dépôts de garantie versés (*)	31.905	-	28.841	-
Charges constatées d'avance	9.445	-	6.866	-
Produits à recevoir	100.468	-	93.946	-
Produits constatés d'avance	-	132	-	131
Charges à payer	-	91.239	-	83.694
Autres actifs et passifs divers (**)	25.816	111.928	45.531	138.675
Total	167.899	203.299	175.683	222.500

(*) dont 9.927 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2017 contre 8.630 milliers au 31 décembre 2016 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 6.076 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2017 contre 12.119 milliers au 31 décembre 2016 en autres passifs.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Edmond de Rothschild (Monaco)	41.352	35.060
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	18.579	32.374
Edmond de Rothschild Investment Partners	7.824	6.721
China Investment Partners (Shanghai) Ltd	112	104
China Investment Partners (Hong Kong) Ltd	-203	-343
Participations dans les entreprises mises en équivalence	67.664	73.916

Edmond de Rothschild (Monaco)	
En milliers d'euros	31.12.2017
Actifs courants	2.003.557
Actifs non courants	44.215
Passifs courants	1.874.453
Passifs non courants	173.320
Produit net bancaire	63.048
Quote-part du résultat net	8.955

Zhonghai Fund Management Company Ltd	
En milliers d'euros	31.12.2017
Actifs courants	71.994
Actifs non courants	18.691
Passifs courants	45.529
Passifs non courants	45.156
Produit net bancaire	32.246
Quote-part du résultat net	-11.384

La quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence est négative (-1,0 million d'euros) pénalisée par des pertes exceptionnelles d'une participation minoritaire dans la société de gestion en Asie, Zhonghai Fund Management Co, Ltd.

Cela s'est traduit sur l'exercice par une quote-part de résultat net de -11,4 millions d'euros, comprenant une dépréciation de 2,9 millions d'euros portant sur un écart d'acquisition relatif à cette participation.

En milliers d'euros	31.12.2016	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2017
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	58.557	3	-	-732	57.828
Matériel informatique	25.226	2.330	-	-94	27.462
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	44.270	87	-10	96	44.443
Immobilisations corporelles en cours	4	-	-	-4	-
Sous-total	128.057	2.420	-10	-734	129.733
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-22.168	-1.042	-	70	-23.140
Matériel informatique	-23.000	-1.708	-103	57	-24.754
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-39.035	-1.660	158	-97	-40.634
Sous-total	-84.203	-4.410	55	30	-88.528
Total	43.854	-1.990	45	-704	41.205

En milliers d'euros	31.12.2016	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2017
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.320	189	-	1	12.510
Autres immobilisations incorporelles	129.837	13.300	-268	4.769	147.638
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	142.157	13.489	-268	4.770	160.148
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-119.828	-14.154	257	-298	-134.023
Sous-total	-119.828	-14.154	257	-298	-134.023
Total	22.329	-665	-11	4.472	26.125

Les portefeuilles de contrats ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel, sans nécessité de les déprécier.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
3.12 Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	88.762	75.796
Acquisitions et autres augmentations	-	37.477
Cessions et autres diminutions	-5.572	-23.704
Dépréciations	-720	-807
Valeur nette comptable en fin de période	82.470	88.762

Le montant de -5.572 milliers d'euros correspond à l'impact de la réévaluation de l'écart d'acquisition sur la société Cleaveland suite à l'allocation du prix d'acquisition.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations		Acquisitions/Cessions & Autres mouvements	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891	-	-	-	-
Cleaveland	31.905	37.477	-	-	-5.572	37.477
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	52	772	-720	-807	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371	-	-	-	-
Autres	17	17	-	-	-	-
Total	82.470	88.762	-720	-807	-5.572	37.477

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur (qui est alors constatée en résultat). Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les valorisations retenues sont sensibles, au-delà des résultats nets des structures concernées, aux niveaux des multiples d'actifs sous gestion (base des transactions observées sur les marchés de banque privée et de gestion d'actifs sur les 15 derniers mois) et multiples de résultat net d'un échantillon de banques privées et asset managers cotés.

Les hypothèses d'activité retenues pour l'écart d'acquisition sur Cleaveland ont été déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2018-2021 puis une projection du chiffre d'affaires à l'infini a été réalisée en appliquant un taux de croissance de 1,5% sur le chiffre d'affaires 2021.

Un taux d'actualisation moyen oscillant entre 10,8% et 11,1% a été retenu, sur la base de la contribution au chiffre d'affaires des différentes catégories de revenus.

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

3.13 Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	1.044	2.334
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	15.905	-
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	3.057	2.615
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	20.006	4.949
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	469	2.582
Sous-total du portefeuille de transaction	20.475	7.531
Dettes auprès des établissements de crédit	966.060	554.332
Dettes auprès de la clientèle	6.996	2.043
Sous-total	973.056	556.375
Dettes rattachées	1.713	955
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	974.769	557.330
Titres de créances négociables	382.292	401.688
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	382.292	401.688
Dettes rattachées	2.091	1.327
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	384.383	403.015
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.359.152	960.345
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.379.627	967.876

En milliers d'euros	31.12.2017		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.359.152	1.431.080	71.928

En milliers d'euros	31.12.2016		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	960.345	624.963	-335.382

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive

3.14 Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	493	-	1.303	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	493	-	1.303	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	493	-	1.303	-

En milliers d'euros

3.15 Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
- A vue	27.634	22.380
- A terme	-	-
Sous-total	27.634	22.380
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	27.634	22.380

En milliers d'euros

3.16 Dettes envers la clientèle

	31.12.2017			31.12.2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	65.306	65.306	-	54.707	54.707
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	65.306	65.306	-	54.707	54.707
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.268.797	-	1.268.797	978.188	-	978.188
- Comptes créditeurs à terme	-	18.609	18.609	-	21.096	21.096
- Titres donnés en pension livrée	-	6.369	6.369	-	6.829	6.829
- Autres dettes diverses	-	59.200	59.200	-	109.300	109.300
- Dettes rattachées	1	4	5	33	7	40
Sous-total	1.268.798	84.182	1.352.980	978.221	137.232	1.115.453
Total	1.268.798	149.488	1.418.286	978.221	191.939	1.170.160
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.418.294			1.170.071

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17. Provisions						
Solde au 31.12.2016	-	11.476	-	-	16.857	28.333
Dotations	-	690	-	-	8.645	9.335
Montants utilisés	-	-5	-	-	-7.742	-7.747
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-1.825	-1.825
Autres mouvements	-	-2.258	-	-	-507	-2.765
Solde au 31.12.2017	-	9.903	-	-	15.428	25.331

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la

note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds

propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (1)	Euribor 3 mois + 2.65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2017	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	6.314	-117	6.197	-	-6.076	121
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	2.580	-	2.580	-	-	2.580
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	800.744	-	800.744	-	-	800.744
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	167.899	-	167.899	-	-	167.899
-Dont dépôts de garantie donnés	31.905	-	31.905	-	-	31.905
Autres actifs non soumis à compensation	2.465.403	-	2.465.403	-	-	2.465.403
TOTAL ACTIF	3.442.940	-117	3.442.823	-	-6.076	3.436.747

Au 31 décembre 2017	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	20.592	-117	20.475	-	-9.927	10.548
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	974.769	-	974.769	-	-	974.769
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	384.383	-	384.383	-	-	384.383
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.445.920	-	1.445.920	-	-	1.445.920
-Dont opérations de pension	6.369	-	6.369	-	-6.369	-
Comptes de régularisation et passifs divers	203.299	-	203.299	-	-	203.299
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	27.417	-	27.417	-	-	27.417
TOTAL DETTES	3.056.380	-117	3.056.263	-	-9.927	3.046.336

Au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	23.997	-393	23.604	-	-12.119	11.485
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-	-	-	-	-
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.366	-	12.366	-	-	12.366
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	881.339	-	881.339	-	-	881.339
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	175.683	-	175.683	-	-	175.683
-Dont dépôts de garantie donnés	28.841	-	28.841	-	-	28.841
Autres actifs non soumis à compensation	1.688.734	-	1.688.734	-	-	1.688.734
TOTAL ACTIF	2.782.119	-393	2.781.726	-	-12.119	2.769.607

Le Groupe ne possède plus de créance relative à la réalisation d'opérations de pension et les passifs associés aux titres mis en

pension s'élèvent à 6,369 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 6,829 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	482	171
- Comptes à vue et prêts interbancaires	480	171
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	2	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	8.116	7.456
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	8.105	7.294
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	11	162
Intérêts sur instruments financiers	10.272	23.329
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
- Actifs financiers disponibles à la vente	-179	46
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	987	2.909
- Intérêts sur dérivés	9.464	20.374
Total des intérêts et produits assimilés	18.870	30.956

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

4.2. Intérêts et charges assimilés		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit	-14.124	-7.223
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-14.124	-7.086
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-137
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle	-93	-231
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-93	-230
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-1
Intérêts sur instruments financiers	-11.609	-24.681
- Dettes représentées par un titre	-9.659	-7.232
- Intérêts sur dérivés	-1.950	-17.449
Total des intérêts et charges assimilés	-25.826	-32.135

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

4.3. Commissions	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-24	-	-12
Opérations avec la clientèle	341	-	314	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	19	-	20	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	303	-	250	-
- Instruments financiers à terme	1.122	-745	2.548	-1.566
Prestations de services financiers	389.043	-101.343	346.241	-93.372
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	390.828	-102.112	349.373	-94.950

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par résultat	-	96	-	-339
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	1.584	-	-2.800
Gains ou pertes nets sur dérivés	-1.531	-	3.103	-
Résultats sur opérations de change	20.584	-	12.427	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19.053	1.680	15.530	-3.139

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets sur obligations et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets sur titres détenus à long terme disponibles à la vente	452	10.135
Dépréciations durables sur titres détenus à long terme	-1.911	-2.706
Gains ou pertes nets sur autres titres à revenu variable disponibles à la vente	2.256	36
Dépréciations durables sur titres à revenu variable	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	797	7.465

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « Marge d'intérêts » (notes 4.1. et 4.2.) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 4.8.).

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	405	428
Autres produits accessoires	6.558	4.961
Divers	6.985	9.190
Produits des autres activités	13.948	14.579
Rétrocession de produits	-10.487	-10.022
Divers	-1.634	-3.062
Charges des autres activités	-12.121	-13.084

En milliers d'euros		31.12.2017	31.12.2016
4.7.	Charges générales d'exploitation		
	Salaires et traitements	-99.531	-95.078
	Charges de retraite	-8.601	-9.116
	Charges sociales	-33.040	-30.273
	Intéressement des salariés	-457	-227
	Participation des salariés	-4.347	-1.511
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10.583	-10.711
	Dotations aux provisions pour frais de personnel	-8.122	-8.789
	Reprises de provisions pour frais de personnel	3.646	1.875
	Sous-total des frais de personnel	-161.035	-153.830
	Impôts et taxes	1.074	-3.819
	Locations	-14.439	-16.675
	Services extérieurs	-74.677	-72.568
	Transports et déplacements	-1.889	-1.939
	Autres charges diverses d'exploitation	-10	-7
	Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
	Reprises de provisions pour frais administratifs	65	56
	Sous-total des frais administratifs	-89.876	-94.952
	Total des charges générales d'exploitation	-250.911	-248.782

En milliers d'euros		31.12.2017	31.12.2016
4.8.	Coût du risque		
	Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-	-250
	Pertes nettes sur créances irrécupérables	-2.220	-665
	Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	1.951	673
	Reprises liées aux provisions	-	-
	Récupérations sur créances amorties	207	-
	Total du coût du risque	-62	-242

En milliers d'euros		31.12.2017	31.12.2016
4.9.	Gains ou pertes sur autres actifs		
	Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-12	-116
	Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	15	15
	Résultat de cession de titres de participation	729	9.529
	Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	732	9.428

4.10. Impôts sur les bénéfiques et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	24.561	17.250
Impôts sur les bénéfiques	9.986	7.073
Résultat avant impôt	34.547	24.323
Provisions et charges non déductibles	8.958	9.089
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	666	1.533
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	1.045	-9.345
Retraitements de consolidation non fiscalisés	-1.789	-12.735
Produits divers non imposables et autres déductions	-2.073	-5.688
Eléments imposés à taux réduit	-95	1.347
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	41.260	8.524
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux de droit commun	14.206	2.935
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	95	-1.347
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	15	-209
Impôt théorique	14.221	2.726
Création de déficits non comptabilisés	1.913	2.256
Utilisation de déficits non comptabilisés	-467	-1.327
Dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-
Crédits d'impôt	-137	-221
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	246	888
Economie ou charge générée par l'intégration fiscale	-	-
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	-7.057	889
Divers	1.270	1.862
Impôt sur les bénéfiques calculé	9.988	7.073
- Dont impôt exigible	3.285	4.209
- Dont impôt différé	6.701	2.864
- Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-
Résultat avant impôt	34.547	24.323
Impôt sur les bénéfiques	9.986	7.073
Taux d'impôt effectif moyen	28,90%	29,08%
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 5 %)	34,43%	34,43%
Effet des différences permanentes	6,78%	-24,26%
Effet de l'imposition à taux réduit	-0,05%	1,05%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0,71%	3,65%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	4,19%	3,82%
Effet des autres éléments	-17,16%	10,39%
Taux d'impôt effectif moyen	28,90%	29,08%

Au 31 décembre 2017, le stock d'impôts différés lié au report fiscal déficitaire a été entièrement apuré. Les produits d'impôt suivants ont été comptabilisés:

- 3,2 millions d'euros au titre du remboursement de la contribution de 3% sur les dividendes,

- 2,7 millions d'euros suite à une réclamation portant sur la déductibilité de charges financières au bureau de représentation de Shanghai.

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	216.401	189.695
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	12.443	-
Engagements en faveur de la clientèle	59.749	98.955
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	12.871	50.802
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) ou des sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans. Depuis décembre 2005, EdR S.A. et Edmond de Rothschild (France) ont convenu que EdR S.A. serait systématiquement substituée à Edmond de

Rothschild (France) dans l'exécution de ces contrats, EdR S.A. se réservant la faculté de se substituer à un tiers. Le contrat liant Edmond de Rothschild (France) et EdR S.A. couvre également les autres engagements de rachats d'intérêts minoritaires existant au sein du Groupe.

Ce tableau mentionne le nombre de titres des sociétés émettrices devant faire l'objet d'une liquidité sur les plans échus.

Sociétés émettrices	Nombre de titres
Edmond de Rothschild (France)	4.976
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	5.502

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2017 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 1,46% selon la durée du régime (0,8 an) ;
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (0,8 an) ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 1,46% ;
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'état émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2017, le montant des engagements s'élève à 27,515 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 23,888 millions d'euros, soit une provision de 3,627 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2017	31.12.2016
Actions	34,16%	32,97%
Obligations	57,16%	58,26%
Immobilier	5,18%	5,43%
Monétaires & Autres	3,50%	3,34%
Taux de rendement des actifs du régime	1,46%	1,54%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Valeur actuelle de l'obligation	27.515	28.682
- Valeur des actifs du régime	-23.888	-23.441
Situation financière du régime	3.627	5.241
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	3.627	5.241

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante :

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 1,54% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 5,914 millions d'euros au 31 décembre 2016 et à 6,278 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le coût des services en 2017 est de 552 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 98 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 23 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2017 est de 263 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée		
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Coût des services rendus de l'exercice	-534	-471
Coût financier	-553	-546
Rendement attendu des actifs du régime	399	458
Autres mouvements (*)	-1	-197
Charge nette comptabilisée	-689	-756

(*) En 2015, changement d'hypothèse lié à la part variable sur les salaires retenus pour le calcul des IFC

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)		
	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation	1,46%	1,54%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,75%	3,00%
- Cadres	3,25%	3,50%
- Cadres supérieurs	3,75%	4,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)		
	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation	1,46%	1,54%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,50%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	0,8 an	0,8 an
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)		31.12.2017
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 0,96 % (1,46 % - 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2017		0,00%
- Impact sur le total net des charges 2017		-34,12%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 1,96 % (1,46 % + 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2017		0,00%
- Impact sur le total net des charges 2017		34,12%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision
En milliers d'euros

	31.12.2017	31.12.2016
Provision / Actif en début de période	11.155	9.002
- Charges inscrites au compte de résultat	712	850
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-23	-94
- Perte ou gain actuariel	-1.939	1.397
Provision / Actif en fin de période	9.905	11.155

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements
En milliers d'euros

	31.12.2017	31.12.2016
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	34.596	33.315
- Coût des services rendus	557	565
- Coût de l'actualisation	553	546
- Gains ou pertes actuariels	-865	1.092
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.048	-1.119
- Réduction ou liquidation de régime	-	197
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	33.793	34.596
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	23.441	24.313
- Produits financiers sur actifs de couverture	399	458
- Gains ou pertes actuariels	1.073	-305
- Prestations versées par le fonds	-1.025	-1.025
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	23.888	23.441
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	9.905	11.155
Provision / Actif	9.905	11.155

6.1.C. Rémunérations différées

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales

- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- managers de Preneurs de Risque
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2017 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versé en numéraire et /ou en instruments, et échelonnés sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché) ; en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

Mise en place du Long Term Incentive Plan (LTIP)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A..

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2017 est étalée entre le 1^{er} janvier 2017 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2019, mars 2020 et mars 2021.

Au 31 décembre 2017, la charge nette relative au LTIP est de 1.239 milliers d'euros contre 1.198 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 7 - Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
7.1. Périmètre de consolidation				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL * (¹)	58,33	97,47	58,33	97,47
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,85	99,53	100,00	100,00
• Eres Participations III SàRL *	-	100,00	-	100,00
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France) **	99,85	99,53	99,85	99,53
• Edmond de Rothschild (Italia) SGR. SpA *	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Private Equity (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,85	99,53	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.*	99,85	99,53	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co., Limited *	99,85	99,53	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions	-	100,00	-	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)**	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investors Assistance	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	42,78	42,78	42,78	42,78
Entreprise d'Investissement				
Sociétés de Gestion				
• Cleaveland **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners	51,00	51,00	51,00	51,00
Sociétés de Conseil				
• China Investment Partners (Hong-Kong) Limited *	51,00	51,00	100,00	100,00
• China Investment Partners (Shanghai) Limited *	51,00	51,00	100,00	100,00

* Société étrangère.

** Société intégrée fiscalement en 2017.

(¹) Remboursement de prime d'émission.

7.2. Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	730	756
- <i>Techniciens</i>	97	129
- <i>Cadres</i>	633	627
Effectif moyen des sociétés étrangères	47	85
Effectif moyen global	777	841

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2017, 16 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 77,7 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les nouveaux engagements pris en 2017 représentent 16,7 millions d'euros, pour un montant résiduel à fin 2017 de 52,6 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Évènements postérieurs à la clôture

Edmond de Rothschild (France) et sa filiale à 100% Edmond de Rothschild Private Equity (France) d'un côté et Montalivet Investment Management (MIM) de l'autre côté, détentrices de respectivement 51% et 49% de la société Edmond de Rothschild Investment Partners SCA, ont signé un contrat d'acquisition le 10 décembre 2017 aux termes duquel Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Private Equity (France) cèdent à MIM l'intégralité de leur participation au capital de Edmond de Rothschild Investment Partners SCA. Cette opération a été réalisée en date du 15 mars 2018. Les impacts relatifs à cette opération (plus-value de cession) seront donc constatés dans les comptes 2018. Le traitement selon la norme IFRS5 de cette participation (classements en actifs détenus en vue de leur cession) dès le 31 décembre 2017 n'aurait pas eu d'impact significatif en termes de présentation du bilan et du résultat.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 6 mars 2018 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 16 mai 2018.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2017 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017.

En milliers d'euros

31.12.2017 31.12.2016

	PwC	KLING	AUTRES		
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	396	304	131	831	874
Edmond de Rothschild (France)	159	159	106	424	319
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	63	88	-	151	144
Autres	174	57	25	256	411
Services autres que la certification des comptes (SACC)	94	56	1	151	105
Edmond de Rothschild (France)	8	44	-	52	88
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	86	-	1	87	17
Autres	-	12	-	12	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Total	490	360	132	982	979

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office ;
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles;
- la multigestion, traditionnelle et alternative ;
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe ;
- la gestion de fonds de private equity.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Cleaveland, spécialisée sur le marché français de l'immobilier.
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses

différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produit net bancaire	95.890	86.204	172.077	141.412	4.150	3.172	33.000	43.807	305.117	274.595
Frais de gestion	-89.334	-86.710	-135.054	-137.089	-5.230	-4.732	-39.857	-39.465	-269.475	-267.996
Frais de personnel	-54.999	-53.929	-73.174	-72.927	-3.765	-3.022	-29.097	-23.952	-161.035	-153.830
- directs	-40.530	-40.934	-52.824	-54.164	-3.321	-2.682	-23.790	-18.246	-120.465	-116.026
- indirects	-14.469	-12.995	-20.350	-18.763	-444	-340	-5.307	-5.706	-40.570	-37.804
Autres charges d'exploitation	-27.204	-24.787	-53.974	-55.910	-1.358	-1.604	-7.340	-12.651	-89.876	-94.952
Dotations aux amortissements	-7.131	-7.994	-7.906	-8.252	-107	-106	-3.420	-2.862	-18.564	-19.214
Résultat brut d'exploitation	6.556	-506	37.023	4.323	-1.080	-1.560	-6.857	4.342	35.642	6.599
Coût du risque	2	6	1	-	-	-	-65	-248	-62	-242
Résultat d'exploitation	6.558	-500	37.024	4.323	-1.080	-1.560	-6.922	4.094	35.580	6.357
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	8.955	6.626	-11.384	2.170	1.384	549	-	-	-1.045	9.345
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	732	9.428	732	9.428
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-720	-807	-	-	-720	-807
Résultat courant avant impôt	15.513	6.126	25.640	6.493	-416	-1.818	-6.190	13.522	34.547	24.323
Impôt sur les bénéfices	-2.194	102	-12.543	-4.003	583	841	4.168	-4.013	-9.986	-7.073
Résultat net	13.319	6.228	13.097	2.490	167	-977	-2.022	9.509	24.561	17.250

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) est une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	876	2.202
Actif	876	2.202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	458.656	199.460
Dettes envers les établissements de crédit	416	3.228
Dettes envers la clientèle	-	620
Comptes de régularisation et passifs divers	1.700	1.737
Passif	460.772	205.045
+ Intérêts et produits assimilés	6	5
- Intérêts et charges assimilées	-4.049	-783
+ Commissions (produits)	210	1.196
- Commissions (charges)	-3.189	-2.879
+ Produits des autres activités	400	1.110
- Charges des autres activités	-	-
Produit net bancaire	-6.622	-1.351
- Charges générales d'exploitation	-1.629	-2.745
Résultat brut d'exploitation	-8.251	-4.096

Transactions avec la société mère

Les relations entre Edmond de Rothschild (France) et son principal actionnaire, Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), sont de trois types :

- une relation d'affaires : EdR S.A. a joué par le passé un rôle de développement des activités du Groupe, notamment dans le cadre de l'amorçage des fonds. Elle pourrait, à la demande de Edmond de Rothschild (France), continuer à jouer ce rôle dans le futur, mais dans une moindre mesure,
- une relation de contrôle : EdR S.A. détient une participation de 99,47% dans le capital de la Banque,
- une relation de prestations de services dans le cadre d'une convention d'assistance et de gestion : aux termes de cette convention en date du 7 octobre 1997 modifiée par un avenant en date du 30 décembre 1999, EdR S.A. a confié à Edmond de Rothschild (France) une mission générale d'assistance et de gestion comprenant notamment (i) la

gestion de son portefeuille de valeurs mobilières selon les orientations et directives données périodiquement par les organes de direction de EdR S.A., (ii) la présentation d'études et d'analyses au Conseil d'Administration de EdR S.A. en vue de leur proposer des investissements et (iii) toutes opérations de gestion courante (administratives, juridiques, fiscales et financières).

En particulier, Edmond de Rothschild (France) met à la disposition de EdR S.A. le personnel nécessaire à la mission décrite au paragraphe précédent.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties avant le 30 juin de chaque année. Plus généralement, Edmond de Rothschild (France) facture l'ensemble des prestations fournies à EdR S.A. au cours de l'exercice (arrêté à chaque clôture de l'exercice de EdR S.A.).

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	404	397
Actif	404	397
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Dettes envers la clientèle	36.291	74.128
Comptes de régularisation et passifs divers	30	5
Passif	36.321	74.133
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-	-
+ Commissions (produits)	15	15
- Commissions (charges)	-	-
+ Produits des autres activités	354	348
- Charges des autres activités	-	-
Produit net bancaire	369	363
- Charges générales d'exploitation	-227	-250
Résultat brut d'exploitation	142	113

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec EdRH et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de EdR S.A.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	11.494	82.998
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	45.405	44.499
Actif	56.899	127.497
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	507.075	355.077
Dettes envers les établissements de crédit	3.805	558
Dettes envers la clientèle	2.384	2.971
Comptes de régularisation et passifs divers	14.625	18.700
Provisions	1.593	1.555
Passif	529.482	378.861
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés	419	46
- Intérêts et charges assimilées	-285	-609
+ Commissions (produits)	109.912	96.868
- Commissions (charges)	-23.882	-24.370
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	56	4.464
+ Produits des autres activités	4.727	4.045
- Charges des autres activités	-138	-111
Produit net bancaire	90.809	80.333
- Charges générales d'exploitation	-5.458	-6.808
Résultat brut d'exploitation	85.351	73.525

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Comptes et Prêts	19.064	19.066
Actif	19.064	19.066

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Comptes à vue	592	530
Passif	592	530

En milliers d'euros	2017	2016
+ Intérêts et produits assimilés	94	110
Produit net bancaire	94	110
Résultat brut d'exploitation	94	110

Rémunérations des mandataires sociaux

Montant des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

En milliers d'euros	2017	2016
Montants des rémunérations allouées (*)	4.972	2.830
Total	4.972	2.830

(*) Montant brut y compris les charges sociales supportées par l'employeur.

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle ;
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités ;
- *troisième Niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques (DCR), maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle Financier) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidé au niveau groupe EdR

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faîtière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 - Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - garanties en capital délivrées à certains OPCVM, notamment les « fonds à coussin » (le « coussin » désigne le niveau de perte maximale admissible ; il correspond à tout instant à l'écart entre la valeur actualisée des engagements de garantie du fonds et la valeur de l'actif net de celui-ci). Le modèle de gestion des OPCVM bénéficiaires de la garantie en capital délivrée par la Banque vise à donner l'assurance que la valeur liquidative demeurera supérieure ou égale à la valeur garantie, de sorte que la Banque ne sera pas appelée en garantie. Si toutefois certains risques opérationnels (comme des erreurs dans l'application du modèle de gestion ou une indisponibilité de l'équipe de gestion) survenaient, la valeur liquidative pourrait se révéler inférieure à la valeur en capital garantie, de sorte que l'engagement de garantie délivré par la Banque serait alors activé,
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères.
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 - Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des engagements dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la direction des engagements a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par l'attaché de clientèle concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des engagements pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des engagements, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire ainsi qu'au Chief Risk Officer du Groupe EdR.

En outre, des concours peuvent également être consentis dans le cadre de la délégation accordée au Directeur Général de la Clientèle Privée et des sous-délégations que celui-ci a consenties au bénéfice de certains collaborateurs de la Direction de la Clientèle Privée. La délégation et les sous-délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc. Enfin, les concours délivrés par délégation ou sous-délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la direction des engagements qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique, dit « Comité des contreparties », qui est présidé par un membre du directoire de la Banque et composé notamment du responsable de la Direction des Marchés de Capitaux, du Directeur Central des Risques et du responsable du Contrôle Financier. Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle Financier a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à une trentaine de signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément au règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, la DCR a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même comité, et sont revues selon une périodicité semestrielle. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité des contreparties précité arrête les limites de risques individuelles en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe EdR. Les autorisations accordées sont ensuite soumises à la validation du Conseil de Surveillance de la Banque.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la DCR et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées) ;
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des engagements tenu hebdomadairement.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les attachés de clientèle sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les attachés reçoivent chaque matin des alertes relatives

aux dépassements des comptes clients. En outre, La direction de la Clientèle Privée/Directeur de Groupe assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la direction des Engagements vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au chargé de clientèle (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la direction des Engagements informe le Comité des engagements afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation

Enfin, chaque mois, La direction des Engagements présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la Clientèle Privée et à la Direction Générale lors du Comité des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des engagements qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la Clientèle Privée et de la Direction Générale lors du Comité des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, le service des engagements peut porter à la connaissance du Comité des engagements tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la direction des services juridiques, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du comité des créances douteuses, présidé par le Directeur Général de la Banque et composé du Directeur des services juridiques, du Directeur Administratif et Financier de la Direction de la Clientèle Privée, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général de la Banque. Ce comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats-cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2017, 83% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour nos contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec 26 contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires devront se limiter à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le Back Office produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie RiskOrigin édité par Moody's Analytics. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle Financier.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la DCR.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2017, 54,3% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la

nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (RiskOrigin, Moody's Analytics, en production depuis juin 2008).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité des risques examine une fois par mois les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle Financier doit présenter en Comité des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été mis en place début septembre 2008. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS 1 an et 5 ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire établie et validée en 2011.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

La clientèle du Groupe regroupe la Clientèle Privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Engagements du Groupe sur la clientèle

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Crédits (bilan)	673	632
Cautions	60	99
Ouvertures de crédits non utilisées	145	114
Total	877	845

L'encours des Engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 931 M€, stable après 2 années de hausse alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors groupe, la plupart des crédits bilan sont inférieurs à 3M€ (plus de 90% en nombre) ; si le nombre de dossier supérieur à 3M€ est faible (10%), en revanche leur montant est significatif. Il représente désormais 57% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée, du fait notamment d'une concentration de plus en plus forte de notre activité sur cette segmentation client. Ainsi, plus de 50 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3M€

Au niveau du hors bilan, les engagements donnés sont en recul. Ainsi, les 10 premiers clients totalisent aujourd'hui 24M€, soit plus de la moitié de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée excédant l'autorisation délivrée

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	339	1.220
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	339	1.220
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 5% des encours. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement la plupart du temps

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 95% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2017	En milliers d'euros	Arriérés de paiement			Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an			
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-
	Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-
	Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-
	Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2016	En milliers d'euros	Arriérés de paiement			Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an			
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
	Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-
	Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-
	Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-
	Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2017 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2017, cet effet, calculé sur la base des compensations admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 7,5 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	8.749	35.942
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	38.526	89.650
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	127.861	249.595
Prêts et créances émis sur la clientèle	672.883	631.744
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	848.019	1.006.931
Engagements de financement donnés	216.401	189.695
Engagements de garantie financière donnés	72.192	98.955
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	288.593	288.650
Total de l'exposition nette	1.136.612	1.295.581

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2017				31.12.2016			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	28	6.169	-	6.197	28	23.576	-	23.604
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	2.580	-	-	2.580	12.366	-	-	12.366
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.608	6.169	-	8.777	12.394	23.576	-	35.970
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	15.905	4.570	-	20.475	-	7.531	-	7.531
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	974.769	384.383	1.359.152	-	557.326	403.019	960.345
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	15.905	979.339	384.383	1.379.627	-	564.857	403.019	967.876

Le Groupe a émis en 2017 des EMTN structurés valorisés à un montant de 103,9 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 117 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2017, 89,23% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la totalité de nos

expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2017, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de la baisse des dépôts enregistrés chez nos correspondants :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	-	0,00%	4,1	2,42%	0,0	0,0%
AA	0,4	0,36%	19,9	11,82%	52,8	22,3%
A	99,8	88,87%	144,0	85,35%	152,6	64,4%
BBB	9,0	8,01%	0,7	0,41%	31,5	13,3%
<BBB	3,1	2,76%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	ns	ns	0,0	0,00%	0,0	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines. Cette exposition a nettement diminué en raison de l'attrition naturelle des actifs des fonds à formule. Celle-ci représente 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
Rating	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	4,2	19,78%	59,1	70,40%	58,7	66,6%
AA	17,0	80,22%	24,8	29,60%	29,5	33,4%
A	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
<BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, la totalité de nos expositions souveraines, exclusivement constituées de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité. Au 31 décembre 2017, la Banque ne détient pas de titres de dette publique des Etats périphériques (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal, Italie) ou de pays émergents.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 - Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la Direction des Marchés de Capitaux de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change » ;
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit ;
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la Direction des Marchés de Capitaux ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la salle des marchés placée sous la Direction des Marchés de Capitaux.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle des marchés de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 - Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change ;
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change) ;
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change ;
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la Direction des Marchés de Capitaux et de l'équipe d'ingénierie financière de la banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle Financier de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, le Contrôle Financier vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Notons toutefois qu'aucune opération d'option n'a été effectuée en 2017.

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2017	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Limites définies début	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	800	232	79	157	112	71	34	241	290
Risque de taux **	1.900	1.282	895	1.036	970	818	449	1.282	1.445
Risque sur actions ***	500	63	112	82	72	49	29	260	255

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

*** perte potentielle maximale estimée sur le portefeuille de produits structurés de Financière Boréale plus écarts d'adossements résiduels constatés sur les montages.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément l'appétence de sa holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a définie et mise en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la Direction des Marchés de Capitaux pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la DCR s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle Financier établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle Financier a développé un stress scénario en matière de liquidité révisé en mars 2012 afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. En septembre 2009, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 1,1 milliards d'euros pendant l'exercice 2017. Il ressort à 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2017, s'inscrivant en nette augmentation par rapport à l'année dernière,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des engagements, et durée d'investissement limitée. Ces emplois étaient évalués à 20 millions d'euros au 31 décembre 2017,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 200,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, demeurant relativement stable par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2017, il se compose de 141 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Depuis mars 2010, le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. En octobre 2012, ce dispositif a été complété par un suivi des risques en portefeuille suivant une méthodologie

VAR avec un intervalle de confiance à 95%. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 191,25% au 31 décembre 2017 pour une exigence réglementaire de 100% à terme.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la DCR. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2017 aucun « gate » n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 - Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2017

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.025.603	-	-	-	-	2.025.603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.689	60	-	28	-	8.777
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	82.778	-	-	138.704	-	221.482
Prêts et créances sur établissements de crédit	127.861	-	-	-	-	127.861
Prêts et créances sur la clientèle	530.444	82.201	42.051	18.187	-	672.883
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.775.375	82.261	42.051	156.919	-	3.056.606
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	946.814	245.242	104.675	82.896	-	1.379.627
Instruments financiers dérivés de couverture	493	-	-	-	-	493
Dettes envers les établissements de crédit	27.634	-	-	-	-	27.634
Dettes envers la clientèle	1.345.388	48.088	24.663	-	-	1.418.139
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.320.329	293.330	129.338	82.896	-	2.825.893

31 décembre 2016

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	1.176.124	-	-	-	-	1.176.124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15.717	11.427	8.798	28	-	35.970
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	88.064	20.174	19.463	137.456	3.981	269.138
Prêts et créances sur établissements de crédit	249.595	-	-	-	-	249.595
Prêts et créances sur la clientèle	492.749	91.315	33.708	13.972	-	631.744
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.022.249	122.916	61.969	151.456	3.981	2.362.571
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	647.598	99.966	215.461	4.851	-	967.876
Instruments financiers dérivés de couverture	17	-	1.286	-	-	1.303
Dettes envers les établissements de crédit	22.380	-	-	-	-	22.380
Dettes envers la clientèle	1.049.480	99.292	21.388	-	-	1.170.160
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.719.475	199.258	238.135	4.851	-	2.161.719

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources. La

gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2017.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.604	1.211	1.036	841	705	597	563	525

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution de moitié des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE,
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 - Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la Clientèle Privée, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2017 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	1,0	1	486,0	NA	484,9	5	971,9	NA
Comptes à terme	NA	NA	NA	NA	NA	NA	74,0	NA
Certificats de dépôts	50,0	2	-	-	73,0	2	123,0	4
EMTN structurés	5,1	1	319,9	431	-	-	325,0	432

* La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la Clientèle Privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (RiskConfidence développé par l'éditeur Moody's Analytics), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	68	38	12	39	23	23	10	10

Le signe - signifie l'existence d'un excédent de ressources à taux fixe et donc une sensibilité du bilan à la baisse des taux.

L'impasse à moyen terme résulte uniquement de la non-couverture des titres super subordonnés émis en juin 2007 pour 21 millions d'euros. Il en résulte que la sensibilité à une variation uniforme de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Un scénario de stress (2%) est également produit tous les mois, qui permet de démontrer la faible convexité du bilan (la sensibilité à 2% est égale à 1,99 fois la sensibilité à 1% au 31 décembre 2017).

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2017 :

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2017, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	19.424
USD	9.363
UAH	1.010
ARS	20

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises.

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2017 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	1.739.944	-1.471.954	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	* 58.714.138	99,85%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	-106.090	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	* 5.950.979	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* -6.659.047	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 10.744.473	100,00%
Cleveland	250.000	5.819.394	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 18.355.000	*** - 322.000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	12.000.000	* 53.022.000	42,78%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	*/** 44.206.912	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	* -2.646.034	27,21%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2017.

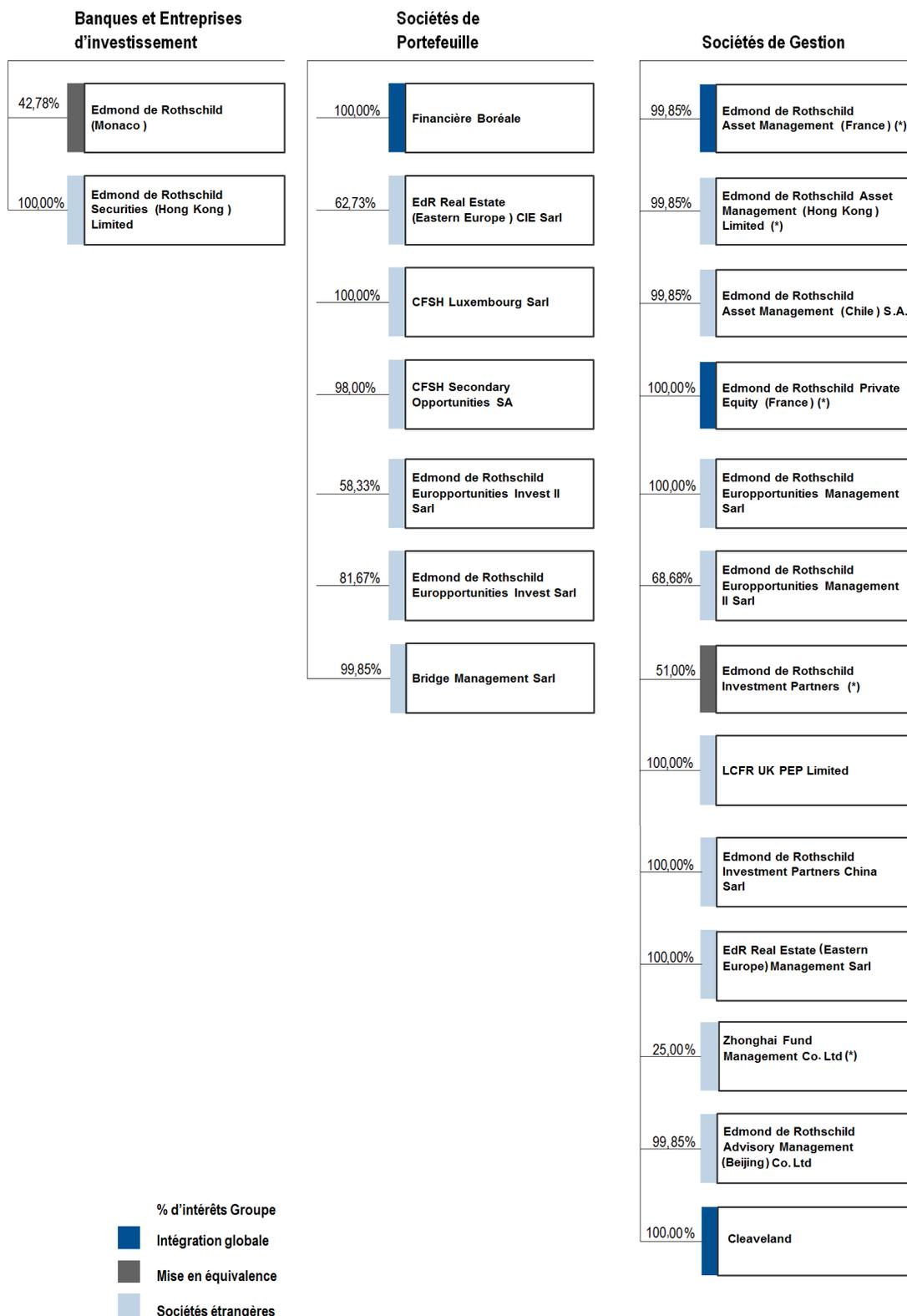
** En Renminbi.

*** Arrondis au millier le plus proche.

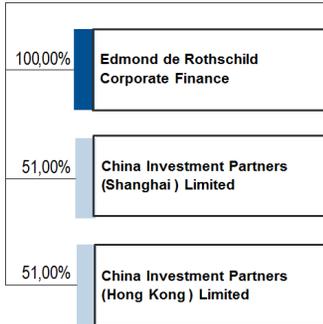
Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
2.100.550	-	15.016.604	26.983.396	1.044.923	-317.460	-
68.789.657	68.789.657	-	85.737	269.793.328	29.263.705	24.972.456
11.305.037	11.305.037	-	-	17.249.535	941.051	-
2.700.014	2.700.014	-	-	3.826.708	-1.047.252	-
39.978.118	39.978.118	-	-	36.158.287	13.581.264	12.310.550
66.840.000	56.440.944	9.340.952	8.659.048	-	-541.785	-
35.398.945	35.398.945	-	-	5.707.203	1.252.475	-
17.546.861	17.546.861	6.200.913	-	-	*** -579.000	-
4.896.449	4.896.449	-	-	*** 74.592.000	*** 19.526.000	2.662.889
31.517.330	18.579.263	-	-	** 245.891.734	** -226.287.600	1.263.730
4.374.717	4.374.717	-	-	-	-1.381.731	-
1.130.461	872.235	87.000	-	-	-	878.627
6.681.226	6.681.066	-	-	-	-	244.832
73.767	73.766	-	-	-	-	-

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2017



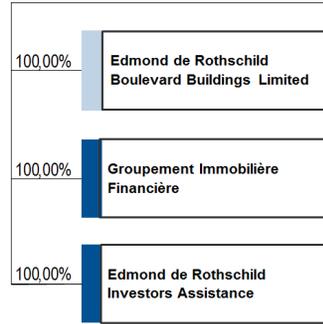
Sociétés de conseil



Compagnies d'assurance



Divers



Comptes sociaux et annexes

162 | Bilan et hors bilan de la société mère

163 | Compte de résultat de la société mère

164 | Notes annexes
aux comptes de la société mère

184 | Résultats financiers de la société mère au
cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

31.12.2017 31.12.2016

Actif

Caisse, Banques centrales, CCP		2.025.601	1.176.120
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	109.492	228.583
Opérations avec la clientèle	2.3	710.338	737.633
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	23.765	24.120
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	72.558	67.976
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	34.605	51.482
Parts dans les entreprises liées	2.7	233.032	235.273
Immobilisations incorporelles	2.8	19.817	17.096
Immobilisations corporelles	2.9	18.056	18.945
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	75.507	52.223
Comptes de régularisation	2.12	102.091	103.681
Total de l'actif		3.424.862	2.713.132

31.12.2017 31.12.2016

Passif

Dettes envers les établissements de crédit	2.14	995.233	576.300
Opérations avec la clientèle	2.15	1.506.860	1.244.840
Dettes représentées par un titre	2.16	455.012	472.784
Autres passifs	2.11	71.024	59.616
Comptes de régularisation	2.12	82.017	48.892
Provisions	2.17	9.836	10.520
Dettes subordonnées	2.18	21.023	21.732
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	283.857	278.448
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.244	98.244
. Réserves	2.19	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		51.558	40.458
. Résultat de l'exercice (+/-)		18.701	24.392
Total du passif		3.424.862	2.713.132

31.12.2017 31.12.2016

Hors-bilan

Engagements donnés			
Engagements de financement		180.451	122.525
Engagements de garantie		59.835	99.041
Engagements sur titres		47.380	49.836
Engagements reçus			
Engagements de garantie		12.871	50.802
Engagements sur titres		-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2017	2016
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	20.473	22.998
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-26.959	-24.447
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	43.422	44.548
+ Commissions (produits)	3.4	89.894	78.240
- Commissions (charges)	3.4	-10.863	-7.191
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	19.890	11.736
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	368	-1.662
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	39.389	37.552
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-4.939	-4.644
Produit net bancaire		170.675	157.130
- Charges générales d'exploitation	3.9	-143.262	-139.980
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11.296	-13.074
Résultat brut d'exploitation		16.117	4.076
+/- Coût du risque	3.10	26	10
Résultat d'exploitation		16.143	4.086
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	-8.763	4.986
Résultat courant avant impôt		7.380	9.072
+/- Résultat exceptionnel	3.12	-8.437	4.636
- Impôt sur les bénéfices	3.13	19.758	10.684
Résultat net		18.701	24.392

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement n° 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration.

Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés soit par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet, soit au moyen d'attributs.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,

- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Edmond de Rothschild

(France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite à l'article 13 de ce règlement du Comité de la Réglementation Comptable lors de l'évaluation de la dépréciation.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, au règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et au règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titre de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, ainsi qu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois.
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres de placement. Ils sont acquis avec un objectif de détention de plus de six mois, tout en étant, en principe, destinés à la revente à plus ou moins brève échéance.
- les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement.
- ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle.

- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25% ;
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004, applicable au 1^{er} janvier 2005, a supprimé la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les dispositions issues de l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres de la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité.

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »).
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat ;
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées.
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération.
- Options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. A leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé.

Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La caisse de retraite (CRPB) à laquelle adhère la Banque subsiste et assume le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, d'abord au moyen de ses réserves et complétées, en tant que de besoin, par des cotisations annuelles à la charge de la Banque, dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale.

Aucune provision n'a été constituée au titre des engagements financiers liés à ce régime de retraite sur la base des informations disponibles. En effet, le montant des actifs en représentation de ces engagements est supérieur à l'engagement de la CRPB.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2017, cette provision s'élève à un total de 1.265 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéficiaires

Il est calculé selon les règles du régime d'intégration fiscale de groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) (société mère) et certaines de ses filiales. Conformément aux conventions signées, la société mère enregistre en compte de résultat l'impact de ce régime de groupe. Le périmètre du Groupe comprend, en 2017, six filiales.

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement CRB n° 91-01 modifié, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	109.492	-	109.492	149.433	-	149.433
Comptes et prêts	-	-	-	79.150	-	79.150
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Sous-total	109.492	-	109.492	228.583	-	228.583
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Total	109.492	-	109.492	228.583	-	228.583

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	201.742	196.754
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	6.370	6.830
Sous-total	208.112	203.584
Comptes ordinaires débiteurs	502.226	534.043
Valeurs non imputées	-	6
Total brut	710.338	737.633
Créances douteuses (1)	339	1.220
Dépréciations créances douteuses (1)	-339	-1.220
Total (2)	710.338	737.633

⁽¹⁾ Les encours douteux compromis s'élèvent à 339 milliers d'euros au 31 décembre 2017 entièrement provisionnés.

⁽²⁾ Y compris des créances rattachées pour, respectivement 891 milliers d'euros en 2017 et 666 milliers d'euros en 2016.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2017.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2016, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2017, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement	22.481	22.494
Investissement	-	-
Sous-total	22.481	22.494
Créances rattachées	1.631	1.626
Total brut	24.112	24.120
Dépréciations	-347	-
Total net	23.765	24.120

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.
Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 24,11 millions d'euros.

La rubrique « Titres de placement » enregistre notamment un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrrique et 20 millions d'euros de certificats de dépôts.

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	28	78.758	78.786	28	73.665	73.693
Dépréciations	-	-6.228	-6.228	-	-5.717	-5.717
Total net	28	72.530	72.558	28	67.948	67.976
Plus-values latentes (1)	-	18.278	18.278	-	13.701	13.701

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 48 milliers d'euros et 72.493 milliers d'euros.

Parmi les titres de placement, les actions et parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	64.250	8.412	72.662	53.205	14.723	67.928
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	64.250	8.412	72.662	53.205	14.723	67.928

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	4.964	-	4.964	4.989	-	4.989
- Autres entreprises	42.579	-12.938	29.641	46.815	-322	46.493
Sous-total	47.543	-12.938	34.605	51.804	-322	51.482
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	47.543	-12.938	34.605	51.804	-322	51.482

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 25,09 millions d'euros et 9,51 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	246.145	-12.758	233.387	252.011	-15.871	236.140
Ecart de conversion	-355	-	-355	-867	-	-867
Total	245.790	-12.758	233.032	251.144	-15.871	235.273

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Elivest
- Cleaveland

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881	-	-	-	3.881
Autres immobilisations incorporelles	94.517	9.446	-	1.322	105.285
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	98.398	9.446	-	1.322	109.166
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-81.302	-8.004	-	-43	-89.349
Total	-81.302	-8.004	-	-43	-89.349
Valeur nette comptable	17.096	1.442	-	1.279	19.817

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434	-	-	-	11.434
Constructions	21.100	-	-	-	21.100
Matériel informatique	24.656	2.306	-	43	27.005
Agencements, installations et autres	37.909	46	-	447	38.402
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	95.099	2.352	-	490	97.941
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.541	-50	-	-	-20.591
Matériel informatique	-22.512	-1.813	-	-43	-24.368
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-33.101	-1.385	-	-440	-34.926
Total	-76.154	-3.248	-	-483	-79.885
Valeur nette comptable	18.945	-896	-	7	18.056

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2017, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France)

Position des actions propres :

	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant (en milliers d'euros)
Position au 31.12.2016			
Position au 31.12.2017	-	-	-
<i>dont :</i>			
<i>Actions propres affectées</i>	-	-	-

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options	-	-	-	-
Appels de marge	21.891	19.017	19.970	17.059
Dépôts de garantie	9.927	6.076	8.630	12.119
Divers	43.689	45.931	23.623	30.438
Total	75.507	71.024	52.223	59.616

En milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	265	-	499	-
Charges constatées d'avance	9.347	-	7.206	-
Produits à recevoir	81.220	-	75.950	-
Produits constatés d'avance	-	1.623	-	1.692
Charges à payer	-	57.153	-	44.965
Divers	11.259	23.241	20.026	2.235
Total	102.091	82.017	103.681	48.892

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	51.804	30	-4.291	-	47.543
Participations dans les entreprises liées	251.144	3.754	-9.108	-	245.790
Total	302.948	3.784	-13.399	-	293.333
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-322	-12.938	322	-	-12.938
Participations dans les entreprises liées	-15.871	-268	3.381	-	-12.758
Total	-16.193	-13.206	3.703	-	-25.696
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	51.482	-12.908	-3.969	-	34.605
Participations dans les entreprises liées	235.273	3.486	-5.727	-	233.032
Total	286.755	-9.422	-9.696	-	267.637

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de crédit						
Comptes ordinaires	25.131	-	25.131	21.147	-	21.147
Comptes et emprunts	2.502	965.909	968.411	-	554.216	554.216
Sous-total	27.633	965.909	993.542	21.147	554.216	575.363
Dettes rattachées	-	1.691	1.691	3	934	937
Total	27.633	967.600	995.233	21.150	555.150	576.300

En milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2016		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	65.306	65.306	-	54.707	54.707
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	65.306	65.306	-	54.707	54.707
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.350.351	-	1.350.351	1.050.840	-	1.050.840
- Comptes créditeurs à terme	-	76.118	76.118	-	129.738	129.738
- Titres donnés en pension livrée	-	6.369	6.369	-	6.829	6.829
- Autres dettes diverses	-	8.689	8.689	-	2.702	2.702
- Dettes rattachées	-	27	27	-	24	24
Sous-total	1.350.351	91.203	1.441.554	1.050.840	139.293	1.190.133
Total	1.350.351	156.509	1.506.860	1.050.840	194.000	1.244.840

2.16 Dettes représentées par un titre

Titres du marché interbancaire et créances négociables	450.768	466.901
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	450.768	466.901
Dettes rattachées	4.244	5.883
Total	455.012	472.784

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	1.254	178	-66	-101	-	1.265
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	364	350	-78	-27	-	609
Sous-total	1.618	528	-144	-128	-	1.874
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges (2)	6.857	4.954	-4.747	-1.252	-	5.812
Autres provisions pour risques	2.045	105	-	-	-	2.150
Sous-total	8.902	5.059	-4.747	-1.252	-	7.962
Total	10.520	5.587	-4.891	-1.380	-	9.836

(1) Actions propres faisant l'objet de plans d'options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2017, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France)

(2) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 1,46% est passée de 28.682 milliers d'euros à 27.515 milliers d'euros, au 31 décembre 2017.. Taxes et contributions sur les rentes : L'article 113 de la loi

n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite

modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1er janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 3.627 milliers d'euros aurait été provisionné en 2017 contre un montant de 5.241 milliers d'euros en 2016, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque, Les actifs du régime sont valorisés à 23.888 milliers d'euros en 2017 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2017.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 4.128 milliers d'euros en 2017 contre 3.887 milliers d'euros en 2016.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 3.230 milliers d'euros en 2017, contre 3.676 milliers d'euros en 2016.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.18 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	23	732
Total	21.023	21.732

(1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.19. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.20. Évolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	40.458	24.392	278.448
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	18.701	18.701
Distribution de l'exercice	-	-	-	11.100	-	11.100
Autres mouvements	-	-	-	-	-24.392	-24.392
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	51.558	18.701	283.857

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
Edmond de Rothschild S.A.	5.509.180	99,47%
EDRRIT Limited	24.172	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	4.976	0,09%
Autres actionnaires minoritaires	60	-
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017	18.700.507,62
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	51.557.624,15
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	70.258.131,77

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 3,44 euros par action, soit :	19.052.054,72
Report à nouveau	51.206.077,05

(*) Sous réserve du vote de cette résolution par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
2.21 Opérations avec les entreprises liées		
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	37.014	106.866
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	90.710	73.289

En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.22 Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	109.492				109.492
Opérations avec la clientèle	558.173	86.423	47.515	18.227	710.338
Obligations et autres titres à revenu fixe		19.971		4.141	24.112
Total	667.665	106.394	47.515	22.368	843.942
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	925.008	70.225			995.233
Opérations avec la clientèle	1.434.565	48.957	23.192		1.506.714
Dettes représentées par un titre	30.348	243.074	99.430	82.160	455.012
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	30.348	243.074	99.430	82.160	455.012
- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Total	2.389.921	362.256	122.622	82.160	2.956.959

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2017	2016
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	9.911	11.716
Produits sur opérations avec la clientèle	8.579	8.005
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1.983	3.277
Total	20.473	22.998

En milliers d'euros	2017	2016
3.2. Intérêts et charges assimilés		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-17.017	-11.392
Charges sur opérations avec la clientèle	-92	-363
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-8.710	-9.645
Autres intérêts et charges assimilés	-1.140	-3.047
Total	-26.959	-24.447

En milliers d'euros	2017	2016
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	1.089	5.300
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	4.351	4.249
Parts dans les entreprises liées	37.982	34.999
Total	43.422	44.548

En milliers d'euros	2017		2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-24	-	-12
Opérations avec la clientèle	154	-	62	-
Opérations sur titres	-	-21	-	-47
Opérations de change	19	-	20	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	303	-	250	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	1.122	-745	2.548	-1.566
Prestations de services financiers	88.296	-10.073	75.360	-5.566
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	89.894	-10.863	78.240	-7.191

En milliers d'euros	2017			2016		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	104	-3	101	49	-22	27
Opérations de change	408.655	-388.866	19.789	487.737	-476.028	11.709
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	408.759	-388.869	19.890	487.786	-476.050	11.736

En milliers d'euros	2017			2016		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-	-	-	-328	-328
Plus-values de cession	1.294	-	1.294	123	-	123
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	358	-1.217	-859	1.846	-3.303	-1.457
Dotations / Reprises liées aux provisions		-67	-67			
Total	1.652	-1.284	368	1.969	-3.631	-1.662

En milliers d'euros	2017	2016
3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	10.812	11.212
Autres produits accessoires	27.045	25.232
Divers	692	820
Dotations / Reprises liées aux provisions	840	288
Total	39.389	37.552

En milliers d'euros	2017	2016
3.8. Autres charges d'exploitation bancaire		
Rétrocessions de produits	-4.030	-4.391
Divers	-553	-494
Dotations / Reprises liées aux provisions	-356	241
Total	-4.939	-4.644

En milliers d'euros	2017	2016
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-56.494	-52.811
Charges sociales	-24.869	-23.540
Intéressement des salariés	-216	-134
Participation des salariés	-2.429	-879
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.369	-6.502
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-5.121	-4.502
Reprises de provisions pour frais de personnel	5.425	4.202
Sous-total frais de personnel	-90.073	-84.166
Impôts et taxes	4.103	-1.290
Locations	-11.756	-12.035
Services extérieurs	-44.479	-41.479
Transports et déplacements	-1.057	-1.010
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-53.189	-55.814
Total	-143.262	-139.980

En milliers d'euros	2017	2016
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-878	-78
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	3	14
Reprises liées aux provisions	878	74
Récupérations sur créances amorties	23	-
Total	26	10

En milliers d'euros	2017	2016
3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	740	5.206
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-8.180
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-13.206	-1.832
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	3.703	9.792
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-8.763	4.986

3.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour 2017 est de -8.437 milliers d'euros, essentiellement composé du mali de fusion de la Filiale

Italienne Edmond de Rothschild (Italia) SGR S.p.A. par la Succursale de Milan.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 19.758 milliers d'euros.

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte

de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2017	2016
- Gestion d'actifs	78.241	69.657
- Activité à marge	8.196	7.218
- Opérations de marchés	9.630	7.881
- Conseil aux entreprises	68	-
- Portefeuille titres et revenus divers	74.540	72.374
Produit net bancaire	170.675	157.130

A 170,7 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2017 est en progression de 8.6% par rapport à celui de 2016 (157,1 millions d'euros).

Cette hausse de +14 millions d'euros s'explique par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en progression sensible (+ 12,3% à 78,2 millions d'euros contre 69,7 millions d'euros en 2016). Cette augmentation est due à la hausse des commissions financières, aux autres commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) et à la progression des commissions sur les portefeuilles gérés de la succursale italienne en nette augmentation compte tenu de la fusion de la filiale italienne Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA avec la succursale d'Edmond de Rothschild (France).

Les activités à marge progressent de +1 million d'euros entre 2016 et 2017. Cette progression s'explique par une augmentation des financements octroyés à la clientèle et par la mise en place d'une facturation d'intérêts créditeurs sur les comptes de la clientèle institutionnelle.

Les opérations de marchés continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas et l'évolution du marché des devises ont contribué à la hausse du Produit net bancaire à hauteur de +1,7 million d'euros entre 2017 et 2016.

Le produit net bancaire a été également impacté par la hausse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers.

Ce poste est en augmentation de +2,2 millions par rapport à 2016. Cette évolution est principalement imputable à une baisse des provisions sur titres et une augmentation des produits accessoires.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros

31.12.2017

31.12.2016

5.1. Opérations avec les entreprises liées

Engagements donnés		
Engagements de financement	35.642	8.672
Engagements de garantie	86	86

5.2. Engagements de liquidité

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. ou des Sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans.

Depuis décembre 2005, Edmond de Rothschild S.A. et la Banque ont convenu que Edmond de Rothschild S.A. serait systématiquement substituée à la Banque dans l'exécution de ces contrats, Edmond de Rothschild S.A. se réservant la faculté de se substituer un tiers.

5.3. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un

portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2017 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.881.258	1.923.899	-	-	1.881.258	1.923.899
Total	1.881.258	1.923.899	-	-	1.881.258	1.923.899
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564
Sous-total	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	988.802	59.564	-	-	988.802	59.564

(1) dont entreprises liées pour un montant de 70.000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	2.059.788	2.045.079	-	-	2.059.788	2.045.079
Total	2.059.788	2.045.079	-	-	2.059.788	2.045.079
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes	-	-	-	-	-	-
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166
Sous-total	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166
Contrats conditionnels	-	-	-	-	-	-
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	537.987	54.166	-	-	537.987	54.166

(1) dont entreprises liées pour un montant de 77.500 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2017 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.875.235	1.921.304	6.023	2.595	-	-
Marchés de gré à gré	831.308	11.569	59.745	41.995	97.749	6.000

Au 31 décembre 2016 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	2.036.618	2.021.909	23.170	23.170	-	-
Marchés de gré à gré	350.099	15.237	176.005	38.929	11.883	-

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2017	31.12.2016
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	527	405
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	92	218
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	96	33

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
5.4. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises »	6.775	36.863	-22.728	-22.826
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	6.642	11.895	-4.659	-7.097

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction n° 96-06.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération.

La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	6.081	8.914	3.744	4.901
Clients	2.954	14.534	2.873	14.517

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	3.505	3.895	-1.223	118
Clients	-490	17	-	-

Note 7 - Effectif moyen

	31.12.2017	31.12.2016
Techniciens	98	108
Cadres	309	322
Agents "hors classification"	91	92
Total	498	522

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 - Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild S.A.

8.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2017.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 6 mars 2018 par le Directoire, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 16 mai 2018.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.064	19.066
Actif	19.064	19.066
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Comptes à vue	592	530
Passif	592	530
En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés	94	110
Produit net bancaire	94	110
Résultat brut d'exploitation	94	110

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

- Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2017	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-71
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2016	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-601
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

- Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros			Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ^{(1)*}	238.192.000	254.206.000	247.823.000	254.056.000	265.156.000
Capitaux permanents ^{(1)*}	259.382.000	275.206.000	268.823.000	275.056.000	286.156.000
Total de bilan [†]	2.199.296.000	2.151.961.000	2.524.048.000	2.713.132.000	3.424.862.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	514.210.977	470.304.585	828.081.237	612.547.436	540.578.183
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	55.453.158	-15.951.894	34.124.730	20.085.747	19.891.140
Impôt sur les bénéfices	-17.035.895	-14.300.382	-13.430.948	-10.684.248	-19.757.739
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	32.130.412	11.118.408	30.713.023	24.391.581	18.700.508
Montant des bénéfices distribués	16.116.709	17.501.306	24.479.675	13.292.131	19.052.055
Résultat des opérations rapporté à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	13,09	-0,30	8,59	5,56	7,16
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,80	2,01	5,55	4,40	3,38
Dividende versé à chaque action **	2,91	3,16	4,42	2,40	3,44
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	526	532	537	507	511
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	47.937.302	59.101.566	48.440.745	46.557.739	44.734.108
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	27.882.464	30.276.567	25.146.697	23.540.011	24.869.906
Participation des salariés	2.088.549	2.208.329	2.396.097	878.803	2.428.568

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018..

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point-clé de l'audit

EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	
<p><i>Risque identifié</i></p> <p>Les écarts d'acquisition, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, sont décrits à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés, et à la note 3.9 pour les entités mises en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions constituait un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">• De leur montant significatif au bilan consolidé;• De l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et;• D'une incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	<p><i>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</i></p> <p>Les travaux effectués sont essentiellement des tests de détail qui ont consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une analyse de la méthodologie appliquée par le groupe;• Une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels;• Une appréciation critique des principaux paramètres et hypothèses retenus dans les tests de dépréciation;• L'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires ***Désignation des Commissaires aux Comptes***

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la Société Edmond de Rothschild France par votre Assemblée Générale du 25 mai 1999.

Au 31 décembre 2017, nos deux cabinets étaient dans la 19^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux Comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de

la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi**

**Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling**

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :
le contrôle des comptes annuels de société Edmond de Rothschild (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
la justification de nos appréciations ;
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Point-clé de l'audit

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION	
<p>Risque identifié</p> <p>Les titres de participation représentent un poste important du bilan (267,6 M€ au 31.12.2017 comparé à 286,6 M€ au 31.12.2016) et leur évaluation est une zone d'estimation significative.</p> <p>Comme indiqué dans la Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage.</p> <p>Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation.</p> <p>L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).</p> <p>Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point-clé de l'audit.</p>	<p>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</p> <p>Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.</p> <p>Puis :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des données historiques :</p> <p>Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées ;</p> <p>Pour l'évaluation des titres cotés :</p> <p>Nous avons vérifié que les cours de bourse retenus étaient ceux du 31 décembre 2017 ;</p> <p>Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :</p> <p>Nous avons vérifié que les flux de trésorerie avaient été revus par les directions des entités concernées, Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues (taux d'actualisation).</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Didier Kling & Associés.

Au 31 décembre 2017, nos deux cabinets étaient dans la 19ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-88 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, avec des sociétés ayant des dirigeants communs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions d'intégration fiscale avec Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Nature et objet

A la suite de l'autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 25 mars 2003, Edmond de Rothschild (France) a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Dans cette convention, Edmond de Rothschild (France) et sa filiale ont formalisé la manière dont la charge d'impôt et les économies résultant du régime de l'intégration fiscale seront réparties entre elles.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,85% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Au cours de l'exercice 2017, le montant de l'impôt pour Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est élevé à 16 407 848 €.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

2. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,85% du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2016, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 560 527 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 344.359 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 114.786 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017	18.700.507,62
Report à nouveau précédent	51.557.624,15
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	70.258.131,77

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 3,44 euros par action,

Soit	19.052.054,72
Report à nouveau	51.206.077,05

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2016	2015	2014
Dividende par action	2,40	4,42	3,16
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 ^e du CGI	40%	40%	40%

Le dividende 2017 sera mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Laurent-Bellue, et prenant acte que les critères d'indépendance, d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Véronique Morali, et prenant acte que les critères d'indépendance, d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel Trèves, et prenant acte que les critères d'indépendance, d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire de la société au titre de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance de la société au titre de leur mandat, tels que présentés dans ce rapport.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de Commerce :

- la rémunération d'un montant total de 2.232.386,54 € attribuée à Monsieur Vincent Taupin au titre de l'exercice 2017 à raison de son mandat social et conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017 en vertu des dispositions de l'article 225-82-2 du Code de Commerce, répartie comme suit :

• Rémunération fixe	750.009,00
• Rémunération variable immédiate	580.000,00
• Rémunération variable différée sur 3 ans par tiers :	
. Cash différé	145.000,00
. Instrument différé *	725.000,00
• Rémunération exceptionnelle	0
• Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise	31.245,10
• Autres avantages en nature **	1.132,44

* En instrument sous forme de cash indexé sur la performance du Groupe et/ou sous forme de droits à Bons de Participation d'EdR Holding en Suisse (Plan de Long Term Incentive du Groupe)

** Les autres avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un téléphone professionnel et de tickets restaurant

- la rémunération fixe versée à Monsieur Vincent Taupin en 2017 au titre de l'exercice 2017 représente un montant total de 782.386,54 € :

• Rémunération fixe	750.009,00
• Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise	31.245,10
• Autres avantages en nature **	1.132,44

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de Commerce, la rémunération d'un montant brut de 60.000 €, à verser sous la forme de jetons de présence, attribuée pour l'exercice 2017 à Monsieur Benjamin de Rothschild au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance en vertu des principes et critères approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 11.460.163 euros versées durant l'exercice 2017 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

- Fonctions :
 - Membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »
 - Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de « Business Uni » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
 - Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
 - Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- Autres critères :
 - Managers de Preneurs de Risque
 - Rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
 - Rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée